L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1613 - VENDREDI 22 JANVIER 2021 2,20 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232

Votre partenaire JCB AGRI



NOUVEAU TELESCOPIC JCB AGRI SERIE III - 6,20 à 9,50m - 3,2 à 4,2T
Faible consommation, performance hydraulique inégalée, nouvelle cabine

AGRO-CHARGEUSE 435 S
9 modèles et versions de 64 à 282 cv

DEPUSSAY MANUTENTION AGRI
Votre concessionnaire JCB AGRI sur toute la Nièvre
Votre interlocuteur : Arnaud VAGNE 06 18 55 57 22
58110 ALLUY 03 86 79 41 16 58000 ST-ELOI 03 86 61 24 78
58220 PERROY 03 86 39 30 64 58170 LUZY

Grandes cultures

Savoir s'adapter à la législation et au climat



Cette semaine, dans Terres des Bourgogne, deux sujets traitent de la nécessité, pour les grandes cultures, de faire preuve de capacité d'adaptation. Ainsi, d'un côté, le retour des néonicotinoïdes en cultures betteravières ne doit pas s'accompagner de restrictions législatives handicapant la rotation des cultures. Les professionnels du secteur y veillent. Par ailleurs, les agriculteurs surveillent aussi étroitement le climat d'un hiver qui semble pour l'instant plus propice à un bon développement des cultures.

Pages 06 et 12.

Cette semaine avec votre journal*

Le barème d'entraide 2020-2021



* Offre réservée aux abonnés uniquement.

Côte d'Or

› Corbeaux et corneilles

Ne pas baisser la garde



Nièvre

› Diversification

Le projet de méthaniseur se précise à Cosne-sur-Loire



Yonne

› Union Charolais Croissance

Un beau lancement pour les ventes aux enchères



Corbigny
Luzy
Autun
Moulins Engilbert
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr
G. BUCHEZ

GAMME RAFAL
Maitrisez votre tonnage / ha

SODIMAC MACHINES AGRICOLES

Boitier X Control pour contrôler
- la densité de produit,
- le dosage/ha
- et la largeur d'épandage





SPÉCIALISÉ RISQUES CLIMATIQUES et MÉTHANISATION
MONGIN Jean-Jacques
n° ORIAS 07009678
> Professionnel en assurances agricoles depuis 26 ans
> Présent dès 7h00 le matin
> 1 seul interlocuteur pour l'établissement de vos contrats et la gestion de vos sinistres
6, Rue Dampierre (Place des Cordeliers) Auxerre
Tel. 03 86 72 08 38
E-mail: mongin-jj@aviva-assurances.com
AVIVA
Assureur agricole depuis 1856
I Assurance I

Sommaire

Côte d'Or
04 • Reproducteurs charolais : Et ça continue
05 • Reproducteurs charolais à Créancey : Paré à toute éventualité
06 • Productions végétales : Chouette, du froid
07 • Corbeaux et corneilles : Ne pas baisser la garde

Nièvre
08 • Diversification : Le projet de méthaniseur se précise à Cosne-sur-Loire
09 • Bienvenue à la Ferme : Une nouvelle adhérente
10 • Enseignement : Deuxième Forum de l'Eau au Legta de Nevers-Challuy

Yonne
11 • Union Charolais Croissance : Un beau lancement pour les ventes aux enchères
12 • Néonicotinoïdes : que dit le projet d'arrêté sur la dérogation d'usage des semences de betteraves
13 • FDSEA : « L'envie et le besoin d'être utile aux agriculteurs »

Région et ailleurs
14 • Négoce: « *L'ADN de Soufflet restera* »
15 • Webinagro : le partage du savoir agronomique en visioconférence
16 • Plan de relance : Les Chambres d'agricultures à votre écoute
17 • Forêt : Fibois BFC et Plantons pour l'avenir ont signé un partenariat

Dossier
18-21 • Distribution des aliments

Infos Services
22 • Économie et gestion
23 • Analyses et tendances
24-25 • Petites annonces
26-30 • Annonces légales
31 • Paroles de Jeunes

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21 110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Énergie

Une charte pour le photovoltaïque au sol

L'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture, la FNSEA et EDF Renouvelables ont conclu une charte visant à développer et mieux encadrer les projets photovoltaïques au sol sur terres agricoles.



Face aux enjeux que pose le changement climatique aux secteurs de l'énergie et de l'agriculture, et en réponse aux objectifs nationaux définis par la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) pour le développement de l'énergie solaire photovoltaïque en France (objectif de 35,1 GW à 44 GW de capacités installées en 2028, pour 10 GW en service aujourd'hui), Chambres d'agriculture France (APCA), la FNSEA et EDF Renouvelables, développeur et producteur d'énergie solaire et éolienne, ont signé le 19 janvier, au siège de la FNSEA, une charte de bonnes pratiques pour développer et mieux encadrer le développement des projets photovoltaïques au sol impliquant des terres agricoles au sein des territoires. Cette charte permettra d'encourager les complémentarités entre agriculture et solaire photovoltaïque en France. Elle fera l'objet d'un suivi annuel et les premiers projets à développer verront le jour à l'horizon 2022. La charte en question est le fruit de deux ans de travail d'analyse et de concertation entre les trois signataires pour assurer un développement raisonné de l'énergie solaire photovoltaïque, composante essentielle de la transition énergétique, dans le monde agricole.

Respect d'un processus défini

Afin de garantir la préservation des terres et la pérennité de l'activité agricole, EDF Renouvelables s'engage à respecter un processus encadré avec la profession agricole pour élaborer ses projets solaires sur terres agricoles. En collaboration avec la Recherche & Développement d'EDF, l'entreprise travaille sur différentes solutions technologiques innovantes d'installations solaires en adéquation avec les conditions d'exploitation agricoles : panneaux solaires surélevés pour permettre le passage d'engins agricoles, panneaux mobiles pilotés par un système intelligent permettant d'adapter leur inclinaison en fonction des besoins d'ensoleillement des plantes, des conditions météorologiques, et de la nature du sol, etc.

« *Cette charte permettra d'examiner au cas par cas la pertinence d'une collaboration entre les exploitants agricoles et EDF Renouvelables. Les Chambres s'assureront que ce développement se fasse dans le respect de l'activité première des agriculteurs* », a déclaré Sébastien Windsor, président de l'APCA. « *Nous serons très attentifs à ce que cette diversification des revenus des agriculteurs n'empiète pas sur la production alimentaire* », a souligné Christiane Lambert, présidente de la FNSEA.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

la météo présentée par Dijon Céréales

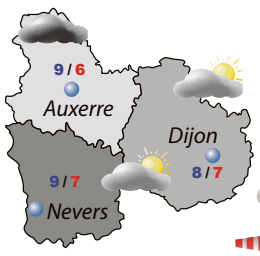
DIJON CÉRÉALES — MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 22 Janvier



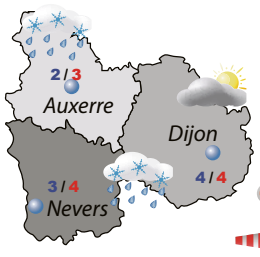
Variable
Quelques passages nuageux et de timides éclaircies en perspective. Les vents seront modérés.

T° mini : 8 à 10°C
T° maxi : 5 à 7°C

Vents : Sud-Ouest 20 km/h

Saint Vincent
Soleil : 08h32 - 17h34
Lune : 12h45 - 02h43

Samedi 23 Janvier



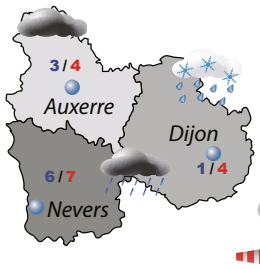
Perturbé
Des précipitations de pluie et neige mêlées sont attendues. Les vents seront faibles.

T° mini : 1 à 3°C
T° maxi : 2 à 4°C

Vents : Ouest 10 km/h

Saint Barnard
Soleil : 08h31 - 17h35
Lune : 13h09 - 03h49

Dimanche 24 Janvier



Maussade
Ce dimanche se déroulera sous un ciel menaçant et quelques précipitations, localement accompagnées de neige.

T° mini : 2 à 4°C
T° maxi : 2 à 5°C

Vents : Nord-Ouest 20 km/h

Saint Fr. de Sales
Soleil : 08h30 - 17h37
Lune : 13h39 - 04h55

Prévisions à 7 jours

Lundi 25 Janvier au Mercredi 27 Janvier

Un temps couvert et pluvieux s'annonce.

Vents : Sud-Ouest à 30 km/h
T° mini : 2 à 4°C T° maxi : 12 à 14°C

Du Jeudi 28 Janvier au Dimanche 31 Janvier

De nombreuses précipitations sont attendues pour cette période.

Vents : Ouest à 20 km/h
T° mini : 0 à 2°C T° maxi : 6 à 8°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Interview

« Notre objectif sur la Pac : l'équilibre et la responsabilité »

La nouvelle Politique agricole commune ne sera opérationnelle qu'en 2023. Pendant la période transitoire 2021-2022, les débats vont se concentrer sur les outils de la Pac. La FNSEA poursuit sa réflexion sur celle qui est à venir. Arnaud Rousseau, son premier vice-président, nous en dit plus.



Pour Arnaud Rousseau, premier vice-président de la FNSEA, l'enjeu principal pour la future Pac est de trouver un point d'équilibre et de convergence.

Lors de votre conseil d'administration extraordinaire du 6 janvier, la FNSEA a arrêté une position de négociation du Plan stratégique national (PSN), autrement dit la déclinaison française de la future Pac. Qu'elles en sont les grandes lignes ?

Arnaud Rousseau : *«Au préalable, à la FNSEA, nous avons défini les principes qui doivent être l'identité et la raison d'être de la Pac, c'est-à-dire une politique économique au service de la création de la valeur ajoutée sur nos exploitations. Une politique déployée pour structurer nos filières agricoles, pour faire vivre tous nos territoires dans l'objectif d'abonder notre souveraineté alimentaire. Une Pac encourageant le renouvellement des générations d'agriculteurs et les accompagnant dans la transition écologique. Ce préalable nous distingue de nos autres concurrents syndicaux. Nous privilégions l'approche économique des exploitations, sans méconnaître ni amoindrir et encore moins reléguer les autres domaines que sont l'environnement ou le social. L'économie constitue le fait générateur.»*

Sur quels éléments concrets avez-vous arrêté votre position ?

A R : *«Nous sommes tout d'abord partis du cadre réglementaire tel qu'il existe aujourd'hui avec ses outils connus (Droits à paiement de base (DPB), paiement vert, écorégimes…) et un cadre budgétaire prédéfini que notre action a permis de sauvegarder. Ce sont des prérequis importants mais dont les contours restent encore fluctuants car tout n'est pas décidé. Je pense aux écorégimes, ce nouvel outil pour accompagner la transition écologique dont nous ne connaissons pas encore le pourcentage : 20 % ? 25 % ? 30 % ? Pour la FNSEA, cette Pac doit porter son effort sur les zones intermédiaires, donner un signal sur la gestion des risques et faire en sorte que les écorégimes (ou eco-scheme) constituent un outil accessible à tous les agriculteurs sans distinction. La future Pac devra se traduire par des évolutions qui accompagnent le changement plutôt que par un coup de barre brutal qui laisserait des agriculteurs sur le bord du chemin.»*

C'est-à-dire ?

A R : *«Ce qui importe, c'est que la prochaine Pac demande des efforts moins intenses à ceux qui en ont déjà réalisé beaucoup et qui ont contribué aux objectifs de la Pac au cours des deux premières réformes. Je pense en particulier aux élevages de plaine sur un modèle intensif ou semi-intensif et aux grandes cultures. Il faut veiller à ce que cette réforme soit économiquement supportable et que les efforts, notamment sur la transition écologique, soit compatibles avec l'économie des exploitations.»*

Lors du Conseil d'administration du 6 janvier, avez-vous travaillé sur les outils de cette Pac ?

A R : *«Oui, nous les avons examinés, moins pour définir les curseurs applicables à chacun de ces outils, que pour travailler sur les grands principes autour d'une colonne vertébrale : trouver un équilibre, un point de convergence commun. Ce qui suppose de laisser une partie de ses intérêts particuliers au profit de l'intérêt général et être en prise avec la réalité du terrain.»*

Pouvez-vous préciser ?

A R : *«A titre d'exemple, la FNSEA propose de faire l'équivalent de la moitié du chemin de la convergence d'ici 2027 (fin de la période de programmation) à condition de compenser les secteurs et régions les plus impactés. Proposer une convergence totale immédiate aurait permis de donner un signal positif aux zones intermédiaires, mais aurait impacté de manière forte les « contributeurs » des deux dernières Pac. Ce qui n'aurait pas été conforme à notre propre ligne directrice. Réaliser une partie de la convergence, permet de redoter les zones intermédiaires sans une pénalisation trop forte des « contributeurs » des Pac précédentes. Il s'agit donc d'une position d'équilibre. C'est l'esprit même de la FNSEA : donner une orientation et une ambition en préservant l'équilibre entre les territoires et les filières. Car derrière, il y a des hommes et des femmes qui veulent décemment vivre de leur métier. C'est notre combat quotidien.»*

L'exercice n'est-il pas compliqué ?

A R : *«Bien sûr, car la Pac est elle-même d'une « complexité diabolique » si vous me permettez de paraphraser Philippe Vasseur, ancien ministre de l'Agriculture de 1995 à 1997. Il faut bien comprendre qu'elle est le fruit d'un consensus européen à 27 pays avec des chefs d'État et de gouvernement qui doivent tenir compte de leurs spécificités agricoles. Les exploitants de Malte, de France, de Bulgarie et d'Estonie par exemple ont des contraintes différentes. La réalité est identique que l'on soit éleveur laitier en Alsace, maïsiculteur dans le Bordelais, éleveur de broutards en Auvergne ou viticulteur en Bourgogne. Mais pour nous, l'essentiel de cette Pac, qui incarne la construction européenne, est de préserver notre souveraineté alimentaire européenne et c'est dans cet esprit d'équilibre et de responsabilité que la FNSEA entend œuvrer.»*

La Commission nationale du débat public vient de publier son rapport sur le Plan stratégique national qu'elle a transmis au ministre de l'Agriculture. En avez-vous pris connaissance et qu'en pensez-vous ?

A R : *«J'en ai pris connaissance et je remarque que cet exercice à la fois collectif et médiatique est pour le moins inédit. À ma connaissance, très peu d'autres secteurs d'activité ont fait l'objet de tels débats avec une telle transparence. J'y vois une manière de rapprocher les agriculteurs des citoyens et réciproquement. En ce sens, ce débat a été positif. Maintenant, j'avoue avoir trouvé, parmi les 1 083 propositions, des idées pour le moins farfelues. Je n'en cite qu'une qui me semble emblématique de certaines élucubrations : la nationalisation des terres agricoles. La FNSEA a participé à la quasi-totalité des rencontres organisées par le CNDP. Nous attendons de connaître la réponse du ministre qui n'a, naturellement, aucune obligation légale de retenir l'ensemble de ces 1 083 propositions.»*

Propos recueillis par Christophe Soulard

en bref

États-Unis Le Congrès adopte une loi pour lutter contre les suicides d'agriculteurs

Le Congrès américain a voté une loi transpartisane visant à « diminuer le taux de suicide chez les agriculteurs », indique une note du service économique de l'Ambassade de France à Washington DC, datée de mi-janvier. Baptisée Seeding Rural Resilience Act, cette loi comprend trois lots de mesures. Premièrement, elle prévoit de former, sur la base du volontariat, les employés de terrain du département américain de l'Agriculture (USDA) en matière de gestion, détection du stress et prévention du suicide. Deuxièmement, elle annonce une campagne de sensibilisation de 3 millions de dollars (ndlr, environ 2,50 M€) pour « déstigmatiser les soins de santé mentale en milieu rural » et « sensibiliser le grand public aux problèmes rencontrés par les agriculteurs », indique la note. Enfin, cette loi crée une obligation pour l'USDA de collaborer avec les États, les collectivités locales et les ONG afin de « déterminer les bonnes pratiques de gestion du stress mental chez les agriculteurs ». Aux États-Unis, le taux de suicide est « 45 % plus élevé » en milieu rural que dans les villes, relève la note. Il est aussi « en augmentation ».

Foncier Proposition de loi en vue pour contrôler les acquisitions sociétaires

Le député Jean-Bernard Sempastous (LREM, Hautes-Pyrénées) compte déposer d'ici deux à trois semaines une proposition de loi pour contrôler les acquisitions de terres agricoles par des sociétés, dont un grand nombre échappe actuellement au contrôle des structures. Le fonctionnement de ce contrôle prévu serait le suivant : dès qu'une transaction est susceptible d'occasionner un agrandissement excessif, la Safer engagerait une procédure à l'issue de laquelle le préfet validerait ou invaliderait la transaction. La situation d'agrandissement est d'ores et déjà encadrée par le Schéma directeur des exploitations agricoles. Dans son travail d'instruction, la Safer vérifiera si le projet d'agrandissement ne porterait pas atteinte à l'installation de jeunes agriculteurs et s'il contribue à la vitalité du territoire rural, explique M. Sempastous. « Nous travaillons depuis de nombreuses semaines avec les organisations professionnelles (FNSEA, JA, APCA, FNSafer) sur ce dossier et nous avons consulté les autres organisations syndicales, et des associations comme Terre de liens, des juristes, d'autres groupes parlementaires, ainsi que le ministre de l'Agriculture le 13 janvier, pour qu'il y ait le maximum de consensus et le minimum d'amendements », a-t-il précisé. Le cabinet du ministre confirme de son côté des « échanges approfondis » sur ce dossier.

Blé Identification d'un gène de résistance à large spectre à la septoriose

Des chercheurs ont trouvé chez le blé un gène de résistance « à large spectre » vis-à-vis de la septoriose, une des principales maladies de la céréale, a indiqué le 19 janvier l'Inrae, membre de leur consortium avec l'Université néerlandaise de Wageningen, le ministère américain de l'Agriculture, en collaboration avec le semencier nordiste Florimond Desprez. Ce gène, nouvellement identifié et caractérisé, « procure une résistance à de nombreuses souches de Zymoseptoria tritici », champignon responsable de la septoriose, selon l'étude publiée dans Nature communications. Il « ralentit considérablement la pénétration et la croissance du champignon dans les tissus », souligne l'Inrae dans le communiqué. Présent dans seulement 6 variétés de blé sur les 805 soumises à criblage, il offre peu de chance de contournement des défenses observées chez certaines plantes. « L'introduction de ce gène de résistance dans les variétés de blé doit se faire prudemment et être associée à d'autres facteurs de résistance à la maladie », conclut l'institut. La septoriose, qui peut causer 40 % à 55 % de perte de rendement, provoque chaque année entre 350 et 700 millions d'euros de perte pour la filière française.

Installation Les JA réclament un doublement des aides

A l'occasion de la négociation du Plan stratégique national (PSN), les Jeunes agriculteurs ont exposé leurs priorités lors d'une conférence de presse le 19 janvier. En première ligne, il y a bien sûr les aides aux jeunes agriculteurs. « Nous voulons un doublement de ces aides », a indiqué Samuel Vandaele, président du syndicat, soit une « sanctuarisation » d'au moins 4 % du budget des aides directes à destination des jeunes agriculteurs. À l'intérieur de cette enveloppe, les JA souhaitent transformer le paiement « additionnel » aux jeunes (majoration du paiement de base sur les 34 premiers hectares) en une aide forfaitaire à l'actif. Dans le 2nd pilier, les JA souhaitent préserver un socle de base national pour la DJA, malgré la régionalisation de sa gestion. Outre le renouvellement des générations, les Jeunes agriculteurs mettent également en avant trois axes : la protection des ressources, la gestion des risques et la structuration des filières. Sur ce dernier point, le syndicat estime qu'il faut « mieux cibler les aides couplées ». « Peut-être les conditionner en les surdotant pour les agriculteurs qui sont adhérents à une OP (organisation de producteurs) », explique Samuel Vandaele.

Reproducteurs charolais

Et ça continue

La semaine commerciale du comité d'agriculture de Semur-en-Auxois se poursuit jusqu'à demain, samedi.



Gérard et Nicolas Guenot, Gaelle et Ortense, leur vache avec de très belles qualités de race, prix d'honneur junior à Autun, lors de leur rare sortie 2020.

Dix-huit élevages charolais ont ouvert leurs portes ce lundi dans le cadre de la semaine commerciale du comité d'agriculture semurois. Cet événement inédit remplace le traditionnel concours du mois de novembre, annulé pour raisons sanitaires. Zoom sur plusieurs participants.

Cap à Recey

Le Gaec de Saint-Roch met en vente quatre veaux de l'année, une dizaine de laitonnes et deux taureaux adultes dans son fief à Recey-sur-Ource, au nord du département. Thibaut Malnoury, 39 ans, est un grand habitué du concours de Semur-en-Auxois et voit d'un très bon œil l'organisation de cette opération commerciale, lui qui participe également aux rendez-vous de Magny-Cours, Avallon, Moulins et Paris chaque année : *«Je n'ai malheureusement rien pu faire ou presque en 2020, comme bon nombre de collègues… Presque tout a été annulé. Le comité de Semur a très bien réagi face à cette situation très particulière, les éleveurs ont besoin de montrer leurs animaux pour diffuser leur génétique. Cette semaine est plutôt bien positionnée sur le calendrier : pour certains, la reproduction est imminente. Ce type d'évènement permet de voir l'élevage dans sa globalité, c'est un avantage que nous n'avons pas sur les concours»*.

De très bons veaux

Thibaut Malnoury vend une quinzaine de reproducteurs tous les ans. Ce passionné de génétique a pris la relève de son père et son oncle dans ce travail de sélection : *«mes associés et moi cherchons à obtenir des vaches qui feront plus tard de bons veaux, c'est notre ligne directrice. Nous partons du principe qu'il faut du gabarit et du développement squelettique pour y parvenir, nous ne négligeons en aucun cas la finesse ni la masse musculaire, bien au contraire»*. Les deux taureaux proposés durant cette semaine commerciale sont respectivement âgés de 2 et 4 ans. Le premier se nomme Prestigieux et présente justement un très bon développement squelettique. Le second, Niflugel, est remarquable dans sa longueur et son joli carré de bassin.

Ouvert toute l'année

Le Gaec de Saint Roch reste ouvert chaque jour de la semaine, toute l'année, même en dehors de cette opération du comité de Semur. *«Il suffit d'un petit coup de fil pour s'assurer que nous sommes bien présents. Il ne faut surtout pas hésiter à venir à notre rencontre, rien ne vaut une visite dans une ferme pour se donner une idée précise des animaux et voir comment nous travaillons»*, souligne Thibaut Malnoury. Celui-ci prend toujours le temps de bien s'occuper des visiteurs, de les aiguiller et de les guider dans leurs choix. Installé depuis 2008, ce producteur exploite 550 ha de SAU avec son oncle Régis et son cousin Vincent, dont 300 ha en herbe dédiés aux 140 vaches allaitantes de l'exploitation.



Thibaut Malnoury et Prestigieux, l'un de ses taureaux adultes.



Les produits d'Omalet, ce taureau de 30 mois, sont à vendre lors de cette grande semaine commerciale.

Échanges passionnants

Thibaut Malnoury aime échanger, parler de son métier et de ses problématiques. Cet hiver, l'éleveur a pris son temps pour rentrer ses animaux en stabulation, les conditions étant propices à un pâturage tardif. L'éleveur a ainsi économisé du fourrage, même si ce poste n'est pas aussi préoccupant que celui de l'eau : *«notre faible chargement a permis de mettre assez de bottes de côté pour passer l'hiver sereinement. Le plus gros problème de la dernière sécheresse a été une fois de plus la ressource en eau, des puits ont été à sec dès le mois de juillet. Heureusement, sur notre commune, nous avons la chance d'avoir à disposition un réseau abandonné au milieu des années quatre-vingt. Les agriculteurs ont la possibilité d'aller s'y approvisionner»*. L'actualité de l'élevage concerne principalement les vêlages, qui ont commencé le mois dernier. Un bâtiment avec des panneaux photovoltaïques est également en construction. Concernant la conjoncture, Thibaut Malnoury attend désespérément une remontée des cours des broutards : *«c'est vraiment le point noir de l'année, j'en ai vendu à 2,30 euros autour du 20 novembre, ces tarifs sont exceptionnellement bas et forcément décevants. Les bonnes vaches ont elles aussi du mal à être valorisées. Les animaux standards partent relativement mieux, cette année est vraiment particulière à tous points de vue»*.

Les deux font la paire

Nicolas et Gérard Guenot ouvrent également les portes de leur exploitation, le premier à Allerey près d'Arnay-le-Duc, le second à Alligny-en-Morvan à proximité de Liernais. Cette famille d'éleveurs, qui n'a pris part qu'aux concours d'Autun et de Magny-Cours en 2020, salue également l'initiative du comité semurois : *«Le commerce peut difficilement se faire si les éleveurs ne montrent pas leurs animaux. Dans notre cas, nous avions prévu de nous rendre à Pouilly-en-Auxois, Avallon, Semur et peut-être au salon de l'agriculture. Cette organisation inédite est vraiment la bienvenue ! Elle fera du bien aux sélectionneurs, nous l'espérons. À Semur, nous y allons tous les ans depuis 2005, principalement avec des adultes, pour donner une idée des différents produits que nous pouvons obtenir. L'annulation du concours est une déception mais nous ne pouvions pas faire autrement. Il est certain que rien ne vaut un déplacement en ferme»*. Les deux éleveurs mettent en vente huit veaux de l'année, deux taureaux de dix-huit mois et un de 30 mois lors de cette opération commerciale. Types élevage, viande ou mixtes : il y en a pour tous les goûts, tous types de reproducteurs sont proposés aux acheteurs.

Santé !

Les deux éleveurs attendent les visiteurs et les accueillent avec le verre de l'amitié. Pour l'aspect purement professionnel, les prix peuvent être discutés dans la mesure du raisonnable, compte tenu d'une conjoncture particulièrement difficile. *«C'est encore compliqué cette année»*, fait remarquer Nicolas Guenot, *«les broutards illustrent parfaitement ces difficultés, les cours sont tellement bas que nous avons décidé d'en engraisser une partie pour la seconde année consécutive. Nous avions fait une trentaine de taurillons il y a un an, nous devrions dépasser la soixantaine cette fois-ci. Le but est de les vendre de mars à mai, avec une plus-value espérée d'environ 200 euros par tête. Nous tentons de nous adapter, il n'y a pas trop le choix»*. Tout comme Thibaut Malnoury, ces deux éleveurs vendent généralement une quinzaine de reproducteurs chaque année. La passion pour le charolais est également palpable dans les discussions : *«il s'agit de la race locale, la race à viande par excellence… Le charolais est élevé sur notre ferme depuis plusieurs générations»*, souligne Nicolas Guenot, 31 ans, installé depuis 2010.

Place aux vêlages

Comme au Gaec de Saint-Roch, l'actualité du Gaec de Beaumont et de l'EARL Guenot Nicolas est rythmée par les vêlages. Pas moins de 240 veaux vont naître sur l'ensemble des deux fermes. Les naissances ont débuté fin novembre, la barre des 150 veaux a été franchie à la date du 1er janvier. Concernant la dernière sécheresse, Nicolas et Gérard Guenot ont plutôt bien géré leurs fourrages, les bovins sont restés beaucoup plus longtemps au pré que d'accoutumée. Quatre camions de drêches de brasserie ont tout de même été nécessaires pour s'assurer un hiver sans trop de péripéties…

AG



Sanitaire

Le GDS répond à vos questions

Comment fonctionne le ramassage des prélèvements vétérinaires ?

Afin de faciliter les envois et de limiter les coûts, le GDS a contractualisé avec un transporteur privé le ramassage des prélèvements effectués dans les élevages bovins et de petits ruminants de la Côte-d'Or (prise de sang, biopsie BVD, bouse…), en vue de leur analyse au laboratoire départemental. Ce ramassage est effectué sur demande des vétérinaires dans tous les cabinets ayant des clients sur le département, y compris s'ils sont situés dans les départements limitrophes. Les prélèvements sont ramassés les après-midi, du lundi au vendredi, hors jours fériés, pour être livrés au laboratoire le lendemain matin.

Compte tenu de la mise en place de ce dispositif, il n'y a aucun ramassage en ferme, que ce soit par la navette ou par les techniciens du GDS. Le coût global est mutualisé entre tous les éleveurs, au travers du coût OVS, facturé annuellement à chaque élevage.

Reproducteurs charolais à Créancey

Paré à toute éventualité

Le GIE Charolais Évaluation prépare sa grande vente aux enchères du vendredi 12 février.

Les membres du GIE Charolais Évaluation et les éleveurs apporteurs se sont réunis la semaine dernière à Sainte-Sabine pour peaufiner leur grande vente aux enchères.

D'ordinaire, tout est généralement calé à l'issue de ce rendez-vous. Crise sanitaire oblige, la donne est légèrement différente cette fois-ci. *«La vente de nos quarante reproducteurs aura bien lieu, c'est une certitude, nous mettons tout en œuvre pour que cet événement soit une pleine réussite malgré toutes les complications de l'année»*, informe Jean-Pierre Godot, président du GIE, *«la présence physique d'acheteurs reste incertaine. L'évolution du coronavirus et des restrictions gouvernementales nous permettra d'en savoir un peu plus ces prochains jours»*. Les gradins du pôle agricole de Créancey ne seront pas «blindés» comme lors de chaque édition : *«le pôle ne sera pas archi plein comme d'habitude, cela est d'ores et déjà acté. Il n'y aura pas non plus de restauration ni de buvette. Il est possible d'imaginer que l'accès ne soit réservé qu'aux potentiels acheteurs, qui devraient alors se munir d'un boîtier électronique dès leur arrivée. La dimension du bâtiment devrait pouvoir autoriser l'accès à plusieurs dizaines de personnes, dans le strict respect des gestes barrière, bien entendu. Les futures consignes de la préfecture feront foi. Il sera impératif, pour les personnes intéressées, de se faire connaître et de s'inscrire en amont. Nous misons aussi, plus que jamais, sur la vente à distance, mise en place avec succès lors de notre édition 2020. Plusieurs transactions avaient été réalisées par ce biais…»*

Pour toute question relative à l'organisation, il est possible de contacter Isabelle Brice au 03 80 90 68 81 ou de suivre l'actualité du GIE sur internet. Les personnes intéressées trouveront toutes les informations sur les reproducteurs ainsi que leurs photos et vidéos individuelles pour les aider dans leur choix. Les visites à la station d'évaluation sont possibles sur rendez-vous dès maintenant. Pour les éleveurs souhaitant se rendre à la station, le GIE recommande de ne pas attendre le dernier moment, afin de répartir les visites et d'anticiper d'éventuelles restrictions supplémentaires de déplacement. L'évaluation des reproducteurs suit actuellement son cours : les résultats de l'indexation seront communiqués dans les prochains jours.

AG



Fédération charolaise

Bienvenue Laurent

Laurent Choubley succède à Adrien Ménétrier à la tête de la Fédération charolaise.



La vague des nouveaux présidents d'OPA continue de déferler en Côte-d'Or. Cette fois-ci, c'est au tour de la Fédération charolaise d'annoncer l'arrivée d'un nouvel homme fort à sa tête, en la personne de Laurent Choubley. L'ancien secrétaire de la Fédération relaye Adrien Ménétrier qui assurait la présidence par intérim depuis plusieurs mois, à la place de Sylviane Baulot.

Laurent Choubley, 58 ans, est en Gaec avec ses deux fils Baptiste et Rémy à La Motte-Ternant, entre Précy-sous-Thil et Saulieu. Son exploitation réalise 170 vêlages. Une vingtaine de mâles se destinent à la reproduction, l'autre partie se retrouve sur le marché des broutards. Les femelles sont toutes vouées à l'engraissement.

«La génétique fait la différence»

Laurent Choubley adhère à la Fédération charolaise depuis très longtemps : *«Mon père était déjà administrateur lors de mon installation en 1982. J'avais pris sa place quelques années plus tard. Le rôle de la Fédération est très important, elle assure la promotion du Charolais en Côte-d'Or et même dans les départements extérieurs. Elle favorise aussi et surtout le commerce de nos reproducteurs en organisant divers évènements comme des portes ouvertes, des expositions et des concours »*. L'éleveur a pris les rênes de l'association avec le plein de motivations : *«j'ai un peu plus de temps libre depuis l'arrivée de mon deuxième fils sur la ferme, alors je me suis laissé tenter. Je pense que nous avons besoin d'un peu plus de solidarité dans le département, il y a sans doute eu quelques faiblesses dans ce domaine dans le passé. Nous voulons fédérer les sélectionneurs et même l'ensemble des éleveurs. La Fédération souhaite partager son savoir-faire et diffuser sa génétique, sans laquelle la plus-value de nos bovins ne serait vraiment pas au même niveau. Même si ce n'est jamais assez, la génétique fait la différence dans nos troupeaux et dans nos revenus, il est important de le rappeler»*.

Projets dans les cartons

Réuni le 15 décembre au pôle agricole de Créancey, le conseil d'administration de la Fédération charolaise a évoqué plusieurs pistes de travail pour les mois à venir. De nouvelles recherches seront prochainement menées pour tenter de retrouver une aide financière dans l'acquisition de reproducteurs. *«À l'époque, 400 euros étaient attribués à tout éleveur côte-d'orien qui se procurait un Charolais né dans son département»*, rappelle Laurent Choubley, *«cette aide était très précieuse mais a malheureusement disparu. Nous avons réalisé plusieurs relances à ce jour, sans succès. Nous ne lâchons toutefois pas l'affaire, il y a sans doute d'autres pistes à explorer avec nos responsables»*.

L'exposition-vente de Saulieu est programmée pour la fin du mois de février, l'espace Jean-Bertin sera très prochainement réservé : *«nous espérons pouvoir tenir ce rendez-vous, ce sera bien sûr fonction de la crise sanitaire à ce moment-là. En cas de restrictions, nous nous retournerons sur le format de nos journées commerciales. Les portes ouvertes de l'Auxois-sud avaient particulièrement bien marché il y a quelques semaines, en remplacement du concours de Créancey»*.

AG



Productions végétales

Chouette, un peu de froid

Les basses températures des derniers jours ont été bénéfiques aux grandes cultures à plus d'un titre. Ces conditions climatiques vont-elles durer ?



Tiens, un hiver un peu froid, ça faisait longtemps… Les productions végétales de Côte-d'Or ne vont pas s'en plaindre, c'est certain. *« Le froid sec et ce temps très dégagé, avec souvent du soleil, ont été les bienvenus dans nos parcelles. Mais une relative douceur revient déjà et devrait se poursuivre ces prochains jours, c'est dommage »*, observe Clément Divo, conseiller à la Chambre d'agriculture. Le technicien liste ici les différents bénéfices du froid espéré, en premier lieu l'impact positif sur les pucerons, dont un certain nombre ont pu être *« négociés »* ces derniers jours : *« ils n'aiment pas les basses températures. L'an dernier, l'hiver avait été très doux et bon nombre d'adultes avaient survécu. La donne pourrait être légèrement différente cette fois-ci. Nous espérons ne pas avoir la même situation que l'an passé, quand les populations avaient explosé dans les céréales, dès les premières chaleurs du mois d'avril. La barre des -5 °C a été récemment atteinte, et à plusieurs reprises. Cela a peut-être fait du bien, même si les températures remontent actuellement »*. Des problèmes de pucerons, il y en a tout de même eu quelques-uns dans le département, lors de la première quinzaine de novembre : *« les douces températures du moment ont été propices aux vols de pucerons, mais les agriculteurs étaient prévenus et ont bien surveillé ce phénomène. Un ou plusieurs traitements sur végétation ont certainement été réalisés quand la situation le demandait. Nous en saurons davantage en avril ou mai, quand le blé sera en pleine montaison. Si des pieds sont touchés par des viroses, ils resteront plus petits que les autres et présenteront un rougissement de la pointe des feuilles »*.

Favorable en colza

Les altises sont eux aussi impactés par un temps froid. Ces insectes ravageurs du colza pourraient également *« en prendre un coup »*, selon Clément Divo : *« il restait beaucoup de larves ces dernières semaines mais si les températures baissent, nous espérons qu'une partie d'entre elles disparaîtront. Leur activité a au moins été limitée pendant un temps, c'est déjà ça. Elles se sont probablement moins attaquées aux pétioles des feuilles du colza. Si une partie de ces dernières ont gelé et sont tombées, ce n'est a priori pas très grave, du moment que la tige principale est restée intacte. La larve d'altise devient réellement dangereuse quand elle migre vers cette tige, cela arrive quand elle n'a plus rien à manger dans la feuille. Dans ce cas, cela devient extrêmement dommageable pour la plante »*.

Retour à la normale ?

Clément Divo espère assister à un cycle climatique un peu plus *« normal »* cette année, avec un hiver froid suivi d'un printemps relativement doux : *« nous avons plutôt l'inverse depuis plusieurs campagnes. Les plantes se développent pendant l'hiver et réaccélèrent dès que les journées commencent à rallonger en février. Un froid tardif en mars ou avril est alors dévastateur. Si nous pouvions éviter ce phénomène en 2021, ce serait très bien. Encore une fois, rien n'est moins sûr avec la météo des prochains jours »*.

Autres atouts

Le conseiller de la Chambre d'agriculture relève deux autres avantages liés au froid : *« le premier concerne les crucifères adventices qui sévissent dans le colza, je pense ici aux sanves et aux ravenelles. Ces adventices montent à fleur dès l'automne et continuent de se développer avec la douceur de l'hiver. En cas de gel significatif et prolongé, inférieur à -5 °C, elles sont la plupart du temps détruites. Le froid fait donc un peu de ménage dans les parcelles ! Les basses températures sont aussi favorables à la restructuration des sols argileux. Par conséquent, le futur travail des sols est facilité, de bonnes reprises de labours sont permises en sortie d'hiver. Pour la partie bio, le passage des outils de désherbage mécanique est beaucoup plus efficace. L'an passé, nous sortions d'un hiver clément et pluvieux. La terre était alors particulièrement compacte et très difficile à travailler. Espérons qu'il en soit différemment dans quelques semaines »*.

Attention quand même

Ce qui suit n'est visiblement plus d'actualité, mais des températures inférieures à -10 °C pendant plusieurs heures consécutives peuvent être néfastes à certaines cultures, comme le précise Clément Divo : *« les protéagineux comme le pois d'hiver et la féverole d'hiver ne résisteraient pas bien longtemps, des pertes de pieds seraient à craindre. Leur résistance au froid n'est pas très élevée. L'orge de printemps, de plus en plus semé à l'automne, se trouve dans la même position »*.

AG

Sangliers

Record ou pas record ?

Le tableau de chasse côte-d'orien s'étoffe de jour en jour. Un agriculteur se prononce sur le futur résultat de fin de saison.



La barre des 10 000 sangliers a été dépassée lors du premier week-end de 2021. Le record absolu des 17 000 prélèvements, réalisé l'année dernière, sera-t-il battu pour autant ? Cette question a été posée à Clément Gamin, responsable du dossier dégâts de gibier à JA21.

Cet agriculteur basé à Poncey-sur-l'Ignon ne pense pas que cela soit possible, même si le potentiel est bel et bien là : *« il y a encore beaucoup de sangliers sur l'ensemble du département. Mais en moins de deux mois de chasse, je ne pense pas que nous puissions dépasser ni même atteindre les 17 000 prélèvements de 2019-2020. La raison est principalement liée à la crise sanitaire. Les contraintes du Covid sont en effet importantes. De nombreuses sociétés ne chassent plus qu'un seul jour par semaine, au lieu d'un week-end entier. Je pense ici aux sociétés qui reçoivent des chasseurs venant de l'extérieur, qui ne peuvent plus être logés sur place. D'autres chasses ne font plus qu'une seule battue par jour, au lieu de plusieurs sur une journée complète. Il ne faut pas oublier non plus l'impact du week-end non chassé au début du second confinement : cela représente de nombreux prélèvements en moins »*.

Clément Gamin s'inquiète d'une présence encore trop importante de sangliers : *« il reste notamment beaucoup de laies pleines ou avec leurs marcassins, cela veut dire qu'il y aura encore de nombreux sangliers l'année prochaine, c'est certain… Malgré tout, il faut saluer l'implication de nombreux chasseurs qui ont joué le jeu malgré les contraintes de l'année, durant cette période difficile pour tout le monde. Certaines populations ont été considérablement diminuées, même si le travail doit impérativement se poursuivre. La présence de nombreux fruits forestiers comme les glands et les faînes jouent en notre faveur dans de nombreux secteurs. C'est quelque part une chance, ils limitent les dégâts dans certaines parcelles »*.

AG

Indemnisations

La formation spécialisée de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage s'est réunie le 7 janvier pour arrêter les prix d'indemnisation des dégâts de gibier sur les récoltes d'automne. Les prix retenus sont les suivants : 14,80 euros/q pour le maïs grain, 3,61 euros/q pour le maïs ensilage, 37,90 euros/q pour le tournesol et le tournesol oléique, 35,80 euros/q pour le soja. Les cultures bios seront indemnisées au tarif de vente, sur présentation de la facture (sinon le prix appliqué sera celui de la culture conventionnelle, qui sera majoré de 20 %).

Corbeaux et corneilles

Ne pas baisser la garde



Le plan de régulation des corbeaux et corneilles, mis en place depuis 2019 sur une partie de la plaine dijonnaise et du val de Saône, est reconduit cette année avec une extension sur les secteurs Semur-en-Auxois et Montbard. Ce plan repose sur une mobilisation des agriculteurs et des chasseurs. Il a démontré son efficacité ces deux dernières années. La FDSEA de Côte-d'Or, partenaire du dispositif, appelle à la plus grande vigilance dans ce dossier : *«Il ne faut surtout pas baisser la garde, car à part nous, personne ne se mobilisera pour réguler ces populations d'oiseaux, sources de pertes financières importantes pour nos exploitations»*. Le syndicat s'inquiète que *«trop peu d'agriculteurs des secteurs concernés»* se sont engagés pour 2021 : *«nous souhaitons solliciter un nouvel arrêté préfectoral d'autorisation de piégeage collectif par les agriculteurs dès le mois de février. Aussi, nous vous invitons à vous engager ou vous réengager massivement et rapidement pour cette nouvelle année, en adhérent à la Fredon BFC»*. Contact : FDSEA (03 80 68 67 67), Fredon (03 80 25 95 45).

AG

Témoignage Un protocole bien ficelé

Sébastien Noize, agriculteur à Seurre, s'est engagé dans ce dispositif en début d'année 2019 : ***«Il y a toujours eu beaucoup de corbeaux ici, en bord de Saône. Les dégâts sont importants dans les grandes cultures, dans le tournesol mais pas seulement. Ce moyen de lutte collectif était donc le bienvenu. Pour faire partie du dispositif et pouvoir piéger, il faut tout d'abord adhérer à la Fredon Bourgogne, le coût annuel est de 50 euros par personne. Il faut ensuite participer à une demi-journée de formation, uniquement la première année. Ce rendez-vous est intéressant : nous apprenons beaucoup de choses sur la vie du corbeau, sur la législation et sur la façon de procéder pour pouvoir piéger et avoir de bons résultats. Suite à cette participation, nous nous voyons attribuer un numéro de piégeur temporaire, valable un an. Personnellement, j'ai acheté deux cages dans la foulée, comme bon nombre de mes collègues. Le bilan de la première année a été très positif, nous avons piégé plus de 200 corbeaux dans notre secteur. Je ne connais pas les chiffres de 2020 car nous n'avons pas pu nous réunir à cause de la crise sanitaire, mais les oiseaux prélevés sont nettement moins nombreux. Le succès des piégeages effectués en 2019 n'explique pas tout, je pense qu'il y a eu des problèmes lors de la reproduction ou lors de la ponte. D'un côté, c'est tant mieux ! Personnellement, je procède à des tirs dans le cadre d'un arrêté préfectoral : les prélèvements sont là aussi nettement moins nombreux que l'année précédente. Néanmoins, nous devons continuer notre action, il ne faut surtout pas baisser la garde et continuer cette régulation ! Les corbeaux représentent un problème pour le monde agricole mais aussi pour un certain nombre de communes et de riverains. Il faut avoir conscience que ce travail de régulation prend du temps : nous devons passer voir les cages tous les jours, il faut aussi nourrir et abreuver les appelants. Il arrive aussi certaines péripéties : dans mon cas, mes cages ont été volontairement ouvertes deux fois de suite en 2020…»***

Vœux de la nouvelle année

«De belles choses à réaliser»

Fabrice Genin adresse ses vœux de la nouvelle année aux lecteurs de Terres de Bourgogne. Le nouveau président de la FDSEA de Côte-d'Or espère *«avant toute chose»* la fin de cette crise sanitaire et un *«retour rapide à la normale»* : *«La période que nous traversons depuis presque un an est une épreuve difficile pour chacun d'entre nous, toute la société est impactée. Cet épisode est sans précédent depuis la seconde guerre mondiale, il est à souhaiter que cette situation s'arrange au plus vite, car cela devient long et particulièrement pesant… Je souhaite la santé à chacun d'entre vous : que cette santé profite à la vie de chaque famille et de chaque exploitation. Sur le plan professionnel, cette énergie doit nous permettre de travailler et d'avancer ensemble en proposant, si possible de nouvelles idées pour l'agriculture de demain»*. Fabrice Genin, exploitant de Marsannay-le-Bois, retient un élément positif de l'année 2020 : *«nos concitoyens se sont rapprochés de la ruralité et des produits agricoles. Ce rapprochement, intervenu dans un moment de panique, a été vite oublié dès la fin du premier confinement. Cela est regrettable mais je me dis une chose : la fracture entre la société et le monde agricole ne doit pas être si grande que cela»*. L'année 2021 sera celle de *«la relance»*, de *«l'espoir»* et du *«renouveau»*, espère le président de la FDSEA : *«cette crise va laisser des traces mais l'agriculture doit tout faire pour en sortir gagnante. Notre capacité à nous adapter, à réagir rapidement et à nous organiser collectivement doit nous servir ces tout prochains mois. Nous devrons profiter de cette nouvelle ère pour passer de nouveaux messages et de nouvelles idées, le tout en essayant de revaloriser nos métiers respectifs»*. Fabrice Genin appelle une nouvelle fois à l'unité : *«nos productions et notre approche du métier ont bien changé avec le temps, les grands modèles d'il y a trente ans se sont considérablement diversifiés. Les producteurs sont devenus très différents les uns des autres. Malgré tout, beaucoup de choses nous rassemblent encore. Nous devons travailler sur ces similitudes, plutôt que l'inverse, pour aller de l'avant. De belles choses sont à réaliser tous ensemble. Nous avancerons bien plus vite et nous irons bien plus loin ainsi»*.



AG

▶ Formations

25 et 26/01 à Bretenière Les secrets d'une communication réussie
Contact : Aline Parize, CA21 - 03 80 68 66 28
aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

28/01 (démarrage du temps à distance), 09 et 26/02 à Bretenière
Réaliser/optimiser son budget de trésorerie
Contact : Aline Parize, CA21 - 03 80 68 66 28
aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

1er/02 à Châtillon-Sur-Seine Assolement en commun : pourquoi pas nous ?
Contact : Mathilde Matrat, CA21 - 03 80 91 06 76
mathilde.matrat@cote-dor.chambagri.fr

1er/02 (démarrage du temps à distance) et 23/02 à Bretenière
J'autoconsomme grâce au photovoltaïque
Contact : Aline Parize, CA21 - 03 80 68 66 28 - aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

04/02 à Civry-en-Montagne L'agriculture biologique : pour moi ou pas ?
Contact : Mathilde Matrat, CA21 - 03 80 91 06 76 - mathilde.matrat@cote-dor.chambagri.fr

10 et 24/02 à Bretenière Créer et animer sa page Facebook
Contact : Aline Parize, CA21 - 03 80 68 66 28 - aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

Retrouvez l'ensemble de notre offre de formations sur https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor/formations/

Emploi

Besoin d'un salarié à temps partiel ?

Le groupement d'employeurs Agri Ressources 21 a pour mission de mutualiser les besoins de main-d'œuvre à temps partiel au niveau local afin de pouvoir constituer et proposer des postes pérennes aux salariés. Cette démarche permet aux adhérents de bénéficier de manière durable d'un salarié le temps dont ils en ont besoin, tout en se déchargeant de la gestion administrative liée au salariat (contrat de travail, bulletin de salaire, MSA…). Agri Ressources 21 cherche actuellement des exploitants sur le secteur de Bligny-sur-Ouche, Nolay, Beaune, Arnay-le-Duc ou Pouilly-en-Auxois ayant un besoin de main-d'œuvre à temps partiel, afin de compléter le temps de travail d'un salarié agricole. Nous avons en effet sur ce secteur un projet de recrutement d'un agent agricole polyvalent à temps plein. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter : 03 80 68 67 68 ou geagricoles21@gmail.com

AGRI RESSOURCES 21

Recherche de maître de stage

Joseph est étudiant en Master 1 Agroécologie à Agrosup Dijon. Dans ce cadre, il doit effectuer un stage de 2 à 4 mois dans une exploitation agricole ayant une ou plusieurs de ces productions : grandes cultures / maraîchage / viticulture / élevage bovin / élevage avicole. Cette exploitation peut être dotée ou non d'un atelier de transformation et de vente directe. Disposant du permis B et d'une voiture, il est mobile sur toute la Côte-d'Or et n'a pas besoin d'être hébergé. Dans le cadre de son stage, il aimerait beaucoup participer à la mise en place de mesures agroécologiques. L'agroécologie étant le thème de sa formation, il dispose en plus de ses connaissances agronomiques générales, de savoirs spécifiques ainsi que d'un profond intérêt pour l'agroécologie. Contact : FDSEA 21 au 03 80 68 67 67 ou accueil@fdsea21.fr

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Télécopie 03 84 65 19 47

Diversification

Le projet de méthaniseur se précise à Cosne-sur-Loire

Lancée il y a six ans par Didier Guyon, céréalier à Mesves-sur-Loire, cette unité de méthanisation devrait voir le jour à l'horizon 2023. Désormais portée par un collectif de quatre agriculteurs nivernais, cette dernière devrait permettre la valorisation des déchets produits par l'abattoir de Cosne-sur-Loire et alimenter 1 500 foyers. Ce collectif a tenu à apporter des précisions sur les détails du projet quelque peu contesté ces derniers jours.



De gauche à droite : Antoine et Didier Guyon, Cyrille Forest et Christophe Bonnard réunis lors d'une conférence de presse à l'antenne cosnoise de la Chambre d'agriculture.

C'est un projet agricole encore peu développé dans le département. Didier Guyon, Cyrille Forest, Christophe Bonnard et Jérémie Jaupitre ont décidé de se réunir en collectif pour mettre sur pied une unité de méthanisation sur la commune de Cosne-sur-Loire. L'originalité de ce projet tient au profil des quatre porteurs de projet : ils sont tous exploitants agricoles alors qu'en règle générale, ce sont plutôt des industriels qui initient ce type de dossier. Appelé Val de Loire Biogaz, ce méthaniseur va consommer uniquement des intrants végétaux issus des exploitations et des coproduits comme des déchets verts et des déchets de l'abattoir.

Cela va permettre de valoriser les déchets produits par l'abattage des animaux et d'économiser des frais de transport d'équarrisseur estimés entre 70 000 et 100 000 euros. Grâce à cette base d'alimentation, le fertilisant naturel appelé digestat, qui est obtenu à la fin du processus de méthanisation, sera valorisé dans les champs des associés. Son utilisation est possible également en agriculture biologique. Des cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE) vont être incorporées dans les rotations culturales des quatre exploitations, cela va permettre de produire trois cultures en deux ans en complément des cultures alimentaires. Ces CIVE seront dédiées au méthaniseur et ainsi les sols des parcelles agricoles seront couverts toute l'année.

Le choix de l'emplacement a été guidé par la proximité immédiate avec le réseau de gaz et centré avec les champs. *«Il faut préciser que malgré la qualité du montage financier, nous n'avons pas reçu de subventions. Il a donc fallu rassurer les investisseurs sur la pérennité de notre projet»* explique Cyrille Forest.

Un emplacement stratégique

Le biométhane (biogaz épuré) sera injecté dans le réseau de distribution de GRDF existant et permettra d'approvisionner environ 1 500 foyers ou bus roulant au gaz naturel. La qualité des accès routiers et autoroutiers a été un autre élément décisif pour l'emplacement du méthaniseur. *«Ce dernier sera situé entre l'aérodrome et l'entreprise Auto Pièces 58. À cet endroit se trouvent des parcelles agricoles qui sont difficilement cultivables»* précise Cyrille Forest. Didier Guyon ajoute : *«Nous avions deux contraintes : qu'il n'y ait pas de maisons à proximité d'une part et que l'unité de méthanisation soit orientée dans le sens des vents dominant d'autre part afin d'éviter les éventuelles propagations d'odeurs»* explique Didier Guyon initiateur historique du projet. Ce maillage permet donc de limiter les traversées des villages. Le rayon d'action est très court : 8 km en moyenne. Selon les promoteurs du projet, le biométhane injecté permet aujourd'hui d'émettre 90 % de moins de CO_2 équivalent que le gaz naturel fossile en considérant toute sa chaîne de valeur. Par ailleurs, le processus de fermentation de la matière est confiné car il doit se faire en l'absence d'oxygène. Les cuves en béton sont recouvertes d'une membrane étanche qui recueille le biogaz issu de la fermentation. Le risque d'odeurs se situe donc uniquement sur la zone de stockage des matières entrantes. Des végétaux mal stockés peuvent sentir mauvais, tout comme le tas de compost au fond du jardin. Pour préserver ainsi de toute nuisance olfactive, le stock sera bâché. 8 000 tonnes de CIVE et 2 000 tonnes de déchets par an vont permettre de produire 9 000 tonnes de digestat. Ce dernier sera ensuite épandu sur les parcelles diminuant ainsi de 30 % les engrais chimiques. *«Ce projet donne des perspectives dans les zones intermédiaires à faible potentiel car il constitue une diversification non négligeable pour les agriculteurs intégrés au projet. Avec, en plus, de la sérénité car le tarif du gaz est bloqué et fixé à l'avance. Il sera même revalorisé sur quinze ans en fonction de la quantité de gaz produite. Il faut ajouter qu'il s'agit d'un projet de territoire qui est soutenu par les parlementaires, les élus régionaux et départementaux, la communauté Cœur de Loire et la mairie de Cosne-sur-Loire. Sans oublier non plus, les services de l'État au travers de la DDT qui nous soutiennent également»* a précisé Didier Guyon, président de la SAS Val de Loire Biogaz. *«Il est important que les élus locaux comprennent notre projet pour mieux répondre aux inquiétudes des administrés»* estime de son côté Christophe Bonnard.

L'emploi local préservé

Ce projet territorial va permettre la création directe d'ici 3 ans, d'un emploi en la personne d'Antoine Guyon. Le jeune homme vient de terminer sa formation de responsable de site de méthaniseur agricole qu'il a suivi en alternance au lycée agricole de Bar-le-Duc dans la Meuse et sur une unité de méthanisation en injection gaz dans l'Aube. Cette formation lui a permis d'être retenu pour piloter le méthaniseur de la SAS Verrières Céréales Trouy dans le Cher qui injecte depuis le 15 juin dernier.

Ce site a la particularité d'être identique à l'unité de méthaniseur qui sera installée à Cosne-sur-Loire. *«L'objectif est aussi de pérenniser l'emploi des ouvriers de nos exploitations respectives. Nous réfléchissons à les intégrer dans ce projet»* précise Christophe Bonnard. Pour l'heure, il est plus que nécessaire de faire de la pédagogie car le projet inquiète certains riverains qui n'ont pas hésité à faire circuler des tracts dans lesquels il est écrit des chiffres complètements erronés et en dehors de la réalité. Afin d'être le plus clair possible, le collectif d'agriculteurs organise une réunion d'information sur le site du futur méthaniseur le 13 février à 14 heures. Cette réunion permettra sans doute d'enrayer les inquiétudes liées à ce type de projet.

THÉOPHILE MERCIER

Circuit court

Une nouvelle adhérente pour le réseau Bienvenue à la Ferme

Le réseau nivernais de Bienvenue à la Ferme s'étoffe encore un peu plus avec l'arrivée depuis le début de l'année de Marie-Dominique Commaille, productrice de colis d'agneau et de veau en circuit court.



Marie-Dominique Commaille est l'une des nouvelles adhérentes de l'année.



En parallèle de son activité Marie-Dominique Commaille valorise la laine de ses moutons en confectionnant des couettes ou des boucles d'oreilles.

Installée depuis 2017 au départ à Saincaize avec une troupe ovine d'une cinquantaine de brebis, l'éleveuse compte aujourd'hui environ 200 mères et une dizaine de charolaises sur la commune de Decize.

Elle exploite au total 65 ha ce qui est plutôt rare par rapport à la moyenne départementale. *«J'ai volontairement une petite surface pour valoriser au mieux mes produits. N'étant pas fille d'agriculteur, je n'avais de toute manière pas la possibilité d'obtenir une grosse surface. C'est la raison pour laquelle, je me suis orientée dès le début vers la vente directe et la transformation»* nous explique-t-elle.

Vendre en vente directe en 2017 dans le département n'allait pas forcément de soi.

Hormis des magasins comme Secret de Paysans, la filière n'était pas aussi développée qu'aujourd'hui.
«Les deux confinements successifs ont été bénéfiques pour les producteurs. Pour ma part, j'ai capté de nouveaux clients durant cette période qui me sont restés fidèles encore aujourd'hui» explique-t-elle. En parallèle de son métier d'éleveuse, Marie-Dominique Commaille est également formatrice au CFA de Challuy pour des classes qui vont du CAP au BAC pro au lycée.

Une valorisation des produits en caissette

Pour son atelier ovin, Marie-Dominique Commaille réalise une transformation par mois dans une période qui s'échelonne du mois d'avril jusqu'à la fin de l'année.
Elle propose des colis d'agneau de 3 à 18 kg avec notamment de l'épaule, du gigot, des côtelettes ou encore des merguez. Parallèlement, elle fait faire à l'institut charolais des terrines et des pâtés. Avec son atelier ovin, elle vend également entre vingt et trente reproducteurs par an. Côté bovin, elle propose des colis de veau de 5 kg dans lesquels on peut trouver du rôti, de la blanquette, de l'osso buco ou encore des escalopes.
L'éleveuse ne se contente pas de transformer sa viande, elle valorise aussi la matière première de ses moutons à savoir la laine. Avec ce produit elle confectionne entre autres des couettes, des boucles d'oreilles. *«Cette activité me permet de diversifier mes revenus. Étant donné que la laine ne vaut plus rien, je trouvais intéressant de la valoriser plutôt que de la vendre brute»* estime-t-elle.

«Objectif : faire un magasin à la ferme»

Son adhésion à Bienvenue à la Ferme répond à la logique de développer encore plus la vente directe. *«L'avantage de faire partie de BAF, c'est la force de frappe en matière de communication qui est indispensable pour se faire connaître. Je voulais aussi faire partie d'un groupe ou d'un réseau pour pouvoir échanger avec d'autres collègues. De plus étant installée à Decize, je compte me servir du potentiel du port pour développer ma clientèle. Enfin pour ce qui est des projets, je compte développer un magasin à la ferme. Sachant qu'il y a des aides pour ce type de dossier, autant en profiter»* explique l'éleveuse.

THÉOPHILE MERCIER

Contact : Marie-Dominique Commaille, Tél. 06 24 32 77 08

Le réseau BAF 58

Le réseau Bienvenue à la Ferme dans la Nièvre compte 33 adhérents dont 2 sont en cours de labellisation. Cette année est marquée par l'entrée du Drive Fermier qui est né durant le premier confinement. Ce dernier s'inscrit dans le cahier des charges du réseau à savoir accompagner au quotidien les producteurs en circuit court. Pour en savoir plus, vous pouvez contacter Clémence Guillaumet au 06 47 86 89 21.

Le drive fermier de la Nièvre intègre cette année le réseau BAF.

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS
DRAINAGE - IRRIGATION - TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS - ÉLAGAGE au LAMIER et GRAPPIN COUPEUR

VISITE GRATUITE CHEF D'EXPLOITATION
06 82 85 70 03
Bureaux : 02 48 74 18 90 - 06 43 24 92 50
Zone d'activités sur la Nièvre - 18350 Nérondes
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr

Enseignement

Deuxième Forum de l'Eau au Legta de Nevers-Challuy

Les étudiants de deuxième année de BTS Gemeau organisent le mercredi 3 février le deuxième Forum de l'Eau qui se tiendra dans les locaux du Lycée Agricole de Nevers-Challuy. Ce forum est organisé en partenariat avec un grand nombre de professionnels de la filière et il se veut une vitrine des métiers de l'eau.

Ce forum se déroulera en 2 temps. La matinée sera réservée à des tables rondes thématiques avec les professionnels de l'eau et les étudiants de première et deuxième année de BTS Gemeau. Ces échanges permettront aux étudiants de découvrir les différentes facettes des métiers liés à ce domaine ainsi que les nombreux profils professionnels qui les aideront dans leurs choix futurs. L'après-midi, le forum s'ouvre au public et les visiteurs pourront découvrir des démonstrations et présentations de matériel professionnel.



L'invité de l'année : La société Inovaya

Le Forum de l'Eau a le plaisir d'accueillir cette année la société Inovaya spécialisée dans les procédés de filtration membranaire unique adaptables aux membranes céramiques et polymériques. Elle développe actuellement des solutions de potabilisation clé en main, modulables, sans produit chimique ni maintenance. Elle réalise actuellement une expérimentation de potabilisation de l'eau dans le département de la Nièvre et viendra nous présenter ses premiers résultats.
D'autres professionnels présenteront leurs dernières innovations en matière de détection de fuites, de mesures de débit, de sectorisation des réseaux d'eau, d'aquaponie et d'épuration des eaux. Le domaine de l'environnement sera aussi représenté avec la Fédération de pêche de la Nièvre, l'Agropôle du Marault et l'Office Français de la Biodiversité.

LEGTA DE CHALLUY

Contact : forumdeleau@outlook.fr
Tél. : 06 75 00 27

Syndicalisme

Les Français aiment les agriculteurs et l'État veut les tuer

La FDSEA de la Nièvre appelle à une manifestation le 29 janvier, afin de protester contre de nouvelles mesures jugées abusives.

Les agriculteurs sont épuisés et découragés par la succession des aléas climatiques, économiques et l'acharnement politique et médiatique dont ils font quotidiennement l'objet depuis de nombreux mois, de nombreuses années. La situation économique des exploitations nivernaises est au plus bas, que ce soit en raison de la crise du prix du broutard qui fait perdre jusqu'à 100 € par animal aux éleveurs, ou à cause des niveaux de rendements des productions végétales catastrophiques cette année. Dans les deux cas, aucune réponse de la part de l'État n'a pu être apportée jusqu'à ce jour aux agriculteurs. À la conjoncture économique s'ajoutent les aléas climatiques qui constituent de rudes et réelles épreuves pour les paysans et leurs familles. Pour les prairies, les systèmes d'assurances n'existent pas. C'est pour cette raison que les pertes sur prairies sont indemnisées par un Fonds National de Gestion des Risques Agricoles auquel tous les agriculteurs cotisent par le biais de leur assurance incendie ! Cependant, à quelques jours de la reconnaissance de notre département en zone sinistrée suite à cette nouvelle sécheresse, le ministère de l'Agriculture a décidé de reporter la décision de reconnaissance de la Nièvre ainsi que pour tous les départements de Bourgogne d'encore un mois ! Pourtant le dossier est en attente depuis novembre. Pire encore, le ministère envisage de changer les règles du jeu au dernier moment. Les agriculteurs n'en peuvent plus d'attendre, les trésoreries sont en feu !

Acharnement étatique

Face à cette situation où la majorité gouvernementale et parlementaire s'illustre par sa passivité, le meilleur service que les politiques pourraient rendre aux paysans serait, disons-le clairement, de leur foutre la paix ! Et pourtant l'État s'acharne à vouloir imposer des normes supplémentaires. A commencer par une modification des règles de gestion des fumiers qui pourrait obliger de nombreux éleveurs à couvrir leur tas de fumier dans les champs entre autres choses. A vouloir élargir le classement des communes en zones vulnérables alors que les quelques variations des taux de nitrates ne sont pas dues aux pratiques agricoles mais aux aléas climatiques, dont souffrent déjà les agriculteurs ! L'agriculture française est depuis de nombreuses années reconnue comme étant la plus durable au monde et primée pour cela : Le journal The Economist a primé en 2019 et pour la troisième année consécutive le modèle agricole français comme étant le plus durable au monde, eu égard aux problématiques de gestion de l'eau, de durabilité des modes de productions et de gestion des problématiques nutritionnelles. Les paysans travaillent bien, beaucoup, avec passion et sont en droit d'attendre de celles et ceux qui ont été élus pour prendre des décisions, que ces dernières soient équilibrées, responsables et respectueuses des agriculteurs et de leurs familles. Le 29 janvier à Nevers, les paysans Nivernais iront demander des comptes à l'État.

FDSEA 58

Santé

Vaccination anti-covid : Le Conseil départemental se mobilise

Afin de lutter efficacement contre la pandémie, le Conseil départemental prend ses responsabilités en mobilisant ses équipes du centre de vaccination départemental pour proposer des séances aux habitants de la Nièvre âgés de 75 ans et plus.
Parce que c'est une priorité, les équipes du centre de vaccination départemental seront soutenues par les professionnels de santé (médecin, infirmières, puéricultrices et sages-femmes) des secteurs de la protection maternelle et infantile et des personnes âgées ainsi que par des agents d'accueil et de médiation pour recevoir nos aînés dans les meilleures conditions.
Ces séances s'effectueront au sein du Centre départemental de vaccination, situé 3 bis rue de Lamartine à Nevers et ce depuis lundi 18 janvier, aux heures d'ouverture : le lundi de 10 h 00 - 17 h 30, du mardi au jeudi de 9 h 00 à 17 h 30 et le vendredi de 9 h 00 à 12 h 30.
Pour se faire vacciner, il est obligatoire de :
- Prendre rendez-vous par téléphone au 03 86 61 60 01 (ou sur la plateforme en ligne doctolib à compter du 26 janvier)
- Se munir de sa carte Vitale et d'un certificat de non contre indication à la vaccination délivré par le médecin traitant.
La vaccination ne pourra être réalisée si les 2 conditions ne sont pas remplies.
Chaque personne vaccinée pourra être accompagnée au maximum d'une personne pour l'aider dans ses démarches afin de limiter le nombre de personnes présentes dans le centre de vaccination en raison des contraintes sanitaires.

THÉOPHILE MERCIER

Plan France Relance

Une aide financière exceptionnelle au recrutement d'apprentis

Dans le cadre du plan « 1 jeune 1 solution », mis en place par le gouvernement le 23 juillet pour faciliter l'entrée dans la vie professionnelle des jeunes de moins de 26 ans, une aide exceptionnelle facilite leur embauche en contrat d'apprentissage.

Afin de soutenir les employeurs publics locaux, une aide financière exceptionnelle de 3 000 euros pour les contrats d'apprentissage conclus entre le 1er juillet 2020 et le 28 février 2021 est ainsi attribuée, dans le cadre du plan de relance, aux collectivités territoriales, de façon rétroactive le cas échéant.
Dans la Nièvre, 24 jeunes effectuent un apprentissage dans la fonction publique depuis le 1er juillet 2020. L'apprentissage constitue une voie d'accès leur permettant de s'insérer sur le marché du travail en leur offrant l'opportunité de découvrir les métiers du service public.
La gestion et le suivi de l'aide sont confiés à l'Agence de services et de paiement (ASP).
Cette mesure vient en complément du financement par le centre national de la Fonction publique territoriale à hauteur de 50 % des coûts de formation.

Une aide également disponible pour les entreprises

Il s'agit d'une aide financière pour les employeurs d'un montant de 5 000 euros pour un alternant de moins de 18 ans et de 8 000 euros pour un alternant majeur (jusqu'à 29 ans révolus) pour la première année de chaque contrat d'apprentissage conclu entre le 1er juillet 2020 et le 28 février 2021 préparant à un diplôme jusqu'au master (bac + 5 – niveau 7 du répertoire national des certifications professionnelles - RNCP).
L'aide est versée sans condition aux entreprises de moins de 250 salariés. Pour celles de 250 salariés et plus, elle est conditionnée au fait qu'elles s'engagent à atteindre dans leur effectif, un seuil, défini par décret, de contrats d'alternance ou de contrats favorisant l'insertion professionnelle (5 % de contrats favorisant l'insertion professionnelle au 31 décembre 2021, 3 % d'alternants au 31 décembre 2021 et une progression de 10 % d'alternants par rapport à l'année 2020).

PRÉFECTURE DE LA NIÈVRE

Union Charolais Croissance

Un beau lancement pour les ventes aux enchères

Les ventes aux enchères de reproducteurs, organisées par l'Union Charolais Croissance, ont très bien débuté, avec une belle affluence lors de la première vente, le 13 janvier à Charmoy. La moyenne des ventes de cette journée s'élève à 3 443 euros.


Le taureau Pacman, fils de Maximus, né à l'Earl de Boudernault, est la plus belle vente de cette journée.

Comme chaque année, les traditionnelles ventes aux enchères de reproducteurs, organisées par l'Union Charolais Croissance, ont lieu dans l'Yonne et dans les départements limitrophes. Cette année, les ventes démarrent bien avec 64 palettes présentes lors de la première journée, le 13 janvier, à Charmoy. *«Il y a quatre ventes sur le site de Charmoy (les 13 et 20 janvier, et le 3 et 10 février), une vente à Montrond-les-Bains (42, le 27 janvier) et une vente à Créancey (21, le 24 février)»*, lance Laurent Bonin, président de l'Union Charolais Croissance. *«Au total, il y a 180 taureaux en vente sur les quatre ventes aux enchères sur le site de Charmoy»*. Sur les 41 taureaux mis en vente lors de la journée du 13 janvier, 40 ont été vendus. La mise a prix moyenne était de 2 500 euros. La moyenne des ventes qui s'élève à 3 443 euros. La plus belle vente est pour le taureau Pacman, vendu à 5 550 euros (lire par ailleurs).

Des taureaux prêts à la reproduction

Tous les profils de taureaux sont présentés durant ces ventes aux enchères. *«La particularité de l'UCC, c'est que les taureaux vendus sont 100 % prêts. Ils ont tous suivi un spermogramme. Ils sont aussi génotypés, donc on connaît leurs gènes d'intérêt. Ce sont des veaux prêts à mettre à la saillie car ils font déjà 700 à 800 kg. On peut leur mettre facilement 15 à 20 vaches. Ce sont des reproducteurs à fort potentiel»*, détaille Laurent Bonin. *«Cette année, comme les dernières années, on travaille sur des taureaux avec peut-être un peu plus de viande, qui répondent un peu plus à la filière viande»*. Quant à la provenance des animaux ? *«Ils viennent de l'Yonne, de la Saône-et-Loire, de la Nièvre, de la Côte-d'Or, de la Meurthe-et-Moselle, de la Moselle, de l'Ain ou encore de l'Isère. Et ils partent sur toute la France et même à l'étranger»*, continue Laurent Bonin.

Des ventes en présentiel et en ligne

Ces ventes aux enchères sont une attente des éleveurs. *«L'élevage a beaucoup souffert de la crise sanitaire (liée à la Covid-19). Même si financièrement c'est compliqué pour les paysans, ils ont besoin d'un taureau pour avoir des veaux l'année prochaine»*, assure le président de l'UCC.

Et pour anticiper d'éventuelles annulations à cause du contexte actuel, l'UCC a innové cette année. *«Habituellement, on fait toutes nos ventes à la palette. Mais cette année, on a pris des dispositions par rapport à la Covid-19. La dernière vente (le 10 février) à Charmoy, celle de Montrond-les-Bains (le 27 janvier) et celle de Créancey (le 24 février) seront faites en présentiel ainsi qu'en ligne, où il sera possible de faire monter les prix»*. De quoi assurer la tenue de toutes les ventes aux enchères.

CHRISTOPHER LEVÉ


64 palettes étaient présentes lors de la vente aux enchères du 13 janvier.

Le chiffre à retenir

5 550 euros. C'est le prix du taureau Pacman, la plus belle vente de cette journée. Fils de Maximus, né à l'Earl de Boudernault, *«Pacman est à l'image de son père : il affiche un très bon potentiel de croissance, beaucoup de longueur de corps avec de la viande dans le dos et de bonnes aptitudes fonctionnelles. Pacman part faire sa carrière de reproducteur dans la Nièvre, chez un fidèle acheteur de l'UCC»*, indique Séverine Breton, directrice de l'UCC.



Néonicotinoïdes

Que dit le projet d'arrêté sur la dérogation d'usage des semences de betteraves ?

Alors que la loi permettant d'utiliser des semences de betteraves enrobées avec des néonicotinoïdes entre 2021 et 2023 a été promulguée le 15 décembre, un projet d'arrêté a été mis en ligne le 4 janvier, par le ministère de l'Agriculture, pour préciser les conditions d'utilisation de semences de betteraves enrobées pour 2021, ainsi que leurs contraintes. Ce projet d'arrêté fait l'objet d'une consultation publique jusqu'au 25 janvier.

Après une campagne betteravière 2020 désastreuse en termes de rendement, couplée à un travail collectif exemplaire de pédagogie en faveur du retour des NNI, la loi permettant d'utiliser des semences de betteraves enrobées avec des néonicotinoïdes entre 2021 et 2023 a été promulguée le 15 décembre (à la suite de l'avis conforme rendu par le Conseil constitutionnel le 10 décembre dernier).
L'entrée en vigueur de la dérogation pour les semis 2021 sera toutefois matérialisée par la publication d'un arrêté autorisant l'utilisation de semences de betteraves enrobées pour 2021 et précisant leurs conditions d'utilisation ainsi que les contraintes associées.
Dans cette optique, un projet d'arrêté a été mis en ligne le 4 janvier par le ministère de l'agriculture et fait l'objet d'une consultation publique jusqu'au 25 janvier prochain.

Alors, que retenir du projet d'arrêté ? Il autorise, à titre dérogatoire, l'utilisation de semences de betteraves traitées, soit avec de l'imidaclopride, soit avec du thiaméthoxame pour les semis 2021. Il est considéré que 2021 pourrait être semblable à 2020, en matière de risques de virose sur la betterave sucrière en France (conclusion étude Inrae).
Aussi, cette autorisation vaut pour un dosage de ces molécules inférieur de 25 % à celui utilisé historiquement, conformément à l'engagement pris par la filière dans le plan de prévention et sans risque majeur de réduction d'efficacité selon l'ITB.

De fortes restrictions

Alors, que penser de ce projet d'arrêté ? Ces restrictions reprennent les conclusions de l'avis de l'Anses. Cependant, elles vont beaucoup plus loin que les propositions de la filière et apportent de nombreuses restrictions dans le choix des cultures dans les assolements. Aussi, elles ne prennent pas suffisamment en compte les engagements forts des betteraviers à travers le plan de prévention de la filière et notamment de la réduction de 25 % des doses d'utilisation de NNI.
Quant aux risques ? Globalement, une telle application risque d'atténuer l'intérêt de la dérogation NNI que nous avons obtenue grâce à un travail exemplaire et collectif du syndicalisme, de la filière, de l'engagement fort de nos parlementaires et du ministère de l'Agriculture.
Plusieurs risques ressortent : un risque sanitaire majeur sur les rendements betteraviers, en se passant de semences de betteraves traitées aux NNI ; la réduction des surfaces betteravières (ce qui irait à l'encontre de l'objectif du renforcement de la filière par le maintien des surfaces betteravières, de la pérennité du tissu industriel français - 21 usines, 90 000 emplois directs, indirects et induits -, de la compétitivité de nos groupes coopératifs et des revenus betteraviers) ; d'imposer des modifications dans les rotations des cultures sur les exploitations, au détriment de la diversité des cultures et des bonnes pratiques agronomiques, des autres filières par la réduction de leurs surfaces, du revenu des exploitants, du bol alimentaire pour les pollinisateurs, et dans certains cas des objectifs du plan protéines et du bilan carbone des exploitations avec un impact sur les cultures de légumineuses.


Photo: CGB

Le projet d'arrêté, mis en ligne le 4 janvier, fait l'objet d'une consultation publique.

« Répondre à la consultation publique est primordial »

Dans ce contexte, la mobilisation à la CGB, à la FNSEA, à l'ITB, dans toute la filière, à Paris et en local, est forte. Chaque décideur doit bien avoir conscience des conséquences d'une application trop restrictive de la dérogation NNI. Elle reviendrait à avoir des effets contraires aux objectifs recherchés pour la betterave et risquerait au passage de déséquilibrer certaines autres filières du fait de ses contraintes en matière de succession culturale.
Aussi, il est primordial que les betteraviers répondent à la consultation publique pour exprimer leurs craintes face à de telles restrictions à l'échelle de leur exploitation, tant sur leurs surfaces betteravières que sur leur assolement, la diversité des rotations, leurs revenus, l'appauvrissement potentiel du bol alimentaire pour les pollinisateurs, etc.
La consultation publique est disponible au lien suivant : agriculture.gouv.fr/consultation-publique-projet-darrete-autorisant-provisoirement-lemploi-de-semences-de-betteraves.

Benoît Yot, Directeur de la CGB Champagne Bourgogne

Quels délais pour les cultures suivantes ?

Après une culture en 2021 de betteraves sucrières dont les semences ont été traitées avec l'imidaclopride ou du thiaméthoxame, seules les cultures suivantes peuvent être semées, plantées ou replantées : à partir de 2022 pour l'avoine, le blé, le chou, les cultures fourragères non attractives, les cultures légumières non attractives, l'endive, la fétuque, le moha, l'oignon, l'orge, le ray-grass et le seigle ; à partir de l'année 2023 pour le chanvre, le maïs, le pavot/œillette et la pomme de terre ; à partir de l'année 2024 pour le colza, les cultures fourragères mellifères, les cultures légumières mellifères, la féverole, le lin fibre, la luzerne, la moutarde tardive, la phacélie, les pois, le radis, le tournesol, le trèfle et la vesce.

Vœux Pascal Maupois, président de la fédération Groupama de l'Yonne et vice-président de Groupama Paris Val de Loire

L'année 2020 aura été marquée par une crise sanitaire exceptionnelle qui a affecté notre économie et les entreprises de nos territoires, mais aussi nos modes de vie, et mis à rude épreuve notre système de santé.
Face à cette situation hors norme, les élus et les collaborateurs de Groupama se sont mobilisés au plus près du terrain pour accompagner les sociétaires en difficulté et déployer des actions de solidarité : mesures de soutien aux exploitants agricoles, professionnels et entreprises, mesures de soutien aux particuliers, dons au personnel soignant.
Groupama a également participé au fonds de solidarité national mis en place par l'État et à la contribution des assureurs pour le secteur de la santé.
Au global, les mesures d'accompagnement de notre Caisse régionale Groupama Paris Val de Loire face à la crise de la Covid-19 correspondent à une mobilisation de 25 millions d'euros.
Dans ce contexte déjà difficile, l'agriculture de notre département a une nouvelle fois été confrontée à des chocs climatiques particulièrement intenses, qu'il s'agisse de la sécheresse estivale, des excès d'eau ou du gel de printemps. Le montant total des indemnisations versées par Groupama aux agriculteurs de l'Yonne s'est élevé à 18,9 millions d'euros.
Sur le département de l'Yonne, de 2016 à 2020 inclus, Groupama a versé aux agriculteurs à titre d'indemnisations de sinistres climatiques affectant les récoltes, un montant global de 75,3 millions d'euros pour un total de cotisations de 32,7 millions d'euros.
Ce qui est en jeu aujourd'hui en termes assurantiels pour l'ensemble de la profession agricole, c'est bien la question de la pérennisation de l'assurance Multirisques Climatique.
Malgré la situation sanitaire, nous avons réussi à mener plusieurs opérations de valorisation de notre territoire icaunais, à l'initiative de nos caisses locales, de notre Fédération départementale ou encore de la caisse régionale Groupama Paris Val de Loire.
Je voudrais mentionner le concert organisé au château de Saint-Fargeau avec l'association Jeunes Talents, l'action de mécénat pour la restauration du pont de Pont-sur-Yonne, le renforcement de notre soutien de l'AJA, sans oublier les nombreuses actions de nos caisses locales avec leurs partenaires.



Pour toutes ces réalisations, je veux remercier les élus et les collaborateurs de Groupama, et en leur nom, vous souhaiter une belle année 2021.


V·MAT Construction
Dallage Béton
Bâtiments d'élevage - Stockage
Viticole - Méthanisation
Nombreuses références
Zone Actipole - 21400 Châtillon-sur-Seine
03 80 81 48 94 - www.vmat.fr
M. STRAUB - 06 83 41 72 77
contact@vmat-dallage-chape.fr

FDSEA

« L'envie et le besoin d'être utile aux agriculteurs »

Nouvelle animatrice de la FDSEA de l'Yonne, Marie Favereau est en charge de la section végétale. Ingénieure agronome de formation, elle intègre, à 24 ans, le syndicat icaunais, avec la volonté de travailler au contact des agriculteurs et de les accompagner dans leurs projets.



Marie Favereau est la nouvelle animatrice syndicale de la FDSEA de l'Yonne.

Arrivée le 8 janvier dernier, Marie Favereau est la nouvelle animatrice de la FDSEA de l'Yonne. À 24 ans, le monde agricole n'est pas inconnu pour elle. *« J'ai toujours été attirée par ce domaine. Mes grands-parents sont agriculteurs. Ils avaient des vaches laitières et cultivaient des céréales. Encore aujourd'hui, ils ont une production maraîchère et vendent leurs produits sur les marchés »*, indique la jeune femme.
Originaire du Loir-et-Cher, elle effectue sa scolarité dans un lycée agricole. Avant d'intégrer une prépa BCPST (Biologie, Chimie, Physique et Sciences de la Terre). Puis, elle se dirige vers l'école d'ingénieur agronome VetAgro Sup de Clermont-Ferrand, avec une option agriculture, environnement, santé et territoires en troisième année. *« J'ai choisi un domaine à l'échelle des territoires, qui aborde l'agriculture de manière généraliste »*, poursuit Marie Favereau.

L'agriculture au cœur de sa formation

Lors de cette formation, elle effectue des stages très formateurs. *« En première année, j'ai fait un stage de sept semaines dans une exploitation en polyculture-élevage, en Seine-et-Marne. Pouvoir observer concrètement le fonctionnement d'une exploitation, les difficultés, les contraintes, était très intéressant. Selon moi, c'est important d'avoir fait au moins un stage dans une exploitation agricole avant de travailler avec des agriculteurs, pour vraiment savoir de quoi ils parlent »*.
Lors de sa deuxième année, elle fait un autre stage, de sept semaines également, à la fromagerie Lincet, dans l'Yonne, dans le service qualité.
Elle obtient son diplôme d'ingénieure agronome en septembre 2020, après un stage de fin d'étude, à la fédération des chasseurs de Seine-et-Marne, pour une période de six mois. *« J'ai réalisé un diagnostic des territoires de chasses sur les aménagements. On essayait ensuite, avec une analyse statistique, de voir le lien entre les différents aménagements des territoires de chasse et les populations de petits gibiers »*, détaille-t-elle.
Entre novembre et décembre 2020, elle travaille aussi à la DDT de Seine-et-Marne dans le service agricole, *« où j'ai fait de l'instruction de dossiers PCAE (Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles) »*.
À la FDSEA de l'Yonne, Marie Favereau est en charge de la section végétale, la section fruits, des dossiers environnement, eau et énergie, de la partie bio, du dossier Ensivalor et de la commission diversification.

Accompagner les agriculteurs dans leurs projets

Alors, quelles sont ses missions ? *« Je fais de la veille réglementaire pour tenir informés les agriculteurs de l'évolution des dossiers, les accompagner dans leurs projets, essayer de trouver avec eux des solutions face à leurs difficultés. Je suis aussi chargée d'animer des réunions et des formations »*, répond-elle. *« Ayant travaillé au sein d'une fédération de chasse, j'ai déjà connaissance des problématiques liées aux dégâts de gibier, ainsi que l'impact que l'agriculture a sur la faune sauvage. J'ai déjà travaillé sur les dossiers des cultures intermédiaires, Cipan (Culture intermédiaire piège à nitrates), CIVE (Culture intermédiaire à valorisation énergétique) »*.
Quant à ce qui l'a attiré dans ce poste ? *« Ce que je recherchais, c'était d'être au contact des agriculteurs. J'ai l'envie et le besoin de leur être utile, de les accompagner dans leurs projets et les voir émerger. Je suis sensible au monde agricole et j'ai envie de contribuer à améliorer tout ce qui peut se passer dans ce milieu »*, conclut Marie Favereau.

CHRISTOPHER LEVÉ

Vœux Damien Brayotel, président de la FDSEA de l'Yonne

L'année 2020 est inédite dans notre histoire. D'une part, à cause de la pandémie que nous avons affrontée et face à laquelle nous ne sommes pas encore vainqueurs. D'autre part, cette année 2020 est marquée par une troisième sécheresse consécutive. Tout ce que nous avons commencé à travailler sur la construction du prix a été balayé par la crise sanitaire et les mauvaises habitudes des GMS et industriels ont repris, comme la pression sur les prix du lait et de la viande. Les viticulteurs sont aussi touchés de plein fouet par cette crise sanitaire : annulations des foires et salons, fermetures des bars et restaurants, sur fond de Brexit et de taxe Trump.
Pour 2021, nous sommes lucides sur la situation : nous subissons un *« écologisme punitif »*. Produits phytosanitaires, ZNT, abeilles, loup, zones vulnérables, normes réglementaires… rien ne nous est épargné. Malgré tout, notre réseau syndical garde la foi et continue de se battre pour faire reconnaître nos pratiques, nos efforts et les solutions dont nous sommes porteurs.
En 2021, la FDSEA de l'Yonne sera encore engagée à vos côtés pour vous défendre face à cette administration plombante et aux pressions sur les prix. Nous ne pouvons compter que sur nous-mêmes, sur notre capacité à être inventifs, à conduire des projets et à nous adapter. Face au changement climatique, nous sommes source de solutions : stockage du carbone, production d'énergies vertes, autonomie protéique…
Malgré deux confinements, des importations limitées par la fermeture des frontières, des difficultés logistiques accrues, personne n'a eu faim en France en 2020. En 2021 aussi, nous continuerons de nourrir les Français, efficacement, avec des aliments de qualité. Malgré les accusations dont nous sommes souvent victimes, la crise sanitaire a remis notre souveraineté alimentaire au cœur des débats. En 2021, faisons le vœu que le consommateur donne la priorité à une alimentation d'origine France.
Je souhaite de tout cœur que vous gardiez la santé et plus particulièrement les aînés de la section des Anciens exploitants qui sont plus vulnérables. Cette année, je l'espère, nous pourrons maintenir notre activité syndicale de proximité et garder cette convivialité qui nous caractérise. Ce fut agréable à l'été 2020 de vous



voir si nombreux aux réunions moissons et de partager un repas ensemble. Gardons l'espoir de pouvoir rapidement recommencer.

DAMIEN BRAYOTEL, PRÉSIDENT DE LA FDSEA DE L'YONNE

▸ Formations

Formation proposée par la FDSEA de l'Yonne

Prévention vols et incendies

Les 22, 26 et 28 janvier. Contact : Marianne Ranque au 03 86 49 48 10.

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne

Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48.

Faites de votre stress un allié

Les 28 janvier, 4 février et un jour en mars (formation de trois jours), à Auxerre. Contact : Nathalie Adnet au 03 86 94 82 94.

La bio : j'y vais, j'y vais pas (grandes cultures)

Les 29 janvier et 16 février (formation de deux jours), à Auxerre. Contact : Marianne Roisin au 06 80 93 95 00.

Formations proposées par BioBourgogne

Concevoir et entretenir un verger de fruitiers en agriculture biologique

Le mardi 2 février, de 9 heures à 17 h 30, à Toucy (formation gratuite, inscriptions avant le 25 janvier). Contact : Camille Giraudet au 06 49 58 62 40 ou à camille.giraudet@biobourgogne.org.

Irrigation en culture maraîchère, bases et perfectionnement de la stratégie de pilotage

Le mardi 8 et le mercredi 9 février, de 9 heures à 17 h 30, à Avallon (formation gratuite, inscriptions avant le 29 janvier). Contact : Camille Giraudet au 06 49 58 62 40 ou à camille.giraudet@biobourgogne.org.

Intégrer des plantations de haies et agroforesteries dans son système de production en bio

Le mardi 16 février, de 9 heures à 17 h 30, à Chigy (formation gratuite, inscriptions avant le 8 février). Contact : Camille Giraudet au 06 49 58 62 40 ou à camille.giraudet@biobourgogne.org.



▶ En bref

Monde associatif

Les lauréats du challenge 2020 *« J'aime mon asso »* du Crédit Agricole

Du 7 novembre au 31 décembre 2020, Le Crédit Agricole de Champagne - Bourgogne s'est mobilisé en faveur des associations de l'Aube, de la Côte-d'Or, de la Haute-Marne et de l'Yonne à l'occasion du jeu *« J'aime mon Asso »*. 205 associations ont candidaté et 14 167 internautes ont participé aux votes.
À l'issue, six associations gagnantes ont été désignées et seront prochainement récompensées par un don de 500 €. Les lauréats sont :
- Catégorie Culture et Patrimoine : L'association Pourquoi pas ? basée en Haute-Marne, qui va à la rencontre de public éloigné de l'offre culturelle professionnelle.
- Catégorie Environnement : L'association École des Chats de l'Aube, qui œuvre pour la défense des chats : identification des chats errants et proposition à l'adoption de chats testés, tatoués, stérilisés et vaccinés.
- Catégorie Santé : L'association Les Bouchons d'Hugo, qui collecte des bouchons pour la fabrication de poubelles dont la vente est faite au profit des enfants malades, hospitalisés au CHU de Dijon.
- Catégorie Insertion sociale, économique : L'association Le Bercail 21, située à Dijon, qui soutient les femmes enceintes et les mères de jeunes enfants en grande précarité –écoute, partage et ressourcement.
- Catégorie Sport : L'association Saint-Dizier Football Féminin, un Club de football 100 % féminin.
- Catégorie Numérique : L'association Drive des fermes de Puisaye dans l'Yonne qui est composée de 18 producteurs fermiers et artisans qui commercialisent leur production via une boutique en ligne : https://drive-des-fermes-de-puisaye.fr/
Un prix spécial est décerné à l'association Les Icaunais Givrés. Celle-ci valorise les bienfaits physiques et psychologiques de la natation en eau froide.



Négoce

« L'ADN de Soufflet restera »

Jean-Michel Soufflet se veut rassurant quant à l'annonce de l'acquisition du groupe éponyme dont il est le P.-D.G. depuis 20 ans, par InVivo. *« Le nom reste, l'indépendance aussi »*, indique-t-il. Le groupe qui compte sur ses équipes pour que la culture d'entreprise de Soufflet perdure, est présent en Bourgogne Franche-Comté.


Photo : Groupe Soufflet

Jean-Michel Soufflet devrait travailler au côté des équipes d'InVivo pendant encore deux ans pour assurer la transition.

■ Comment a été perçue la nouvelle dans votre entourage ?
Jean-Michel Soufflet : *«Les dizaines de SMS et de mails que je reçois ces derniers jours sont plutôt très positifs. Globalement, les gens me disent : « On ne pensait pas que cela arriverait maintenant mais on savait que cela arriverait un jour ». Cette acquisition n'est pas une surprise : c'est un dossier sur lequel je travaille depuis deux ans, depuis que j'ai 60 ans. Je me suis toujours posé la question, les cadres de l'entreprise aussi. Les banques commençaient à se la poser. Les clients avec qui on a des contrats longs de cinq-sept ans, veulent également savoir que l'entreprise sera encore là. Pour la stabilité du management, c'était important. Il faut que l'histoire continue pour les 7 000 salariés, au-delà de nous».*

■ À titre plus personnel, comment vivez-vous ce changement ?
J-M S : *«Je suis directeur de Soufflet depuis 20 ans. Avec mon père, Michel, on a construit cette entreprise avec l'idée qu'elle perdure. On voulait que la structure reste, que le siège social reste à Nogent-sur-Seine (dans l'Aube), le nom aussi et il ne changera pas. La négociation s'est très bien passée. InVivo coche beaucoup de cases. Ma première exigence était qu'on laisse un bureau à mon père, ce qui est acté. InVivo n'est pas une famille, c'est vrai, mais j'ai constaté que leur culture d'entreprise est beaucoup plus proche de la nôtre, de notre ADN, que certaines familles de l'agroalimentaire que j'avais identifiées dans le monde entier. J'ai rencontré des entreprises qui n'avaient de familial que la structure du capital et qui était dans leur approche comme un fonds prédateur. Qui voulaient garder une partie de l'entreprise et revendre le reste ce qui allait à l'opposé de ce que l'on voulait. Avec InVivo, on est aussi dans le capitalisme familial bienveillant. Ce n'est pas une vente d'entreprise, c'est une transmission. D'ailleurs à la demande d'InVivo, je vais rester pendant deux ans au-delà de la reprise pour que les choses se passent bien, pour les équipes comme pour les clients. C'est une transition qui va se passer gentiment dans le temps. C'est le bon choix pour préparer l'avenir du groupe».*

■ Cette opération présente aussi l'avantage de préserver les instances décisionnaires en France…
J-M S : *«Cette solution franco-française a en effet été saluée par les ministres Le Maire et Denormandie, et d'autres aussi, à un moment où, notamment, Carrefour se fait convoiter par des Canadiens. Et il n'y aura pas de plan social, ce sont des signaux très positifs».*

■ Comment vont s'articuler les différentes activités des deux groupes ?
J-M S : *«InVivo n'est pas une coopérative, ils ne sont pas sur le métier de la collecte de céréales auprès des agriculteurs. On gardera sur ce point notre indépendance. Ils sont producteurs de semences avec Semences de France, c'est important ; il y a des passerelles possibles. Ils ont leurs centrales d'achat ce qui permettra peut-être à Soufflet d'améliorer les achats de produits de protection de plantes et de le répercuter à nos clients. Ils font de la bio protection et de la bio fertilisation et ça, ça nous va bien pour nos agriculteurs. Il y a pas mal de complémentarité dans les métiers. Ces activités réunies dans le pilier InVivo Bioline s'interconnecteront forcément avec Soufflet Agriculture. Pour le second pilier de négoce de vin InVivo Wine, il y a de fortes synergies à attendre avec Soufflet Vigne peut-être pour permettre à nos viticulteurs de commercialiser une partie de leur production. Pour le retail (les magasins Jardiland, Frais d'ici, Bio&co), il y a des choses à faire avec Pomme de Pain, notamment en périphérie des villes. Le reste du groupe Soufflet est encore en discussion de son côté mais selon moi, il pourrait être un quatrième pilier d'InVivo, demain. Ils n'ont pas d'activités collecte ni d'industries, malteries, meuneries. Ce sont des nouveaux métiers pour eux qui seront complémentaires, c'est ce qui est intéressant».*

■ Avez-vous obtenu des garanties sur la pérennité des 6 800 emplois du groupe Soufflet ?
J-M S : *«Thierry Blandinières, le directeur général et Philippe Mangin, président du groupe InVivo m'ont dit devant Bruno Le Maire et Julien Denormandie (respectivement ministre de l'Économie et des Finances et ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, ndlr) qu'il n'y avait pas de plan social prévu, qu'ils reprenaient l'intégralité du groupe».*

■ Ce rachat va marquer la fin d'un chapitre, notamment pour des agriculteurs avec qui, géographiquement comme historiquement, une relation de confiance s'était instaurée. Que souhaitez vous leur dire ?
J-M S : *«Nos équipes vont rester. Certains sont là depuis très longtemps, ils sont attachés à la culture de l'entreprise, à ses valeurs et au service au client. C'est quelque chose qui est dans l'ADN du groupe depuis longtemps. Mon rôle sera de veiller à ce que cette culture perdure. Mon père et moi avons construit ce groupe pour qu'il reste même après nous et transmettre cette culture du dévouement au client. Nous aurons comme concurrents des coopératives environnantes, comme aujourd'hui. InVivo exporte des surplus agricoles de coopératives françaises. Thierry Blandinières m'a dit que cela fera du sens que le négoce se rapproche plus de la terre, c'est-à-dire, entre les lignes, ramener de l'activité à Nogent-sur-Seine, et pérenniser les choses. J'espère que nos salariés, nos clients, nos fournisseurs suivront. Pour moi, ce n'est pas une vente, c'est une transmission d'entreprise».*

■ Comment vont s'organiser les choses dans les prochains mois ?
J-M S : *«On doit signer un accord fin mars et les instances compétentes en matière de contrôle des concentrations nous ont parlé de huit à douze mois avant le closing. Nos avocats sont confiants, ils pensent que cela pourrait même aller un peu plus vite avec un closing avant la fin de l'année, entre octobre et décembre».*

■ Quel va être votre rôle après l'acquisition ?
J-M S : *«Cela reste à définir, ce qui est sûr c'est qu'il ne peut y avoir qu'un seul patron. Il n'a pas encore été retenu ; je ne sais pas si ce sera une personne de mes équipes ou une personne en externe et ce n'est pas moi qui déciderai in fine. Évidemment je préférerais que ce soit quelqu'un de chez Soufflet. Je serai là pour assurer la transition : avec mon père, nous avons tout fait pour que ce groupe grandisse et se développe. On n'a pas cherché à optimiser notre sortie : on vient de s'installer dans nos nouveaux bureaux, on a continué à investir sur des malteries en Éthiopie, des stations de semences en Roumanie ou le moulin de Corbeilles. On s'est comportés en bon père de famille jusqu'au bout».*

PROPOS RECUEILLIS PAR ÉMELINE DURAND,
LA REVUE AGRICOLE DE L'AUBE

Coopératives

Webinagro : le partage du savoir agronomique en visioconférence

Le service agronomique Damier Vert de Dijon Céréales vient de lancer ses webinagro. C'est à la fois une prise en compte des contraintes liées à la crise sanitaire, mais aussi la traduction plus globale du virage digital pris par l'entreprise dans le cadre de son plan « *Demain* ».



Le premier a eu lieu le 19 janvier et a rassemblé près de 80 agriculteurs : Dijon Céréales organisait ce jour-là un webinaire agronomique. Il s'agit de remplacer les traditionnelles réunions techniques de terrain dont la tenue est rendue difficile en raison des contraintes imposées par la crise sanitaire. Il faut bien, pour Dijon Céréales, assurer la continuité de cette mission fondamentale destinée à informer ses adhérents sur les travaux de recherche et d'expérimentations variétales, menés dans le cadre de Damier Vert, et plus largement sur tout ce qui touche au savoir agronomique précieux pour les exploitations. Proposés par Damier Vert, en partenariat avec l'Alliance BFC (Dijon Céréales, Bourgogne du Sud, Terre Comtoise), ces webinagro traduisent aussi concrètement et plus largement le virage digital de la coopérative, opéré dans le cadre de son plan de développement « Demain ». Les conférences Webinagro, réservées aux adhérents de la coopérative disposant d'une offre de services, sont organisées jusqu'au 19 février, sur un rythme de trois rendez-vous par semaine et sont accessibles via l'extranet Macoopenligne. Elles durent 1 h 30 avec la possibilité, pour les participants, de poser des questions en fin de conférence. Des intervenants experts des trois coopératives membres de l'Alliance BFC y participent afin de répondre à toutes les interrogations. Vous pourrez ainsi faire le tour de l'actualité, des évolutions et des nouveautés. De l'amélioration variétale à la diversification du bouquet des cultures et des productions (alimentaire, énergie, fourrages, nouvelles cultures) sur l'exploitation ; de la conduite technique des cultures à l'utilisation collective/personnalisée de la data ; des méthodes alternatives de protection des cultures à la bonne gestion de l'eau ; des outils décisionnels à l'amélioration de la fertilité des sols : la série de webinars Damier Vert apportera des éclairages importants et innovants pour aborder le futur des exploitations agricoles régionales. Découvrez le programme complet dans l'encadré.

BERTY ROBERT

Le premier webinaire organisé le 19 janvier aura fédéré près de 80 agriculteurs en ligne.

Sur vos agendas Les prochains Webinagro

Tous les webinaires ont lieu de 10 h 30 à midi.

- **27 janvier : Sorgho, Cameline : quelle conduite technique pour ces cultures qui montent ?**
- **28 janvier : Hétérogénéité intraparcellaire : Be Api vous aide au diagnostic et au pilotage de la fertilisation.**
- **29 janvier : Diversification des cultures : Damier Vert et l'Alliance BFC ouvrent des pistes pour demain.**
- **2 février : Fertilisation azotée du blé : et si on parlait des nouvelles méthodes de pilotage ?**
- **3 février : Fourragères : optimiser sa conduite technique pour maximiser ses performances.**
- **5 février : Gestion des adventices : combinons les leviers agronomiques !**
- **10 février : De la cartographie à l'analyse de performance : vos données agricoles méritent d'être valorisées !**
- **11 février : Concilier production agricole et production d'énergie pour de nouvelles opportunités !**
- **16 février : Mon Magasin en Ligne : le digital pour mieux gérer vos approvisionnements.**
- **17 février : OAD, méthodes alternatives, variétés, biocontrôle… repenser la lutte contre les maladies.**
- **18 février : Évolutions réglementaires : faisons le point pour ne rien laisser passer !**
- **19 février : Fertilité biologique des sols : la mesurer et l'améliorer pour accroître ses performances.**

ES KERALA maïs grain demi-précoce G3
POUR DES **RENDEMENTS SÉCURISÉS** DANS TOUTES VOS PARCELLES

MAÏS GRAIN

- Rendement grain de haut niveau confirmé dans le réseau ARVALIS 2020 : 102 % de la moyenne des essais
- Comportement agronomique sécurisant
- Adapté aussi bien aux parcelles à haut potentiel qu'aux parcelles plus difficiles

Résultats Arvalis maïs grain – Toutes zones de culture

Variétés demi-précoces à demi-tardives G3	Rendement et régularité en % des essais				Humidité récolte en %	Verse récolte en %
	Rendements			E.T.		
	2020	2020	2020	2020	2020	2020
	Moyens	Élevés	Tous les essais			di
Variétés de référence						
RGT PREFIXX	96,1	96,2	96,2	4	25	-
DKC4590	98,1	99,5	99,1	2,4	24,5	-
Variété en 2ème année d'expérimentation						
KERALA	**102,6**	**101,8**	**102**	**2,7**	**24,7**	**-**
Référence Moyenne des essais	100= 103 q/ha	100= 137,8 q/ha	100= 126,9 q/ha		24,7 %	di
Nombre d'essais	5	11	16		16	di

E.T. : régularité du rendement. Plus la valeur est faible, plus la variété s'est montrée régulière dans les essais.
di : données insuffisantes pour effectuer une synthèse.

Pour l'ensemble des résultats, se référer à www.arvalis-infos.fr



Crédit photo : Adobe Stock.

EURALIS
Semences & Confiance

▸ En bref

Décès Michel Cothenet, ancien Commissaire à l'aménagement du massif du Jura

Michel Cothenet semblait un homme plus habitué au grand air des montagnes qu'aux bureaux climatisés. Sous un air décontracté, et abordable, l'homme était d'un engagement sans faille pour le massif du Jura, il se voulait facilitateur de projets. Il est décédé au début de ce mois de janvier. Après avoir suivi la formation d'ingénieur agronome à l'École nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires de Nancy (Ensaia), puis des études à l'École nationale supérieure des sciences agronomiques appliquées (Enssaa) de Dijon, Michel Cothenet a été directeur des études et chargé d'expérimentation dans les lycées agricoles de Château-Salins (57) et de Chaumont (52), puis directeur adjoint du Centre d'enseignement zootechnique (Bergerie nationale) de Rambouillet, et proviseur de lycées agricoles dans l'Eure et le Calvados. En 2004, nommé Commissaire à l'aménagement du massif du Jura, il mobilise toute son énergie et ses compétences auprès du Préfet de la Région Franche-Comté, Préfet coordonnateur de massif, pour l'aménagement, le développement et la protection du massif du Jura. En 2013, il a fait valoir ses droits à la retraite. Il avait nombre de projets en tête, mais la maladie a malheureusement bouleversé ses plans.

Vin Un tastevinage en ligne

Pour la première fois, la Confrérie des Chevaliers du Tastevin a organisé une dégustation en ligne des Majors 2020 du Tastevinage, à laquelle ont assisté 200 amateurs, localisés dans treize pays différents ! (France, Belgique, Suisse, Espagne, Italie, Royaume-Uni, Allemagne, Luxembourg, Danemark, Russie, Canada, États-Unis et Australie). Cette masterclass en ligne inédite s'est déroulée le 22 janvier, jour de la Saint-Vincent, en présence des membres de la Confrérie - en direct depuis le Château du Clos Vougeot en Côte-d'Or - et des vignerons - en direct depuis chez-eux - et était dédiée à la mise en avant des Majors, la sélection des vins de Bourgogne coups de cœur du jury du Tastevinage. Le Tastevinage, propose chaque année, depuis 2017, la sélection de vins de Bourgogne coups de cœur de son jury : les Majors du Tastevinage. Cette distinction d'excellence, fruit d'un an de travail, rend hommage au savoir-faire et à la qualité des vins lauréats ; ils étaient douze en 2020, sélectionnés parmi 1 140 vins de Bourgogne. Les 200 amateurs, détenteurs d'un coffret dégustation des Majors 2020, ont pu participer, depuis chez eux, à cette dégustation inédite. Chaque participant a goûté avec les vignerons le vin présenté sous forme de vinottes de 20 ml, en suivant sur un lien dédié la présentation menée par le Grand Maître de la Confrérie, Vincent Barbier et son Intendant Général, Arnaud Orsel.

Vœux 2021 Agriloving veut continuer à oser

Avec Agriloving on ose tout, on ose même positiver ! Parce que même si l'année qui vient de s'écouler a été très particulière pour nous tous, elle aura au moins permis à une partie de la population d'ouvrir les yeux. En effet, quelle joie de découvrir pendant le confinement les files d'attente aux portes des magasins de producteurs et les bonnes recettes qui se diffusent sur internet mettant en avant les merveilleuses productions des femmes et des hommes passionnés qui travaillent la terre. L'agriculture aurait-elle à nouveau la côte ? On ose tout, mais on reste prudent quand même ! Car pour tous ceux qui ne l'auraient pas encore saisi, ou qui auraient malheureusement la mémoire courte, on se dit qu'Agriloving a encore bel et bien vocation à exister. Notre programme d'actions #Agriloving 2020 a été quelque peu bouleversé par la situation actuelle, mais des projets nous en avons encore plein le cœur pour cette nouvelle année. Nous espérons sincèrement vous compter à nos côtés en 2021 afin de continuer, ensemble, à faire évoluer le regard de la société sur le monde et les pratiques agricoles. Et pourquoi pas nous donner un petit coup de pouce pour aller encore plus loin ? Nous sommes toujours à la recherche de mécènes et partenaires pour continuer notre action et proposer toujours plus de projets OSÉS pour 2021. Alors pourquoi pas vous ? N'hésitez pas à nous contacter pour en savoir plus : contact@agri-loving.fr – 06 08 46 26 38. En attendant de pouvoir nous serrer dans les bras les uns des autres, de pouvoir trinquer ensemble ou même juste de pouvoir s'apercevoir, le président, François-Xavier Lévêque, ainsi que l'ensemble de la communauté Agriloving vous souhaitent le meilleur pour les jours à venir !

Plan de relance

Les Chambres d'agriculture à votre écoute

Les Chambres d'agriculture de Côte-d'Or, de la Nièvre et de l'Yonne sont en première ligne pour renseigner les agriculteurs sur les différents axes du plan de relance qui peuvent les intéresser. N'hésitez pas à les solliciter.

Le plan France Relance de 100 milliards d'euros, présenté par le gouvernement le 3 septembre dernier, comporte un volet de 1,2 milliard d'euros en faveur de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt. Il s'articule autour de trois priorités :
- Reconquérir notre souveraineté alimentaire ;
- Accélérer la transition agroécologique au service d'une alimentation saine, durable et locale pour tous les Français ;
- Accompagner l'agriculture et la forêt française dans l'adaptation au changement climatique.

Les mesures du plan de relance ont pour objectifs de développer la souveraineté alimentaire de la France, en améliorant la résilience des exploitations agricoles et en accompagnant leur transition écologique. L'ensemble des mesures du plan France Relance est maintenant disponible et la plupart des guichets resteront ouverts en continu en 2021 et 2022. Pour soutenir l'investissement matériel dans les exploitations agricoles, les appels à projets suivants de France AgriMer sont ouverts depuis le 4 janvier :
- Aide au renouvellement des agroéquipements nécessaires à la transition agroécologique (réduction des intrants) ;
- Aide aux agroéquipements nécessaires à l'adaptation au changement climatique ;
- Aide à l'investissement dans des équipements spécifiques permettant la culture, la récolte et le séchage d'espèces riches en protéines végétales et le développement de sursemis de légumineuses fourragères.

À venir également, un soutien à l'investissement pour les équipements visant à l'amélioration de la biosécurité et du bien-être animal dans les élevages. Au-delà des agroéquipements, plusieurs appels à projet ont déjà été ou seront lancés dans les prochaines semaines pour le soutien :
- Des études et investissements pour la structuration des filières agricoles et agroalimentaires (filières en général et filières protéiques), depuis le 1er décembre.
- Des investissements permettant la création et la modernisation des abattoirs, depuis le 15 décembre.
- Des bilans carbone chez les exploitants récemment installés, à partir du 1er mars.
- De la plantation de haies, début 2021
- De la filière bio par le renforcement du fonds d'avenir bio.

L'ensemble des informations relatives aux appels à projet conduits par France AgriMer sont disponibles au lien suivant : https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/PLAN-DE-RELANCE

Afin que les territoires de Bourgogne Franche-Comté soient bien au rendez-vous du plan de relance, les DDT, DD (CS) PP et les Chambres d'agriculture départementales sont disponibles pour orienter et accompagner les porteurs de projet. Vous pourrez ainsi retrouver l'ensemble des informations sur le site internet de votre chambre départementale :
Chambre d'Agriculture de Côte d'Or : https://bfc.chambres-agriculture.fr/cote-dor
Chambre d'Agriculture de la Nièvre : https://bfc.chambres-agriculture.fr/nievre
Chambre d'Agriculture de l'Yonne : https://bfc.chambres-agriculture.fr/yonne

CHAMBRES D'AGRICULTURE 21, 58 ET 89

Plan de relance

Ne ratez pas les mesures sur les protéines végétales

FranceAgriMer met en place un programme d'aide aux investissements en agroéquipements des exploitations agricoles portant sur des matériels pour la culture, la récolte et le séchage des espèces riches en protéines ainsi qu'au développement des sursemis de légumineuses fourragères. La FRSEA de Bourgogne Franche-Comté vous en dit plus.

FranceAgriMer met en place un programme d'aide aux investissements en agroéquipements des exploitations agricoles portant sur des matériels pour la culture, la récolte et le séchage des espèces riches en protéines ainsi qu'au développement des sursemis de légumineuses fourragères.

Les investissements éligibles correspondent :
- aux matériels pour la culture, la récolte des espèces riches en protéines, le séchage des légumineuses fourragères ainsi que le stockage sur l'exploitation.
- aux semences permettant l'enrichissement des prairies en légumineuses fourragères.

Le montant minimal des dépenses présentées dans la demande d'aide est fixé à 1 000 € HT et le plafond de dépenses éligibles est fixé par demande à 40 000 € HT pour les matériels et 5 000 € HT pour l'enrichissement des prairies en légumineuses.
Pour les Cuma, le plafond des dépenses éligibles est fixé à 150 000 € HT par demande.
Le taux de l'aide est fixé à :
- 40 % du coût HT des investissements éligibles pour les équipements listés.

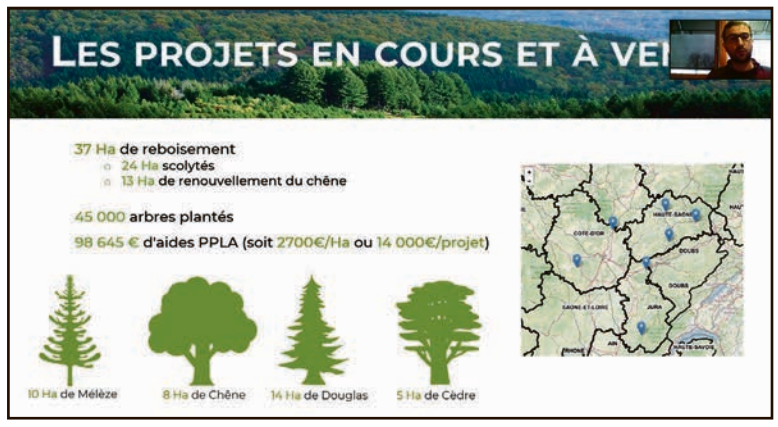
Pour les demandes portées par les entreprises dont les nouveaux installés et/ou les jeunes agriculteurs qui détiennent au moins 20 % du capital social, le taux de base est majoré de 10 points.
Pour les demandes portées par les Cuma, le taux est de base est majoré de 10 points.
La téléprocédure est disponible.
Le dispositif est ouvert jusqu'au 31 décembre 2022 pour le dépôt des demandes d'aide, et dans la limite des crédits disponibles.
Renseignements : https://pad.franceagrimer.fr/pad-presentation/vues/publique/retrait-dispositif.xhtml?codeDispositif=PR_PROTAMONT

FRSEA BFC

Forêt

Fibois BFC et Plantons pour l'avenir ont signé un partenariat

L'interprofession Fibois Bourgogne Franche-Comté et le fonds de dotation Plantons pour l'avenir ont officialisé leur partenariat. Ce dispositif peut s'avérer très complémentaire des mesures contenues dans le plan de relance.



Voici un aperçu des projets de reboisement en cours ou à venir en Bourgogne Franche-Comté avec le soutien du fonds de dotation Plantons pour l'avenir.

Entre les mesures du plan de relance et ce tout nouveau partenariat conclu entre la filière bois de Bourgogne Franche-Comté (Fibois) et le fonds de dotation Plantons pour l'avenir, les conditions semblent réunies pour que les forestiers régionaux puissent renouveler leurs populations d'arbres, mises à mal ces dernières années par les sécheresses à répétition ou les attaques d'insectes ravageurs, de type scolyte. Le partenariat dont il est question a été officialisé le 14 janvier. Il s'inscrit également dans le cadre du Contrat stratégique de filière (CSF) bois 2018 qui prévoit d'augmenter au minimum de 1 % la surface des forêts en production. Il y a donc de quoi faire dans les années qui viennent et le partenariat avec Plantons pour l'avenir concrétise une ambition que nourrissait Fibois BFC depuis plusieurs années. En effet, la filière régionale, en s'appuyant sur une étude de 2016 portant sur le renouvellement de la ressource forestière, avait déjà eu l'idée de créer un fonds de dotation afin de financer le reboisement. Mais plutôt que de réinventer quelque chose, autant s'appuyer sur ce qui existe déjà. Plantons pour l'avenir est un fonds de dotation qui a pour vocation principale de soutenir les propriétaires forestiers dans leurs projets de reboisement. Il peut également soutenir des projets de recherche ou d'éducation à l'environnement. Son action s'inscrit dans le cadre d'une mission d'intérêt général et est rendue possible par les dons de ses mécènes. L'un des atouts de ce fonds est qu'il apporte son aide sous forme d'avance remboursable à un taux de 0 % sur 30 ans, ce qui permet une utilisation durable des fonds. Les besoins identifiés par Fibois BFC touchent à quatre grands domaines :

- le renouvellement des peuplements de chênes
- la lutte contre la chalarose du frêne (un champignon qui s'attaque à ces arbres)
- la crise des scolytes
- la lutte contre d'autres types de dépérissements d'arbres

Des conditions à remplir

Plantons pour l'avenir peut financer jusqu'à 75 % du coût total des travaux nécessaires. Toutefois, pour déposer un dossier, les exploitants forestiers doivent remplir quelques conditions : ils doivent impérativement avoir la certification PEFC ou FSC témoignant de la gestion durable de leurs forêts, ils doivent aussi respecter le code forestier. Les projets émanant de Bourgogne Franche-Comté donneront lieu à un examen par un comité technique régional. Sur 2019-2020 sept projets ont été validés. Ils représentent 37 hectares de reboisement (24 concernés par les scolytes et 13 pour du renouvellement de chênes). Ces projets représentent 45 000 arbres et Plantons pour l'avenir apporte près de 100 000 euros de financement (98 645 exactement). L'un des grands intérêts de ce partenariat, c'est qu'il peut intervenir en complémentarité des mesures proposées dans le cadre du plan de relance (voir Terres de Bourgogne N° 1609 du 18 décembre dernier). « *Ce plan de relance* », précise Martial Taulemesse, de Fibois BFC, «*ne prévoit pas d'aides pour les projets de reboisement dont le montant est inférieur à 3 000 euros. Notre partenariat peut donc se révéler très utile pour soutenir ces « petits » projets. Il peut aussi participer à compléter des financements publics du plan de relance et avoir un effet levier.* » Plantons pour l'avenir s'inscrit vraiment dans le prolongement du Plan forestier national et pourra permettre de débloquer des situations de manque de trésorerie. Dans ce cadre, Fibois a aussi créé une enveloppe destinée à financer des projets régionaux.

BERTY ROBERT

Solidarité

Afdi, un lien au-delà du reconfinement

Afdi Bourgogne Franche-Comté poursuit ses missions malgré le contexte sanitaire. Les outils technologiques sont efficients mais les contacts humains manquent…



En Afrique comme partout, les partenaires d'Afdi doivent composer avec la Covid.

Le reconfinement a chamboulé la vie en France. Alors que dire quand il est question d'échanges avec les pays en voie de développement dans le cadre d'opérations de soutien et de solidarité. On pourrait penser que les conditions techniques mettraient à mal des années d'échanges. « *C'est vrai quand il s'agit de contacter un paysan africain au fin fond de sa brousse* », tolère Vinciane Marin. Mais la chargée de mission entend nuancer son propos : « *Nos partenaires d'Afdi Bourgogne Franche-Comté sont également dotés de moyens de communication modernes* ». Fin 2020, une délégation des pays partenaires aurait dû être accueillie et en retour quelques représentants régionaux se seraient déplacés en Afrique pour affermir les échanges. Sans oublier la présence à l'habituel marché solidaire du square Saint-Amour à Besançon.
Alors fallait-il baisser le rideau et attendre des jours meilleurs ? Il n'en était pas question. Le lien a donc été maintenu avec la visioconférence. Il n'y avait guère d'autres solutions. Hormis Tech'n'Bio en septembre où Afdi a pu faire acte de présence, les autres occasions de se montrer en public ont été annulées. « *Pourtant, nous sommes toujours dans l'obligation de communiquer autour de nos activités et de nos missions.* » Voilà pour le grand public, mais il fallait aussi poursuivre le travail en interne. Le téléphone semblerait être un outil adéquat. « *Mais il n'est pas convivial.* » Et la visioconférence ne serait-elle pas rédhibitoire ? « *Nullement ! Nos anciens ont adopté cet outil lié aux nouvelles technologies.* » Il s'agit simplement de maintenir les contacts. Et aujourd'hui, les organisations paysannes sont équipées.

Une solidarité qui ne peut être hors-sol

« *WhatsApp ? Ça marche !* » D'ailleurs, deux heures d'échanges ont pu être organisées avec les dirigeants de la Conaprocam (Confédération nationale des producteurs de cacao du Cameroun). L'idée aurait pu – dû – être lancé auparavant. « *Mais il fallait faire attention à diverses visions idylliques que nous aurions pu avoir au travers de ces réseaux informatiques.* » De fait, les missions ne remplaceront jamais les échanges sur le terrain ; la solidarité agricole ne peut se jouer hors-sol. « *Nous craignons actuellement un éventuel décrochage même si la visioconférence est un bon outil.* » Il faut encore alerter les futurs agriculteurs de l'importance de la solidarité internationale. En ce sens, Bernard Perrin est intervenu à deux reprises auprès de deux classes du Legta Granvelle à Dannemarie-sur-Crète, dans le Doubs. Le présentiel serait à même de fédérer toutes les bonnes volontés. Afdi Bourgogne Franche-Comté ne baisse pas les bras. « *Nous restons optimistes.* » Il le faudra. Le Cameroun est ouvert. « *Malheureusement, c'est la France qui bloque.* » En attendant, Récidev (Réseau citoyenneté développement) recense un catalogue pour acheter en ligne des produits d'organismes partenaires. « *Pour que nos associations puissent trouver quelques ressources pour poursuivre leurs actions.* » Après l'hiver, le dégel ? L'avenir le dira.

DOMINIQUE GOUHENANT

▸ Brèves

Foncier Appel à projets pour recycler des friches en Bourgogne Franche-Comté

Dans le cadre du plan de relance, le gouvernement déploie un fonds de 300 millions d'euros pour financer des opérations de recyclage des friches et la transformation de foncier déjà artificialisé. La réhabilitation des friches constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires afin de maîtriser l'étalement urbain, de limiter la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers et de protéger les sols contre leur artificialisation. 7,4 millions d'euros sont mobilisables en Bourgogne Franche-Comté sur les années à venir et donneront lieu à deux éditions d'appel à projets. Le premier est ouvert jusqu'au 15 mars. Les aides du fonds friches s'adressent aux maîtrises d'ouvrage des projets d'aménagement, en particulier :

- des collectivités, des entreprises publiques locales, des sociétés d'économie mixtes, des bailleurs sociaux ainsi que des opérateurs et établissements publics d'État ;
- des entreprises privées, sous conditions. Il est conseillé de prendre contact en amont du dépôt de dossier avec les services de la Direction départementale des territoires - Service accompagnement des territoires à l'adresse ddt-sat@nievre.gouv.fr - Tél. : 03 86 71 71 71 pour vérifier son adéquation avec le périmètre de l'appel à projet ou pour tous renseignements ou conseils relatifs au montage et à la soumission du projet. Toutes les informations utiles sont sur le site de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) Bourgogne Franche-Comté.

Loup Nette augmentation des indices de présence en Bourgogne Franche-Comté

Dans un article publié le 15 janvier, le réseau Loup-lynx « *note une nette augmentation des indices de présence collectés* » du loup en 2020 dans la région Bourgogne Franche-Comté. En 2019, le réseau a collecté 28 indices de présence, et les agents de l'OFB ont recensé 141 dommages, dont 43 pour lesquels « *la responsabilité du loup n'est pas écartée* ». Mais l'année suivante, 68 indices de présences ont été retenus, et 165 dommages ont été constatés, « *dont 80 «loup non-écarté»* ». Dans la région, les individus se concentrent toujours pour la plupart dans le Jura et le Doubs, avec une zone de présence permanente à Marchairuz (à cheval sur la France et la Suisse). Les indices collectés au cours de l'année passée ont cependant conduit le réseau à identifier « *deux nouveaux foyers de prédation sur le centre du département de Saône-et-Loire et le nord de la Haute-Saône* », authentifiés par des images. Des éléments qui, selon le réseau Loup-lynx, « *ne présagent en rien d'une installation durable de l'espèce sur ces secteurs* ». Selon les informations de France Bleu Haute-Saône, une réunion de crise entre les services de l'État et les agriculteurs a été organisée le 15 janvier, à la suite de plusieurs attaques ayant provoqué la mort de 54 moutons en une semaine.

Des signaux positifs pour le marché du robot d'alimentation

Une dizaine de constructeurs proposent des automates pour l'alimentation des bovins. Aux côtés de systèmes déjà bien rodés, de nouvelles solutions font leur apparition.



Le wagon sur roues de 3 m3 proposé par Trioliet mélange, distribue et repousse les rations. Le mélange est assuré par 2 vis, alimentées par des batteries qui se rechargent sur secteur lorsque le wagon se trouve au niveau de la cuisine.

Trioliet



La mélangeuse automotrice robotisée Aura proposée par Kuhn ne nécessite pas l'installation d'une cuisine.

Kuhn

Depuis une vingtaine d'années, l'automatisation se développe dans les exploitations bovines, avec une forte tendance des éleveurs laitiers à déléguer la traite à des robots.

Pour la distribution des fourrages, le marché plus récent des robots d'alimentation n'a pas eu jusqu'à présent la même trajectoire, mais il semble être en pleine évolution sous l'effet de l'arrivée de nouveaux modèles, malgré des projets figés à cause de la Covid 19. Les investissements dans les robots d'alimentation, influencés par l'augmentation des cheptels et le coût de la main-d'œuvre (36 000 €/an en moyenne pour un salarié), se sont orientés à 80 % vers des wagons électriques (mélangeurs ou non) sur roues, filoguidés ou orientés par des aimants placés au sol. Ces configurations présentent l'avantage d'être évolutives en cas de construction d'un nouveau bâtiment. Le principal acteur du marché français, Lely, avec 70 robots Vector commercialisés en 2020, offre par exemple sur sa version MFR2, une cuve et une vis de mélange en inox optimisant la durée de vie.

Le système se différencie par une cuisine simple (dalle bétonnée) laissant la possibilité d'entreposer un panel de fourrages correspondant à différentes rations. Un grappin en inox fixé sur un pont suspendu pioche, grâce à un laser, les fourrages prédisposés à plat par l'agriculteur.

Des offres modulables selon le projet

«La possibilité de réaliser des installations sur-mesure séduit. Nous suivons actuellement 80 projets en France dont une dizaine sont déjà actés pour 2021, précise Nicolas Morin, chef produit robot d'alimentation chez Trioliet. *Nos quatre dispositifs de cuisines, pouvant accueillir du vrac, des cubes ou des balles, associés aux robots mélangeurs Triomatic sur rail électrique suspendu, sur roues*

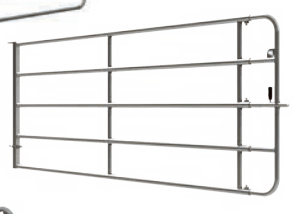
Promodis
Pro, Proche, Promodis
LES OFFRES ÉLEVAGE AVANT SAISON
jusqu'au 28/02/2021
FORMULE DIRECTE

Rateliers



Modèle RRA
Galvanisé à chaud
Pieds réglables
Attelage 3 points
2m10 x 2m10 à partir de
699,00€
Prix HT
Règlement comptant

Barrière de prés
Gamme de 6 modèles:
1-2, 2-3, 3-4 m, 4-5 m,
5-6 m, 6-7 m



BHA3-4 / 3-4 m
105,00€
Prix HT
Règlement comptant
BHA5-6 / 5-6 m
148,00€
Prix HT
Règlement comptant



Ratelier circulaire
Râtelier rond 12 places Ø 2,30 m
Galvanisé à chaud
Attelage 3 points renforcé
375,00€
Prix HT
Règlement comptant



Bac ROTOTEC
BP1100 / 1 100 l.
119,00€
Prix HT
Règlement comptant

YAgri YONNE
3, bis rue des Entrepreneurs
89300 Joigny 03 86 91 79 09
yonneagri.fr
Méthivier
Agence de Toucy 03 86 44 01 08

ASSURANCES CLIMATIQUES
LE TEMPS CHANGE,



METTEZ VOS REVENUS À L'ABRI.
Découvrez nos solutions pour protéger votre production agricole.
AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ
CHAMPAGNE BOURGOGNE
01/2021 - H41213 – Les contrats d'assurance Récoltes et Grêle sont assurés par PACIFICA, filiale d'assurances dommages de Crédit Agricole Assurances. PACIFICA SA au capital entièrement libéré de 398 609 760 €, entreprise régie par le Code des Assurances. Siège social : 8-10 Boulevard de Vaugirard 75724 Paris Cedex 15.352 358 865 RCS Paris. Les évènements garantis et conditions figurent au contrat. Édité par Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels - 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188. Crédit photo : Getty images.



Lely

Afin de réduire les signes d'usure sur les pièces en contact avec les fourrages, le grappin d'approvisionnement du constructeur Lely est fabriqué en inox.



Delaval

Sur sa gamme Master, le constructeur Delaval propose des tables, un convoyeur et un bol mélangeur fix d'une capacité de 8 à 22 m³.

avec rail électrifié ou batterie, s'adaptent aux exploitations et non l'inverse». Des installations également modulables chez Jeantil ou DeLaval, pour distribuer des rations sèches, par exemple. *«Après plusieurs demandes d'éleveurs souhaitant distribuer de gros volumes, nous proposerons dès 2021 un bol mélangeur fixe de 22 m2 capable de préparer en une seule fois une ration composée de fibres longues. La ration sera disponible toute la journée et distribuée de manière fractionnée par le wagon de Lucas G, avec qui nous avons un partenariat»* explique William Léquippé, chef produit alimentation chez DeLaval. S'ajoute à cela la fonction paillage, proposée par Jeantil ou encore Lucas G. Capable de remplacer un ensemble tracteur-pailleuse, le wagon est apprécié dans les élevages caprins par sa capacité à projeter la paille jusqu'à cinq mètres. Cette fonction pourrait peut-être voir le jour en élevage bovin, mais des travaux restent à faire sur la hauteur de projection et sur l'autonomie de la batterie qui, pour l'instant, assure la préparation et la distribution de la ration pour 2 à 3 euros d'électricité en moyenne par jour. Des charges fixes semblables chez la plupart des constructeurs, qui ne comptabilisent pas l'usure et le fioul nécessaire aux 30 à 40 minutes d'approvisionnement des tables.

Vers un approvisionnement du wagon 100 % robotisé ?

Substituer les tables d'approvisionnement par un désilage automatique au silo, c'est ce que propose le constructeur Autrichien Wasserbauer. L'élévateur mobile, appelé Lift, se positionne devant le front d'attaque et utilise une fraise évoluant de bas en haut et sur la largeur du silo. Celle-ci récupère le fourrage, qui est absorbé par un cyclone, puis rejeté dans le wagon mélangeur distributeur. Nécessitant un élévateur Lift pour chaque silo ou des tables, afin d'incorporer d'autres aliments tel que du foin ou de l'enrubannage, ce système demande davantage de moyens par rapport à la toute récente mélangeuse automotrice autonome Kuhn Aura. Répondant à la norme *«EN ISO 3991 matériel, système d'alimentation robotisé et sécurité»*, cette automotrice de 3 mètres cubes, équipée de bordures sensibles et de caméras de sécurité, embarque en mémoire tous les points d'intérêts (silos, cellules, cuve GNR…) ainsi que les routes virtuelles lui permettant de se rendre d'un point à un autre. Ce travail d'intégration est réalisé avec l'éleveur avant la livraison de l'automate dans l'élevage. Le guidage s'effectue par GPS RTK, par LIDAR et par Odométrie. *«AURA qui embarque un module de chargement comme une automotrice conventionnelle, n'a pas besoin de cuisine. Ce qui pour l'éleveur réduit considérablement le coût d'investissement dans l'automatisation»* explique Pierrick Blanchard, directeur commercial chez Kuhn. Une avancée technologique déployée aussi chez Lely, avec le prototype de robot Exos dédié à l'affourragement en vert. *«Nous observons un agrandissement des troupeaux laitiers avec une volonté de la part des producteurs de conserver une part de pâturage, notamment pour répondre aux exigences des laiteries. Encore en phase de test au Pays-Bas, le robot Exos récolte au stade optimum une herbe fraîche lors des périodes ou le piétinement du troupeau pourrait nuire à la structure du sol»* ajoute Tifenn Civi, responsable commercial chez Lely. À voir si dans quelques années, les vallons et les cours de fermes françaises seront adaptés à ce type de robot.

Victor Garnier



Lely

Encore en phase de test au Pays-bas, le robot Lely Exos coupe l'herbe au champ et la distribue.



• **Les** *nouveautés* • **Les** *nouveautés* • **Les** *nouveautés* • **Les** *nouveautés* • **Les** *nouveautés* •

Sélection de nouveautés en alimentation et paillage

Emily Une centrale hydraulique polyvalente sur pailleuse traînée


Emily

Installée à l'avant des pailleuses traînées Emily Vulcano, la centrale hydraulique Agility s'attelle au relevage (catégorie 1 ou 2) du tracteur. Pouvant être qualifiée de « relais » entre le tracteur et l'outil, elle supprime le risque de frottement entre le cardan et les roues ou les bras de relevage. Même en braquant à 82°, le cardan reste aligné au tracteur. Ainsi, les angles de bâtiments sont paillés lors des demi-tours et la conduite devient plus souple. Cette solution permet de valoriser un tracteur de faible puissance ou ancien, dont le circuit hydraulique offre un faible débit, avec la pailleuse ou un autre outil compatible. Elle facilite également l'accrochage/décrochage lorsqu'un même tracteur et utilisé pour pailler et charger. La pailleuse reste aussi utilisable sans la centrale pour des tracteurs disposant d'un bon débit hydraulique. Débit et pression hydrauliques : 47 l/min à 180 bars

Emily Des outils repousse-fourrage sur godet ou fourche


Emily

Développé pour repousser tous types de rations et pour s'adapter à tous les godets (godet à vis, à grappin…) et aux pneus de 28 à 38 pouces, le Roto'net d'Emily est doté d'un socle à fixation par vis et de deux supports d'attelage, le tout fixé sur un moyeu sans graissage. Un levier à contrepoids, situé dans le passage de la lame du godet, bloque la rotation de l'ensemble lors de l'attelage. Celui-ci est poussé après l'engagement du godet vers le système d'accroche et débloque la rotation du pneu. Lors de la repousse et pour éviter les déviations de l'ensemble, une cornière d'angle maintient l'outil. Cette configuration peut être placée à droite ou à gauche et se verrouille par une chaîne. Ce repousse-fourrage se décline en version Pick & go pour l'attelage sur doigts de fourche. Celle-ci est pourvu d'un fourreau de 60 mm de diamètre et d'une béquille de dépose. Le constructeur complète son offre par une lame inclinée à 60° Repouss'net à atteler sur godet. Adaptée pour repousser les refus, celle-ci s'équipe d'une bande réversible en armurite de 25 mm d'épaisseur.

Euromark Des remorques distributrices de 14 à 16 m^3



Euromark

Première gamme de remorques distributrices à être déployées par Euromark, les deux modèles RD-HD d'une capacité de 14 et 16 m3 permettent de distribuer des balles rondes ou carrées de foin, d'enrubannage et également de l'ensilage. Ces machines sont dotées de deux démêleurs qui peuvent être équipés du système Powerdrive (breveté par Euromark) offrant un entraînement par courroie. Un tapis de distribution latéral s'inclinant à gauche et à droite est proposé en option, ainsi qu'un système de pesée programmable à quatre pesons, compatible avec les logiciels de rations DTM et Farm chef. Euromark prévoit d'élargir la gamme vers le haut avec quatre modèles à trois démêleurs (18, 20, 22 et 24 m3) équipés d'un double essieu.

Faresin Renfort inox sur les bols mélangeurs

Afin de contrecarrer les problèmes de corrosion liée à la ration complète mélangée compacte (compact feeding), Faresin propose, sur ses mélangeuses traînées PF1, PF2 Plus, PF3 Plus et automotrices PF1 et PF2, une option baptisée Long Life. Celle-ci consiste à utiliser des couteaux de 6 mm d'épaisseur en inox 304, ainsi qu'en une bande de renfort de 1,5 mm d'épaisseur et 50 cm de haut à la base de la cuve.


Faresin

SPÉCIALISTE DE L'ALIMENTATION



Solomix 2 1800 VLH-C

- Concept de mélange «Dual Flow»: vitesse et qualité de mélange inégalée !
- Vis verticales «Twin-Stream» : recoupe optimale de la fibre !
- Distribution à très haut débit par un tapis transversal courbe avec déport latéral
- Nouvelle turbine de paillage

VOTRE CONCESSIONNAIRE
SARL MANIÈRE
21690 Verrey sous Salmaise Tel. 03 80 35 80 66
TRIOLIET FEEDING TECHNOLOGY
www.trioliet.eu
Trioliet - Le meilleur mélange

EUROMARK ELEVAGE
- CONCEPTEUR ET FABRICANT FRANÇAIS DE MATÉRIEL D'ÉLEVAGE DEPUIS 1991 -
La qualité au quotidien

GAMME XL - DISTRIBUTION - PAILLAGE

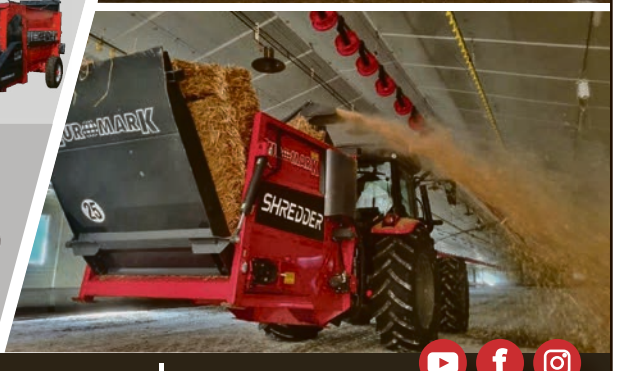
- PAILLEUSES
 // CAPACITÉS UTILES DE 2.4 À 18 m³
 // SYSTÈME *POWERDRIVE*, BREVET EUROMARK
 // DÉMÊLEUR(S) MÉCANIQUE(S) *S.D.E* (*SYSTÈME DE DISTRIBUTION D'ENRUBANNAGE*)
- BROYEUSE DE PAILLE : LA *SHREDDER* // NOUVEAUTÉ
- MÉLANGEUSES DISTRIBUTRICES ET MÉLANGEUSES PAILLEUSES
 // 1 OU 2 VIS VERTICALES
 // DE NOMBREUSES CONFIGURATIONS POSSIBLES

FABRICATION FRANÇAISE









CONTACTEZ DÈS MAINTENANT NOTRE DISTRIBUTEUR :
ETS AUDIN SARL
RN7 LES COMBES
03460 VILLENEUVE SUR ALLIER
04.70.43.30.33
Audin AGRI

Plus de renseignements ? 02.99.06.12.60 | www.euromark.fr | commercial@euromark.fr

• **Les** *nouveautés* • **Les** *nouveautés* • **Les** *nouveautés* • **Les** *nouveautés* • **Les** *nouveautés* •

Jeulin Les mélangeuses Energy 4P pour les bâtiments exigus



Jeulin

Avec sa mélangeuse à deux vis verticales Energy 4P, Jeulin enrichit son offre avec cinq modèles compacts de 14 à 22 m³ facilitant l'accès aux bâtiments exigus. Offrant des hauteurs de 2,53 à 3,34 m et des largeurs de 2,49 à 2,58 m, ces machines intègrent un châssis indépendant et un système de pesée à 4 pesons, gage de précision. Le recroisement des deux vis assure un mélange et une vidange du bol plus rapides, selon le conwstructeur.

Lely Le robot Vector mélange plus vite la ration

Afin de réduire le temps de mélange lors du chargement du bol de son robot d'alimentation Vector, Lely a opté pour un nouveau moteur électrique d'entraînement de la vis, offrant une vitesse de rotation plus élevée. Outre une plus grande rapidité pour mélanger la ration, Lely affiche une progression de la qualité de coupe et du mélange, notamment pour les fibres longues. En plus de la phase de mélange à poste fixe, l'accélération de la vis en fin de distribution assure une meilleure vidange du bol, gage de précision pour la ration suivante.



Lely

Seko Une mélangeuse automotrice branchée

Conçue sur la base d'une automotrice à trois roues Samouraï 7 3W Self, la gamme de mélangeuses à vis horizontales Pony 3W ME Self s'en distingue par une animation électrique (22 kW) du système de mélange et de la roue motrice avant (entraînement des trois roues en option). Pas de batterie, une bobine de 30 m assure l'alimentation en électricité. Cette machine est affichée au tarif de 60 000 euros, un prix comparable à son équivalent thermique.
Capacité : 5, 7, 9 et 11 m³



Seko

Kubota La pailleuse BC 2300 projette à 20 mètres



Kubota

La pailleuse BC 2300 de Kubota a été conçue de façon à absorber la paille efficacement. L'intérieur de la caisse lisse et sans courbe, d'une capacité de 3 m3, facilite l'acheminement régulier de la paille jusqu'au démêleur, lui-même entraîné par quatre courroies trapézoïdales. De plus petit diamètre pour traiter de grands volumes, ce dernier est équipé de couteaux plus agressifs. La taille de la turbine et de ses pales a été augmentée pour envoyer vers la goulotte un plus gros volume de matière à une vitesse élevée. La goulotte pivotante, plus large, projette la paille jusqu'à 20 m, selon les bâtiments. Outre le boîtier en cabine, il est possible, lors du chargement, de piloter le convoyeur et la porte en étant à côté de la machine, grâce à une commande déportée.

Kuhn Une mélangeuse automotrice autonome



Kuhn

En assurant la fonction de chargement en plus de la pesée, du mélange, de la distribution et de la repousse des refus, l'automotrice Aura ne demande aucune infrastructure supplémentaire pour la «*cuisine*» et supprime l'astreinte nécessaire à l'approvisionnement de celle-ci, contrairement aux robots d'alimentation proposés jusqu'ici. L'automoteur intègre une fraise de 60 cm de large capable de désiler et de charger du foin, de la paille et de l'enrubanné. Associée au convoyeur, elle coulisse latéralement pour désiler sur toute la largeur de la machine sans déplacement devant le silo. À l'extérieur, elle utilise un dispositif RTK couplé à l'odométrie (capteurs d'angle et de rotation dans les roues), d'un Lidar pour se repérer dans les bâtiments et embarque des radars, des capteurs laser et ultrasons pour répondre aux normes de sécurité. Aura dispose d'un moteur diesel de 42 kW (57 ch) conforme à la norme Stage V, également disponible en version hybride. Dimensionnée pour alimenter jusqu'à 280 animaux, elle s'affiche à un tarif comparable à une mélangeuse automotrice, d'après le constructeur. **Volume :** 3 m³ - **Dimensions (h/l/L) :** 2,50/1,90/6,90 m

Trioliet Un rotor convoyeur sur l'automotrice Triotrac M



Trioliet

Désileuse automotrice compacte à monovis verticale, la Triotrac M, est taillée pour les bâtiments bas et exigus. Cette machine à pont avant moteur bénéficie de quatre roues directrices, ainsi que d'une cabine réglable en hauteur pour une meilleure visibilité. Le système de désilage à lame alternative cher à Trioliet, présente une largeur de travail de 1,85 m et une hauteur de reprise au silo de 4,5 m. La Triotrac M se distingue des autres modèles Trioliet par l'adoption d'un rotor d'alimentation à la place du large convoyeur à tapis pour transférer le fourrage vers le bol. Cette automotrice animée par un moteur de 175 ch placé à l'arrière loge une transmission à deux plages de vitesses : 0 à 20 km/h en mode travail et 0 à 40 km/h pour la route.
Modèle : Triotrac M 1400 AL/1400 ZK
Capacité : 14 m³ Distribution : Tapis arrière transversal/trappes latérales
Longueur : 8,03/7,29 m - **Largeur :** 2,55/2,77 m - **Hauteur :** 2,80 m



Prévention

Entretenir son tracteur en hiver

Le tracteur est un investissement important pour un exploitant agricole. Même si le matériel n'est pas utilisé en hiver, c'est l'occasion de réaliser son entretien afin d'éviter toute mauvaise surprise au printemps, au moment où l'activité agricole reprend.

L'hivernage du matériel agricole a son importance.

Même si les machines sont inertes pendant la saison froide, il existe des risques liés à l'entreposage :
- La machine doit être garée sur un sol propre et si possible dans un hangar fermé ou au moins couvert.
- Utilisez des cales à poser derrière les pneus et enclenchez une vitesse.
- Évitez tous les produits combustibles près des machines. En effet, lors du redémarrage, l'accumulation de suie et de calamine dans le pot d'échappement peut provoquer des projections sur les matières inflammables, comme le fourrage, et être à l'origine d'un incendie.
- Utilisez un coupe-batterie durant l'hiver. Si vous enlevez la batterie, vérifiez la charge de temps en temps et conservez-la dans un endroit sec, à l'abri du gel et de toute flamme.
- Au hangar, les rongeurs sont des fléaux en hiver, puisqu'ils dénudent les câbles électriques, augmentant le risque d'étincelles.
- Installez un extincteur, rapidement accessible près des machines agricoles.

Les avantages d'un entretien régulier.

Même si certains engins agricoles ne servent que quelques semaines dans l'année, il faut pouvoir compter sur eux en toute sécurité. Un mauvais entretien est la cause de près de 10 % des incendies accidentels de moissonneuses-batteuses. Aussi, un entretien régulier reste la meilleure recommandation :
- c'est un élément de sécurité pour éviter une perte de temps lorsqu'une activité agricole est programmée, ainsi qu'un moyen pour éviter les risques de court-circuit et les incendies au redémarrage.
- Mais aussi pour optimiser une revente car le futur acquéreur achète aussi la fiabilité d'un matériel entretenu. Il est de ce fait nécessaire de tenir à jour le carnet d'entretien de votre tracteur agricole et ne pas chercher à faire des économies, car la prévention coûte moins cher que les réparations.

Enfin, avant chaque utilisation, il est essentiel de :
- vérifier l'ensemble des niveaux et de procéder à des ajouts d'huile si nécessaire.
- programmer une à deux vidanges par an, afin d'éviter tout dysfonctionnement.
- Contrôler le filtre à combustible, l'éclairage, la lubrification régulière du pont, des essieux et des attelages, le circuit de refroidissement, ainsi que le niveau de liquide de refroidissement.

Pensez à assurer tout matériel à moteur.

Transpalette, chariot élévateur, automoteur de manutention, télescopiques et même le vieux tracteur qui ne quitte pas la cour de la ferme, tous sont des véhicules terrestres à moteur soumis à une obligation d'assurance pour la responsabilité civile (article L 211-1 du code des assurances). Que ces véhicules soient utilisés ou pas sur route, cette obligation d'assurance minimale s'applique même si l'engin ne circule qu'à l'intérieur d'une enceinte privée fermée, comme une cour de ferme ou des bâtiments agricoles. Cette assurance assurera le véhicule et son conducteur. De plus, tous les véhicules à moteur doivent être homologués et avoir un équipement de freinage, des équipements de protection du conducteur, un rétroviseur et un klaxon. En cas de constat de défaut d'assurance, le véhicule peut être confisqué et le conducteur encourt une amende pouvant atteindre 3 750 euros. La protection des tiers est le minimum prévu par la loi, mais il est possible d'étendre la couverture des engins agricoles au travers d'un large panel de garanties : bris de glace, pneumatiques, chargement, rééquipement à neuf… Il est également recommandé de souscrire une garantie corporelle du conducteur. Ainsi, en cas d'accident en montant, en descendant ou en conduisant le véhicule, il sera couvert.

GROUPAMA GRAND EST

Pour plus d'informations, les experts Prévention de Groupama Grand Est sont à votre écoute. www.groupama.fr

▶ Des professionnels à votre service



Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 0380789035

Équipement

L'alliance de deux spécialistes de la protection

La société Ouvry, spécialisée dans les vêtements de protection pour les forces de l'ordre, les professionnels de santé ou l'industrie, s'est associée à PB Sécurama, acteur des équipements professionnels agricoles, pour mettre sur le marché un nouvel EPI.

Ouvry, basée à Lyon, et PB Sécurama ont annoncé la conclusion d'un accord portant sur la commercialisation et le service après-vente de combinaisons Polyagri avec des équipements de protection complémentaires destinés aux agriculteurs, telles que lunettes, bottes, masques et gants. Les deux sociétés ont uni leurs efforts pour mener à bien des études toxicologiques et d'optimisation de la tolérance physiologique de cette combinaison, qui offre une protection individuelle à tous les professionnels manipulant des produits phytosanitaires et désinfectants. La combinaison a été développée à partir de travaux menés avec le ministère de l'Agriculture, l'Union des industries de la protection des plantes, la FNSEA, la MSA et Coop de France. Les qualités textiles de cette tenue filtrante font éviter les coups de chaleur, permettent de la porter plus longtemps et de mieux accepter la contrainte que constitue tout équipement. Elle est adaptée pour les tâches longues, en environnement chaud et humide ou en espaces confinés comme dans une serre. C'est aussi un produit largement réutilisable, avec plus de 90 cycles d'entretiens, qui évite la prolifération de déchets plastiques liés au jetable.


Photo : Ouvry

Avec PB Sécurama, Ouvry se développe dans le secteur agricole.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

Machinisme

Nouveau directeur général adjoint pour Axema

Axema, l'association française des acteurs industriels de la filière des agroéquipements et de l'agroenvironnement a un nouveau directeur général adjoint en la personne de Jean-François Debrosse.



En raison des nombreux travaux en cours au sein d'Axema et des enjeux importants qui se posent au secteur industriel des agroéquipements (mutation de l'agriculture vers la transition agroécologique, montée en puissance des nouvelles technologies, plan de relance, future Pac, prochaine édition du Sima en 2022…) le conseil d'administration de l'association avait pris la décision, il y a quelques mois, de renforcer sa direction générale par la création d'une fonction de directeur général adjoint. Dans ce but, Jean-François Debrosse vient d'être nommé à cette fonction. Âgé de 51 ans, il est diplômé de l'École supérieure internationale d'administration des entreprises (Esiae) et de l'école de commerce ESCP-EAP. Il a exercé des fonctions de direction commerciale et marketing ainsi que de direction de business-unit après-vente au sein de grands groupes équipementiers automobiles, tels que Continental-Teves et Honeywell Aftermarket Europe. En 2007, il rejoint Case-New-Holland (groupe Fiat), dont il prend la direction de la division pièces et services Europe/Afrique et Moyen-Orient. Son expérience des environnements en transformation, ses qualités de manager d'équipes, d'écoute et de proximité clients, lui permettront d'apporter son savoir-faire et son énergie à toute l'équipe de collaborateurs d'Axema, ainsi qu'aux membres du conseil d'administration, dans l'intérêt et au service de tous les industriels membres d'Axema.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

Bovins

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **19/01/2021**

Effectif global: 1081 - Taux de vente: 89%

Effectif total: 777 - Taux de vente: 86%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	U	300-350	2,45 €	2,64 €	2,51 €	-0,09
			350-400	2,35 €	2,59 €	2,46 €	-0,07
			400-450	2,28 €	2,44 €	2,36 €	-0,03
			450-500	2,25 €	2,34 €	2,28 €	-0,04
		R	200-250	2,63 €	2,86 €	2,71 €	-
			250-300	2,38 €	2,64 €	2,52 €	-0,05
			300-350	2,33 €	2,45 €	2,36 €	-0,13
			350-400	2,30 €	2,41 €	2,35 €	-0,03
			400-450	2,33 €	2,38 €	2,34 €	-0,05
	F	U	250-300	2,76 €	2,76 €	2,76 €	=
			300-350	2,54 €	2,63 €	2,60 €	-0,17
			350-400	2,49 €	2,57 €	2,53 €	-0,15
		R	250-300	2,57 €	2,94 €	2,69 €	-0,17
			300-350	2,51 €	2,64 €	2,56 €	-0,02
			350-400	2,42 €	2,51 €	2,48 €	-s0,03

BROUTARDS / LAITONNES : L'offre est de qualité plus hétérogène cette semaine. Le rythme des transactions marque le pas après un début d'année pourtant mieux relancé.

Effectif total: 44 - Taux de vente: 75%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

			ÂGE				
CHAROLAIS	F	U	450 et +	-	-	-	-

Effectif total: 260 - Taux de vente: 98%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

			ÂGE				
TAUREAUX	M	U	+ 500 kg	1,70 €	1,76 €	1,73 €	-
VACHES CHAROLAISES	F	E	- 5 ans	2,27 €	3,08 €	2,55 €	+0,11
			5 à 10 ans	2,24 €	2,47 €	2,32 €	-
		U	- 5 ans	1,96 €	2,25 €	2,12 €	+0,06
			5 à 10 ans	1,80 €	2,17 €	2,02 €	-0,02
			+ 10 ans	1,74€	1,89 €	1,80 €	-0,10
		R	- 5 ans	1,78 €	1,98 €	1,87 €	+0,06
			5 à 10 ans	1,63 €	1,83 €	1,75 €	-0,03
			+ 10 ans	1,61€	1,72 €	1,68 €	-
		O	5 à 10 ans	1,21 €	1,52 €	1,37 €	-
			+ 10 ans	1,40 €	1,59 €	1,50 €	-0,05
GÉNISSES		E	24 à 36 mois	2,46 €	3,80 €	2,71 €	+0,04
		U	24 à 36 mois	2,07€	2,67 €	2,26 €	-0,02
		R	24 à 36 mois	1,84 €	2,00 €	1,93 €	-0,03

VACHES / GENISSES DE 30 MOIS: Apports corrects, les acheteurs réguliers sont présents et la demande est bonne. Les transactions sont fluides à des cours semblables au marché précédent. Ceux-la varient de quelques centimes en fonction de la qualité des sujets selon leurs âges respectifs. Cours reconduits dans l'ensemble.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 13/01/2021

Effectif total :248. Taux de vente : 83%.

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 129 - Taux de vente : 81%

COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Broutards : L'offre est de qualité ce mercredi et le volume de saison mais les cours ne sont pas à hauteur de notre espérance. Cours péniblement reconduits. **Laitonnes :** La demande est toujours accrue dans les femelles valablement vaccinés, les cours en sont impactés positivement.	M	U	200 - 250	2,37 €	2,56 €	2,48 €	-
			300 - 350	2,32 €	2,56 €	2,41 €	-
			400 - 450	2,26 €	2,37 €	2,31 €	-
	F	U	200 - 250	2,58 €	2,93 €	2,75 €	-
			300 - 350	2,52 €	2,70 €	2,66 €	-

Ovins

OVINS / CAPRINS

Cotations régionales des agneaux de boucherie du 11/01/2021 au 17/01/2021

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	7,99	7,99	-	-	-	-	-
	Var.		-0,03	0,04					
	R	7,24	7,29	7,28	-	-	-	-	-
	Var.	-0,08	0,01	0,03					
	O	6,50	6,45	-	-	-	-	-	-
	Var.	-0,03	0,07						
3 (couverts)	U	-	7,98	7,84	6,68	-	-	7,43	-
	Var.		0,07	0,04	0,12			=	
	R	7,38	7,40	7,35	6,65	7,39	7,37	7,13	-
	Var.	0,03	0,03	0,03	0,03	=	=	-0,04	
	O	7,04	7,05	7,13	-	7,06	6,96	6,87	-
	Var.	0,14	-0,01	0,04		0,02	0,06	0,04	
	R	-	-	-	-	-	6,67	-	-
	Var.						-0,03		
	O	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								

Zone nord : Une demande calme avec peu d'offre entraîne un facile maintien des cours.
Zone sud : Application du réseau.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 18/01/2021

Bovins : 297
Les cotations sont consultables sur le site de la FMBV durant la période de confinement.
Annoncez le plus tôt possible vos animaux au 03 86 20 00 37.
Rappel : Seuls les apporteurs et acheteurs peuvent avoir accès à l'enceinte du marché en respectant les mesures barrières.

Bovins gras : 9
Ovins : 62

Prochains marchés :
Bovins le lundi 25 janvier et ovins le lundi 1er février 2021 aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 13/01/2021

BROUTARDS +18 MOIS Effectif total : 119 - Taux de vente : 84%

COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Taureaux	M	U	+ 500 kg	1,54 €	1,75 €	1,66 €	-
Génisses	F	U	24 à 36 mois	2,02 €	2,36 €	2,16 €	-
Vaches / Génisses : Un acheteur en plus qui permet de dynamisé la vente et de gagner quelques centimes non négligeables a cette période. Le volume permet de satisfaire tous nos acheteurs avec une marchandise de qualité.	F	U	- 5 ans	1,96 €	2,17 €	2,06 €	-
			5 à 10 ans	1,98 €	2,23 €	2,02 €	-
		R	5 à 10 ans	1,62 €	1,98 €	1,88 €	-

Broutard(e)s : Les acheteurs sont présents et ciblent la marchandise plutôt légère, bien conformée et valablement vaccinée FCO. Pour ces animaux, les ventes sont actives et les cours progressent de quelques centimes. C'est particulièrement le cas pour les limousins et croisés sur le massif central. En revanche sur le bassin charolais, les lots sont de qualité plus hétérogène et sont davantage discutés. Ils s'échangent à des cours sensiblement reconduits voire en repli. En femelles, le commerce reste dynamique et fluide.
Gros bovins maigres : Les apports sont corrects et satisfont une demande régulière. Les ventes sont dynamiques à des tarifs globalement reconduits : les variations sont toujours liées à la préparation et à l'âge des animaux.
Boucherie : L'offre est toujours modérée face une demande stable. Les ventes conservent leur régularité, le commerce est même un peu plus soutenu. Les cours sont facilement reconduits en races à viande, voire en progression de quelques centimes sur plusieurs places. Les races mixtes et laitières sont facilement reconduites, et affichent également une légère hausse pour les sujets bien finis.
Veaux : Les volumes restent modérés et globalement de meilleure qualité, ce qui facilite les transactions. Les cours sont assez facilement reconduits ; les veaux bien conformés progressent même légèrement. En revanche, la marchandise trop maigre demeure invendable.
Ovins : En agneaux, l'offre se restreint face à une demande régulière. Les ventes restent dynamiques à des prix fermement reconduits. Les sujets lourds bien préparés sont recherchés. En agnelets sur le bassin laitier, les marchés restent actifs à des cours satisfaisants. En brebis, les ventes sont toujours dynamiques.

18 JANVIER 2021 — TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

FNB

MARCHÉ

Gros bovins finis : La demande est toujours dynamique, tirée notamment par la viande pour hacher. Les prix restent à des niveaux incompréhensibles, sans hausse amorcée par les opérateurs!

Bovins maigres : Le marché reste difficile, les prix sont difficilement reconduits, loin des niveaux attendus.

POLITIQUES

La mesure « investissements - protéines » du plan de relance a été ouverte le 11 janvier, et 48h plus tard, victime de son succès, le service était indisponible ! Il n'y a pas pour l'instant d'information confirmée concernant les volumes financiers restant disponibles dans la mesure, qui est donc close le temps de traiter les demandes. Pour rappel, l'enveloppe allouée à cette mesure est de 20 millions d'euros, et ne semble pas à hauteur des objectifs fixés par la Ministre.

ENVIRONNEMENT

Le gouvernement français a dévoilé sa stratégie d'aires protégées qui doit aboutir à la protection de 30% du territoire, dont 10% en protection forte d'ici 2022. Elle a pour objectifs: avoir un réseau d'aires protégées résilient au changement climatique, une gestion efficace, des activités durables en leur sein, une renforcement de la connaissance ou encore la défense d'un cadre mondial ambitieux pour la biodiversité. Le plan prévoit aussi la création ou l'extension de 20 réserves naturelles nationales (RNN), la protection de zones humides ou encore de forêts

DEPLOIEMENT DU PLAN FILIERE VIANDE BOVINE

Le bureau de la FNB s'est réunie le 14 janvier dernier. L'occasion d'aborder l'avancée du plan-filière et du déploiement Label Rouge.
Lors de cette réunion, a été évoqué l'urgence de mettre en conformité l'ensemble des documents Label Rouge, fourni par les Organismes de Défense et de Gestion (ODG) et par les OP, que ce soit vers les éleveurs et le grand public. Il n'est plus possible de voir des documents Label Rouge mentionné une construction de prix basée sur des cotations, et des plus-value! Le prix se construit en marche avant, en se basant sur les coûts de production. Les Sections Bovines, sur le terrain, sont appelés à la vigilance et à remonter tous documents d'informations (communiqué, convention) qui seraient en non-conformité avec l'accord interprofessionnel du 22 mai 2019 sur le Label Rouge.

FOCUS

BovINE est un consortium des bonnes pratiques en élevages bovins viande entre 10 pays européens, participant au projet. Dans ce cadre, la France accueillera les 22, 23 et 24 juin, le meeting transnational aux Etablières (Vendée). L'occasion, pendant, ces journées de valoriser le modèle d'élevage français et européen, basé sur des exploitations à taille humaine, valorisant prairies et biodiversité, sur les territoires de nos régions. Les thèmes de l'environnement, du bien-être animal, de la résilience socio-économique et de la qualité des viandes y seront abordés!

EN REGION

La FNB souhaite sur le premier trimestre 2021 organiser une tournée de réunions régionales. Cet échange aura pour but de balayer les dossiers prioritaires portés par le national (rémunération des producteurs, Plan de filière, priorités pour la future PAC) mais aussi des thématiques régionales qui vous semble essentiel à travailler et discuter. Dans ce contexte, la FNB demande aux régions de remonter des options de dates et de lieu, afin d'organiser cette réunion comme souhaité.

FAIT DE LA SEMAINE

Sur le JB, le début d'année 2021 confirme une situation de marché paradoxale, débutée fin 2020. En effet, les signaux sont au vert : le surstock des JB n'est plus d'actualité, une forte demande est confirmée sur cette catégorie vers les marchés de l'export (Allemagne, Grèce...) ! Et pourtant, les éleveurs n'ont aucun signaux positifs, redescendant dans leur ferme : le prix reste au plus bas, et aucune remontée de cotation n'est visible ! Il est urgent que les opérateurs apportent réponse à cette situation!

CHIFFRE DE LA SEMAINE

80 %

C'est ce que représente les aides couplées dans le résultat d'une exploitation bovins-viande. D'après les données des Comptes Nationaux de l'Agriculture parus en décembre 2020, les élevage bovins-viande ont, en moyenne, un résultat courant 2019, après déduction des cotisations sociales, de 10 500 € par exploitant... ces mêmes élevages bénéficient, par exploitant, de 8 500€ d'aides couplées!

Matériel

Tracteur

01 - Cause retraite vends tracteur New Holland T595, 3750 H, de 2012, chargeur pneus neufs clim
✆ **06 10 05 43 55**

10 - Recherche pour écomusée tracteur agricole, ancien type Sift H30 ou autres marques tournant ou pas (0304)
✆ **06 70 03 50 11**

18 - Vends tracteur Deutz 6006, cabine. Prix : 5.000euros.
✆ **Tél. 06 03 51 33 43**

18 - Vends tracteur Renault Super 7, 42 cv ; herse rotative Lemken 3 m,TBE.
✆ **Tél. 06 31 64 01 41**

19 - Vends tracteur NH TNA 70, inv. hyd., boîte 40, TBE, 2500h, 2008 + RB Claas R250, 9000 bottes, très propre + bâti chargeur Stoll hydrofix pour NH TDD 80 Case JX.
✆ **06 85 14 29 85**

26 - Vends tracteur Fiat 411R an 1964 à restaurer ou pour pièces. 1200 euros à débattre.
✆ **06 87 51 48 38**

38 - Achète tracteur Renault série 54 et Someca 40 pour pièces ou uniquement démarreur.
✆ **06 86 98 16 74**

34 - Achète Tracteurs UTB,Universal,Someca 4RM, Eicher, Wotan, MF 1102 1132/132/139/142, Fendt, MF 3 Cyl, Deutz, Mercedes Mb Trac, Holder Moteur 4 Temps, Renault, Fiat, Ih, tracteurs articulés, même en panne, rotavators, motos et autos anciennes, paiement et enlèvement rapides.
✆ **06 71 95 90 35**

38 - Vends tracteur Deutz 5505 pompe injection neuve démarreur neuf à remonter 2400 euros.
✆ **06 75 04 60 70**

38 - A vendre tracteur Deutz Fahr M620 160 CH cabine et pont avant suspendue relevage avant et prise de force 4600 heures.
✆ **06 72 75 29 27**

46 - Vends tracteur MF 6160, 4 RM, 6 500 h, 1997, TBE, pulvé BERTHOUD Racer, 2 000 l, boîtier Berjust, rampe 16 m, semoir pneumatique SICAM, 5 rangs, semoir KUHN BS, 2,50 m, disque RAZOL.
✆ **06 30 92 67 96**

71 - À saisir vds tracteur Case Maxxum 100, année 2011, cabine sus, bte 16x16, rel. élec., 1.870 heures, 37.000 Ð ht.
✆ **06 48 13 15 74**

71 - Vends tracteur NH TS 115, 2001, 7 665 H, 115 cv. 4 RM, chargeur récent, BE, 22 000 euros HT (0313)
✆ **06 88 36 83 55**

Travail du sol

01 - Vends round baller Krone 1510 filet tbé révisé cause renouvellement urgent.
✆ **06 74 63 22 77 HR**

18 - Vends brabant G et B, 4 corps, équipé carbure, NSH, TBE. Prix à débattre.
✆ **Tél. 06 10 78 30 21**

18 - Recherche moissonneuse-batteuse New Holland 8060, 8070 ou 8080. Je me déplace peu importe la région.
✆ **Tél. 06 21 49 50 89**

21 - Vends semoir Horsch Pronto 8 NT, 8 m., inter rang. 20 cm., très bon état, 85 000 euros (0204)
✆ **06 83 52 48 81**

38 - Vends Charrue Huard TR 65 SD Trisoc puissance à partir 60 CV
✆ **06 07 75 28 72**

38 - Vends charrue Grégoire et Besson 3 corps possibilité 4e corps bon état : 1000 euros.
✆ **06 47 91 79 47**

58 - Cause cessation Vends Sémavator Howard 3 m., - canadien 4 m., - vibro 5.5 m., - rouleaux Packer 3 et 4 m. (0207)
✆ **06 13 69 65 64**

58 - Vends cause cessation boisseau Camail,30 tonnes,2 élévateurs 12 et 15m., -faucheuse conditionneuse2.70 m.Vicon, - 28 plateaux à tournesol, - souffleur à cellules (0205)
✆ **06 13 69 65 64**

71 - Vds presse balle ronde, liage ficelle, MF1450 brabant Bonnel, 3 socs, pulvé Evrard 2.000 l, traîné, 15 m, le tout pour export.
✆ **06 83 13 82 29**

71 - Vends faneuse Stoll Z 450 D, 4 toupies, BE, roues ballons, 550 euros, - andaineur Khun GA 230, BE, 500 euros (0314)
✆ **06 88 36 83 55**

89 - Vends MB JD 8820, 1989, moteur refait à neuf, coupe 6.10 m., - MB JD 2054, 1995, coupe 5 m. (0306)
✆ **06 49 73 55 94**

Traitement

38 - Vends pulve Vicon 18 mètres 3 tronçons rampes hydrauliques 800L CT 2019 prix 3000euros HT.
✆ **06 28 25 98 01**

58 - Cause cessation vend pulvérisateur Evrard, 18 m., 2 000 litres (0208)
✆ **06 13 69 65 64**

Arbo-viti

26 - Vends compresseur de taille Routair Lacme sur pneus 2 cuves de 800 litres TBE 1900 euros
✆ **06 73 01 53 15**

Divers

01 - Vends matériel de charcuterie : bac saloir 200 L ; poussoir manuel 12 kg ; scie à os Reich ; four étuve 75 de large 1m10 de profondeur.
✆ **04 74 21 04 72 ou 06 87 04 51 30**

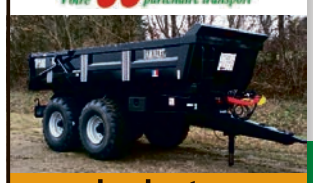
01 - Vends 5 traverses de chemin de fer bon état
✆ **06 72 31 52 93**

07 - Vends piquets en châtaignier fendus à la main 1,80 euros-1,80m ; 1,60 euros-1,60m
✆ **07 87 05 20 20**

39 - Cause cessation vend semi à bois, 1 treuil 5t, 1 fendeuse à vis
✆ **06 61 66 05 53**

69 - A vendre faucheuse rotative 4 assiettes Vicon toute refaite (vérin hydraulique et relevage neuf) et couteaux neufs
✆ **06 84 71 05 54**

21 - Recherche tracteurs, - moissonneuses batteuses, - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (0201)
✆ **06 30 11 59 25**

remorques Lambert Votre partenaire transport

www.lambert-sa.com
Remorque Lambert Travaux Publics TP 240 - 24 T PTC
porte hydraulique
23 900 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31

38 - Vends semoir maïs monosem PNU 4 ans – 2 Vibrosem Sicam etCarré 3mL - Jumelage 9.5 48 et 12.4.36.
✆ **04 74 54 25 21**

38 - Vends cuisinière bois Coste L73cm xl62cm bon état 200 euros - Chaudière bois 32kw bon état Chartreuse 1000 euros à débattre.
✆ **04 74 94 13 00**

38 - Vends combiné de semis Sulky 3 mètres - Charrue Huard 350LS Sécurité Boulon - Herse rotative 3 mètres TBE
✆ **06 81 82 67 23**

38 - Vends semoir maïs Monosem 102 - Semoir monograine 5 rangs Hassia - Semoir centrifuge 800l Amazone.
✆ **06 85 53 17 29**

38 - Achat tronçonneuse Jonsered 510 pour pièce, laisser un message sur le répondeur
✆ **04 74 97 29 32**

38 - Presse, Case F200 (moyenne densité) 200 euros - Clio 1,4DCI 131000 km moteur 2400 euros - Cherche vaches Limousines.
✆ **06 12 15 35 90**

42 - Vds piquets châtaigniers fendus main - 1.80 - 2 euros/pièce - bois chauffage - dessileuses cubes.
✆ **04 77 27 98 29 ou 06 50 27 01 30**

55 - Vends pailleuse portée Kuhn, type Primor 2060 M, toutes options, très bon état, 7 500 euros.
✆ **06 72 54 56 74**

58 - Cause cessation vend 3 000 ardoises d'Angers 20 x 40, - 2 gaveuses électriques, - plumeuse à disques, - matériel à miel (0209)
✆ **06 13 69 65 64**

58 - Vends des. pail. Kuhn Altor 6070, com. élec., TBE, - benne mono. 7.5 T., - pince balles Bugnot double, - herse prai. 4 m., téles. JDB 5265, 7 000 H avec équi., - dérou. BR Calvet, - pla. four. 8 m. Mazeron (0212)
✆ **06 31 81 55 69**

69 - Vends enrubannage herbe 2020 pneu 380 70 28 et 280 70 20 état neuf.
✆ **06 73 29 63 39**

69 - Vends lève sac grenier hydraulique télescopique Cultipaker Quivogne paliers or dispositif transport petite machine 2 brosses pour radis carotte oignons en bottes.
✆ **06 84 19 53 86 Midi**

69 - Vends cause retraite bol mélangeur Jeantil 10 m3 6500 euros applatisseur ACEMO 1000 euros corne à gaz 70 euros.
✆ **06 98 80 69 92**

71 - Vends cause retraite tracteur John Deere 5090, 90 cv, déc. 2013, 3.000 hrs, B. E., 33.000 euros, mélangeuse-pailleuse, Lucas Spirmix Jet 200, nbrses options, T.B.E., 30.000 euros, année 2015.
✆ **06 87 33 39 98**

71 - Vends c. ret. New Holland 8260, T.B.E., 115 cv, 4 pn neufs, révisé, 1 fabrique aliments, 500 kg.
✆ **06 28 02 40 31**

84 - Vends charrue FENET 5 socs réversibles, très bon état, pulvérisateur porté FITOSA modèle Centoro, 1200 l, rampe 18 m, pompe 2210 , relevage hydraulique, TBE.
✆ **06 26 42 13 38**

Grand voyant médium **Maîtrie YAKOUB**
Capable de résoudre tous vos problèmes : amour, fidélité, chance, travail, santé, mariage, permis de conduire.
Réussite dans tous domaines. Pas de problème sans solution. Déplacement possible. Travail rapide et sérieux. Résultats garantis dans la semaine. Paiement après résultat.
Tél. 06 09 38 64 39

71 - Vends broyeur de prairie Joskin TR 275, 3 rotors, TBE, 2.70 m., 1 700 euros, - broyeur de haies Raz-Net à courroies, état de marche, 950 euros, - benne métallique Bonnerot 4 T., rehausse, BE, 2 600 euros, - broyeur d'accotement Desvaus, 1.50 m., 2007, déport hydraulique, marteaux état neuf BE, 2 700 euros, - godet hydraulique AR 1.80 m., 450 euros (0312)
✆ **06 88 36 83 55**

89 - Vends 2 fenêtres bois chêne double vitrage 90x220 cm 200 euros - 1 porte fenêtre chêne 150x220 double vitrage 150 euros - 1 lève plaque professionnel Edelplaque 450 neuf vendu 300 euros.
✆ **07 89 45 43 43 heures de repas midi et soir**

CABI CAILLOL
Tél. 05 63 56 44 37
www.cabi-caillol.com
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
Capacité environ 2m³, 4m³ à 6m³
Sortie latérale et centrale


CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Site e-commerce
www.central-pieces-agri.com

Elevage

01 - Vends salle de traite TPA 1 quai 8 postes 1 silo 3T polyester 1 silo 3T toile.
✆ **07 88 45 32 66**

26 - Vends machine lait marchand pour veaux, ventilation avec régulation,alarme, divers, Kangoo MT HS.
✆ **06 77 11 68 90**

38 - Vends tank à lait Japy Kryos 1425 l, 2002, lavage auto jauge électronique controle à jour.
✆ **06 73 60 12 97**

58 - Cause cessation Vends bétaillère Ponge 4 m., - enfonce pieux déport hydraulique, - aplatisseur FAO, - pneu 44/65/22.5, -relevage JD 6410, - cornadis 6 m., 8 places (0207)
✆ **06 13 69 65 64**

89 - Vends salle de traite Boumatic 2 x 12 postes dispo. septembre, bon état, entretien suivi, prix : 15 000 euros HT à débattre (0307)
✆ **06 20 15 78 79**

Véhicule

Utilitaire

01 - Vends beau Renault Master bétaillère rallongé caisse alu (lisse) demi-étage alimenté par câble, pour bovins, veaux, moutons. 285 000 km. Révision ok et CT Ok (vierge) libre de suite px 12200 euros
✆ **06 87 05 63 94**

42 - Vends camion bétaillère 12 T Renault étage hydraulique - mine ok -bon état - alu - 570 000 km - 1997.
✆ **06 07 37 65 00**

Tourisme

26 - Vends Partener 2012 5 portes 90cv 150 000 Kms. 6800 euros - CT Ok + vélo élect Pliant 3 ans 450 euros.
✆ **06 78 90 70 27**

38 - Vends Peugeot 107 98250km très bon état cause décès.
✆ **04 74 59 41 48**

69 - Vends 4 jantes avec pneus 175/65 R14 - 2 Alpin Mich elin + 2 Krisalp Kleber peu utilisés 220 euros.
✆ **06 65 37 21 73**

Achat-Vente

Récolte

69 - A vendre pommes différentes variétés : Gala, Golden, Elstar etc...
✆ **06 37 13 42 89**

01 - Vends bois de chauffage chêne frêne charmille 80 euros le stère livraison possible + piquets acacia à partir de 1m80.
✆ **06 03 12 27 73**

01 - Agri vend livre foin regain luzerne luzerne déclassée à partir de 120 euros/T.
✆ **06 83 33 41 45**

42 - Prod. vend maïs ensil. + foin et foin de luzerne + enrubann. luzerne ou trèfle. Poss. livraison.
✆ **06 82 29 74 85**

Plants, pépinière

71 - Vends bois chauffage sec environ 2 mètres, pris bord de route ou livré (0202)
✆ **06 80 47 78 16**

34 - Vends 1000 arbres ornement, hautes tiges, belles fleurs, vente en totalité.
✆ **04 67 98 30 95**

Fourrage

18 - Vends enrubannage, très bonne qualité, avec analyse. Livraison possible.
✆ **06 10 78 30 21**

21 - Vends paille et foin qualité garantie, liv. assurée.
✆ **06 84 27 13 81**

21 - Vends foin de prairie BR 120 x 125, 150 bottes, stockée à l'abri (0305)
✆ **06 08 51 27 89**

39 - Vends paille, foin et regain. Livraison assurée. Laisser message si répondeur
✆ **06 73 92 81 55**

42 - Vends maïs ensil. ou maïs épis bio + enrubannage de luzerne. Poss. livraison.
✆ **06 23 23 73 91**

69 - Vends Foin BR ou HD, luzerne, ray gras, paille bottes rectangulaire. Livraison par 10 T. 15 T. ou 20 T.
✆ **04 74 00 30 70**

70 - Vends enrubanné de luzerne Bio MS 50% Balles rondes,secteur Rioz Montbozon 95euros/t.
✆ **06 84 73 77 39**

Immobilier

19 - GAEC 2 associés cess activité 2022 propose structure saine et complète 180 mères LIM. Naisseur engraiss 250 Ha en ZM alt 500m autonomie alim. Ouvert toute forme reprise. Que proposez-vous ?
✆ **06 98 39 65 22**

Location

Agricole

89 - Location vignes, départ retraite, appellations Vézelay et Bourgogne (0303)
✆ **06 73 60 32 70**

Immobilier

- 34 - Loue dans village près de Pézenas, maison T3 à retraité bon bricoleur.
✆ **04 67 98 30 95**

Autres

84 - Recherche estive pour 1000 ovins et caprins du 15/06/21 au 15/10/21.
✆ **06 22 37 71 85**

Emploi

Offre

01 - Cuma Recherche Responsable atelier (h/f), suivi et entretien matériel agricole (automoteur) et conduite occasionnelle, expérience souhaitée, salaire motivant si compétence. Lettre + CV : cuma.chaleins2@orange.fr
✆ **06 87 44 77 44**

01 - Gaec prod. céréales et lait recherche salarié CDI à partir de juin.
✆ **06 82 38 04 29**

58 - Ferme laitière robots Recherche salarié (e) polyvent (e), CDI, région Puisaye (0210)
✆ **06 74 52 22 55**

42 - Exploitation polyculture élevage laitier et allaitant recherche salarié agricole polyvalent et sérieux
✆ **06 47 61 45 50**

71 - H. cherche place exploit. lait typ. herbe exp. élevage conduit cult. mat. entretien.
✆ **06 03 04 22 10**

Animaux

Bovin

01 - Vends 5 vaches salers cause vêlage tardif.
✆ **06 83 33 41 45**

01 - Achète génisses Montbéliardes de 3 à 6 mois IA et CL.
✆ **06 30 06 97 06**

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urcay - VD reproducteurs Limousins 15 à 18 mois HBL, fils de Hondo (RRVS) et Magistral (RJ) ; VD génisses 14 mois ; VD vaches pleines de LANO RRE vel. janvier à mars
✆ **06 28 02 04 05**

18 - Vends choix de très bons reproducteurs charolais HBC, nés en décembre 2019 et janvier-février 2020, toushivernés au pré (avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée), prix raisonnable. 4 DE MAORI (origine GOUJAT, Rhône) ; 3 DE LOUBARD (père d'OLYMPIADE, origine MICAUD, Allier) ; 6 DE NICO (nés dans l'élevage d'un embryon de CHRISMAS-CYRANO) ; 1 JEFFERSON (origine METROP DIDIER, 71) et 4 vêlâges faciles pour génisses. SCEA BONNICHON-LE-MASSON, 18170 LE CHATELET.
✆ **06 81 38 47 12 et 02 48 5621 49 (HR) Hubert ; 06 0791 98 08 Jean-Marc 06 0762 33 74 Anthony.**

21 - GAEC de Pergeot Vends 4 taureaux 2 ans, HBC, grand choix, - veaux 1 ans, TGS. (0107)
✆ **06 24 69 61 13**

21 - Vends taureau adulte 18 mois et 1 an charolais HBC, IBR A, TGS. Tursin Sébastien 21210 Villargoix (0301)
✆ **06 85 51 56 86**

21 - Elevage Baudot Pont et Massène 21140, vend taureau adulte 3 ans recommandé pour vêlages génisses, - 30 taureaux de 2 ans, - 40 veaux mâles, le tout à un prix attractif. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlage, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps. (0308)
✆ **06 07 75 59 74 Jean-Luc 06 67 58 18 03 Michel 06 74 69 62 41 Bertrand**

42 - Vends génisse higland tout âge. Indemne IBR. Apartir de 800 euros
✆ **06 64 27 31 90**

42 - Vends génisses PH 1 mois bonne origine issu d'un troupeau nourri ss ogm cse surnombre
✆ **06 89 57 45 63**

42 - Vds génisses Montbéliardes terme le 12/02 et le 14/04.
✆ **06 58 28 25 52**

42 - Vends taureaux Charolais HBC - élevage et viande - GAEC CUISSET GACON - St Germain Lespinasse
✆ **06 30 92 60 12 ou 06 71 45 80 59**

42 - Vds vaches + génisses laitières Mo et Holstein + MO croisé Holstein sanitaire ok .
✆ **06 65 12 58 95**

54 - Vends taureaux Prim'Holstein, bonne génétique. Gaec des Hirondelles à Laloeuf.
✆ **07 87 86 70 63**

58 - Vends 2 taureaux 5 ans, - 1 taureau 3 ans et taureaux 2 ans charolais HBC. GAEC Marion - Luzy (0311)
✆ **06 24 42 29 42 - 06 07 51 04 99**

58 - Vends taureaux HBC 1 an et 2 ans maigres au pré velage facile GAEC PELLE
✆ **06 47 59 78 09 - 06 37 56 84 66**

58 - Vends taureaux 2 ans IBR A, TGS. Jouvet, Lurcy le Bourg (0309)
✆ **03 86 37 98 70 - 06 59 92 52 08**

58 - Vends gros taureau 30 mois, or. Relief Ecrin, HBC (0302)
✆ **06 42 41 07 52**

63 - Elevage charolais inscrit HBC vend taureaux 18 mois issus de vêlage facile.
✆ **04 70 59 01 30**

69 - Elevage limousin bio vend 4 taureaux 18 mois 1850 euros pièce.
✆ **06 83 54 29 99**

58 - Elevage charolais EARL de Beaumont 58230 Alligny en Morvan - EARL Guenot Nicolas 21230 Allerey - Vds trx. 2a. et 14m. IND IBR et BVD liv. tte distance (0105)
✆ **06 70 34 71 84**

58 - Elevage Limousin Thoulé David vend 1 taureau 20 mois et veaux 13 - 14 mois pour la saillie avec possibilité de réserver maintenant et livrer fin mars. (0108)
✆ **06 10 09 65 69**

71 - Vends 7 taureaux charolais, 2 ans et un 3 ans, HBC, TGS. Dufraigne D et J, La Tagnière.
✆ **06 70 13 23 25**

71 - Vends au choix cause surnombre belles génisses montbéliardes 1 à 2 mois, bonnes réf., TGS.
✆ **03 85 74 78 87**

71 - Vends taureaux HBC au pré avec du potentiel , élevage viande, vêlage facile. GAEC Goulliard (0211)
✆ **06 74 09 49 89**

71 - Éleveur limousin vds pour la reproduction taureaux 15-16 mois HBL ou non.
✆ **06 20 55 81 02**

71 - Vends 6 bons Tx 18 mois, B.O., A. Guilloux, les Landes, Vendenesse-les-Charolles.
✆ **03 85 24 05 25**

69 - Vends reproducteurs limousins 16 mois HBL, laitonnes, jeunes mâles pour l'élevage et génisses pleines.
✆ **06 71 61 73 16**

71 - Él. Charolais HBC vd repro. 1 an, 2 ans et 4 ans (origine Langillier) TGS, Ducert Cl, Martigny-le-Cte.
✆ **06 07 75 81 61**

74 - Ch éleveur pour m'élever génisses de 3 semaines à fin de gestation reprise. Garantie bon prix.
✆ **06 07 94 47 88**

89 - Vends taureaux reproducteurs 15 - 17 mois, génétiquement sans cornes ou écornés, or. IA ou saillie naturelle pour vêlage facile sur génisses ou vaches, HBC, TGS, livraison possible, prix raisonnable. Elevage Mandron Laurent et Maxime (0310)
✆ **06 87 16 54 66**

89 - Vends 3 taureaux 2 ans HBC, - 60 mâles repro. 2020, TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils 89240 St André en Terre Plaine (0213)
✆ **06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX**

Caprin

42 - Vds 80 chevrettes Alpines ECHO pleines 70 jrs - plein air avec tunnel - livraison assur. toute la France.
✆ **06 86 57 38 41**

42 - Vds 15 chevrettes et 10 chèvres Alpines cornues, pâturées M.b 15 février/fin mars - livr. assur. tte la France
✆ **06 86 57 38 41**

26 - Vds boucs issus IA 3 mois, indemne Caev, controle lait. Capgenes créateur TB37TP32 lait 1040.
✆ **06 52 52 68 61**

Ovin

01 - Vends cause cessation 5 brebis pleines et 2 agnelles.
✆ **04 74 39 07 84 HR**

26 - Eleveur Sud Drome vend 80 brebis pleines Merinos d'Arles.
✆ **04 75 27 73 38**

38 - Vends Béliers grivette - Béliers mouton vendéen élevage adhérent UPRA - OES vendéen.
✆ **06 84 60 22 44**

42 - Achète brebis chèvres réforme agneaux toutes catégories.
✆ **06 07 96 23 40**

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Porcin

69 - Vends truies pleines.
✆ **04 74 70 94 03**

Chien

21 - Donne chiens non LOF croisés Beauceron/Patou nés le 24/11/2020, 2 femelles et 2 mâles. N° siret : 50185114100025 (0303)
✆ **06 25 05 27 96**

Vous êtes abonné au journal
Terres de Bourgogne
Créez votre compte et consultez nos archives


PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❒ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|/|_|_|_|_|/|_|_|_|_|/|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/|_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :..... TTC
(dont TVA 20 % soit..... €)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

TRANSFERT DE SIÈGE

GREENWORK

SAS au capital de 10 000 Euros
Siège social : 25 bis, rue Contant
93220 GAGNY
849 500 053 RCS BOBIGNY

Suivant l'AGE du 13/01/2021 il a été décidé de transférer le siège social au 5 A, rue de la Grande Fin 21121 FONTAINE LES DIJON.

Président : Monsieur Elie HALIMI demeurant 25 bis, rue Contant 93220 GAGNY.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société sera immatriculée au RCS de Dijon et radiée de celui de Bobigny.

AL210329279

AVIS

Aux termes d'une AGE en date du 13/11/2020, l'AGE des associés de la SARL L'ACADIENNE au capital de 4 000 euros, Siège social 35 Rue de l'Hôpital 21260 SACQUENAY, 488.023.433 RCS DIJON a décidé de transférer le siège social au 2 Grande Rue 71460 JONCY à compter du 13/11/2020, et de modifier l'article 4 des statuts.

AL210329280

ESPACE ALESIA

SARL au capital de 1000 €
Siège social : 23 Avenue Du Lac
21000 DIJON
832446603 RCS de DIJON

Par l'AGE du 01/10/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 80 Rue De Paris 93100 MONTREUIL, à compter du 01/10/2020.

Mention au RCS de DIJON

AL210329283

MODIFICATION DE STATUTS

ARCOFA – ARCHITECTURE CONSTRUCTION FACADES

Société à responsabilité limitée
au capital de 850.000 euros
Siège social : Parc d'Activités des Essarts
6 Route de Chevigny
21600 OUGES
499 253 219 RCS DIJON

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 1er janvier 2021, la collectivité des associés de la Société ARCOFA – ARCHITECTURE CONSTRUCTION FACADES a décidé de la transformation de la Société en Société par actions simplifiée à compter du 1er janvier 2021. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Capital :

Ancienne mention : Le capital social est fixé à 850.000 euros. Il est divisé en 10.000 parts sociales, de 85 euros chacune.

Nouvelle mention : Le capital social reste fixé à 850.000 euros. Il est divisé en 10.000 actions, de 85 euros chacune entièrement libérées.

Forme :

Ancienne mention : Société à responsabilité limitée

Nouvelle mention : Société par actions simplifiée

Administration :

Anciennes mentions : GERANTS : Jean-Pierre RUFFIER-LANCHE 8, allée de Bellevue - 93340 LE RAINCY, Frédéric RUFFIER-LANCHE 2 Impasse de la Métairie – 21110 BRETENIERE, Christophe RUFFIER-LANCHE 17 allée Pottier – 93140 BONDY et Arnaud RUFFIER-LANCHE 4 Boulevard du Midi – 93340 LE RAINCY.

Nouvelles mentions :

PRESIDENT : **Jean-Pierre RUFFIER-LANCHE** 8, allée de Bellevue - 93340 LE RAINCY

DIRECTEUR GENERAL : **Frédéric RUFFIER-LANCHE** 2 Impasse de la Métairie – 21110 BRETENIERE,

DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES :

Christophe RUFFIER-LANCHE 17 allée Pottier – 93140 BONDY et **Arnaud RUFFIER-LANCHE** 4 Boulevard du Midi – 93340 LE RAINCY.

Mentions complémentaires ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les actions sont librement cessibles entre associés et ne peuvent être cédées à des tiers non associés et quel que soit leur degré de parenté avec le cédant qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés représentant au moins les trois quarts des actions. Mention sera faite au RCS de DIJON. Pour avis.

AL210329164

COLLIN

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
au capital de 5.000 euros
Siège social : 72 Rue du Faubourg Saint-Martin
21121 FONTAINE LES DIJON
834 391 112 RCS DIJON

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 1er janvier 2021, 1/ le capital social a été augmenté de 2.200 euros pour être porté à 7.200 euros. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.2/ il a été décidé de nommer en qualité de co-gérante Alexandra GONÇALVES, demeurant 9 Rue Général Fauconnet – 21000 DIJON à compter du 1er janvier 2021, le nom de Alexandra GONÇALVES a été ajouté dans les statuts. Mention au RCS de DIJON.

AL210329179

AVIS DE MODIFICATION

SPFPL NATHALIE PERRAD
Société de participations financières de profession libérales sous forme de société à responsabilité limitée au capital de 785 000 euros
Siège social : NUITS-SAINT-GEORGES (21700), 50 rue Henri Challand
808 648 711 RCS DIJON

Suivant décisions de l'associé unique du 8 décembre 2020, il a été décidé il a été décidé :

- de transformer la société en SAS, et d'adopter le texte des statuts qui régiront la société sous sa nouvelle forme, emportant cessation des fonctions de gérant de Nathalie PERRAD,

- de nommer en qualité de président de la société, **Nathalie PERRAD** demeurant à NUITS-SAINTGEORGES (21700), 50, rue Henri Challand,

Le capital, le siège et la durée de la société demeurent inchangés.

La dénomination a été modifiée pour adopter celle de HOLDING NATHALIE HUMBEY PERRAD.

La société a désormais pour objet la prise d'intérêts ou de participations dans toutes sociétés et entreprises françaises ou étrangères.

Tout Associé a le droit de participer aux Décisions Collectives, quel que soit le nombre de ses Actions, sous réserve de la déchéance encourue pour défaut de libération, dans le délai prescrit, des versements exigibles sur ses Actions.

Toutes les actions et/ou autres Titres sont librement transmissibles entre associés, toute autre transmission est soumise à l'agrément est soumise aux restrictions et conditions définies dans les statuts.

AL210329262

MICHEL COUVREUR (SCOTCH WHISKIES) LIMITED

Société de droit écossais n°110738
Ayant son établissement :
21200 BOUZE LES BEAUNE
353 247 505 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 17/12/2020, le Conseil d'Administration a décidé de remplacer à compter du 17/12/2020 la dénomination sociale «MICHEL COUVREUR (SCOTCH WHISKIES) LIMITED « par « MICHEL COUVREUR WHISKIES LTD» et de modifier les statuts en conséquence.Pour avis, Le Conseil d'Administration

AL210329267

LEADER DISTRIBUTION CHENOVE

SARL au capital de 10 005 Euros
Siège social: Rue Jean Moulin
21300 CHENOVE
442 879 136 RCS DIJON

Par décisions du 14/11/2020, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 2 159 265 Euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Par décisions du 30/11/2020, les associés ont décidé de : - modifier l'objet social comme suit «en France et dans tous pays, le commerce de gros et le commerce de détail en alimentation générale, boissons alcoolisées, droguerie, hygiène, parfumerie, papeterie et le commerce de détails à départements multiples, l'exploitation de surfaces commerciales de type supermarché, comportant notamment la vente des produits listés ci-dessus, et généralement, tous produits vendus par ce type de magasin. », - proroger la durée de la société afin que celle-ci soit de 99 années à compter de son immatriculation au RCS, et nommer M. Franck JOHNER demeurant 15 Square de la Bigue 60300 SENLIS, et M. Franck FRAS demeurant 123 Quai Jules Guesde 94400 VITRY SUR SEINE en remplacement de M. Cédric LEBOSQUAIN.Le dépôt légal sera effectué au RCS de DIJON.

AL210329274

AVIS

FOURNIER, SARL au capital de 300 900 euros, siège social : 47 Grande rue 21440 CHANCEAUX, 392 946 331 RCS DIJON, AGE du 23/12/2020: transformation en SAS, nomination de Mme Corine FOURNIER (3 Rue Sainte Anne 21440 CHANCEAUX) Présidente en remplacement de M. Pascal FOURNIER démissionnaire, transfert du siège social au 3 Rue sainte Anne 21440 CHANCEAUX, changement de dénomination en PASCAL FOURNIER. Pour avis

AL210329275

FUSION

FINDIS CENTRE

SAS au capital de 1.739.400 €
Siège social : 15 Rue de Mayence
21000 DIJON
541 880 209 RCS DIJON

Avis de fusion

Par décisions en date du 31 décembre 2020, l'associée unique de la société FINDIS CENTRE a approuvé le projet de fusion avec la société FINDIS NORD (SIREN 414 811 877 RCS LILLE METROPOLE), ainsi que l'apport effectué et son évaluation.

La société AXELIS TERTRE (SIREN 342 703 535 RCS RENNES) étant propriétaire de la totalité des actions émises par la société absorbée FINDIS NORD et par la société absorbante FINDIS CENTRE depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de traité de fusion au greffe du tribunal de commerce, la fusion n'a pas donné lieu à approbation par décision collective de l'associée unique de la société absorbée en application des dispositions de l'article L 236-11 du Code de commerce, et il n'a pas été procédé à une augmentation de capital dans la société absorbante.

FINDIS NORD a été dissoute sans liquidation à l'issue du procès-verbal des décisions de l'associée unique de la société FINDIS CENTRE qui a approuvé et constaté la réalisation définitive de la fusion.

AL210329266

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

AVIS

MARCAIRE, EARL au capital de 182 938 euros, siège social : 2 Rue de Savolles 21310 CUISEREY, 410 748 230 RCS DIJON, AGE du 18/12/2020 : nomination cogérant M. Quentin MARCAIRE (1 Grande Rue 21310 CUISEREY) à effet 01/01/2021. Pour avis

AL210329232

HAUBRY

Avis

GAEC au capital de 74 440,86 euros, siège social :1 Impasse des Cuquerons, 21450 FONTAINES EN DUESMOIS, 326 554 524 RCS DIJON, AGE du 18/12/2020 : nomination Mme Carine HAUBRY (1 Impasse des Cuquerons 21450 FONATINES EN DUESMOIS) cogérante à compter du 01/01/2021 . Pour avis

AL210329277

LASER GAME EVOLUTION I8

SARL au capital de 1 000 €
Siège social 3 rue de Bastogne
21850 SAINT APOLLINAIRE
531 292 969 RCS DIJON

L'AGO du 21/12/2020 a nommé Romain ALVES DA CUNHA demeurant 1 allée Paul Verlaine 38120 Le Fontanil-Cornillon nouveau gérant.Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.Pour avis la gérance

AL210329287

NON DISSOLUTION

SEVERINE RATTIER

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 2 Ter rue des Tisserands
21440 ST MARTIN DU MONT
849 857 537 RCS DIJON

Par décision du 09/11/2020, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis, La Gérance.

AL210329281

DISSOLUTION LIQUIDATION

PIERRE'ART

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 7.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : Hameau de Grandmont
21360 MONTCEAU ET ECHARNANT
503.908.261 RCS DIJON

Suivant décision de l'AG du 31/10/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur : M. Sébastien BERTHAUD demeurant Route de Montceau 21360 LUSIGNY-SUR-OUCHE.

Le liquidateur a été nommé avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation reste fixé Hameau de Grandmont 21360 MONTCEAU ET ECHARNANT, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

RCS DIJON.

AL210329199

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

PIERRE'ART

SOCIETE EN LIQUIDATION
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 7.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : Hameau de Grandmont
21360 MONTCEAU ET ECHARNANT
503.908.261 RCS DIJON

Suivant décision de l'AG du 21/12/2020, les associés, statuant au vu du rapport du Liquidateur ont,

- approuvé les compte de liquidation,

- donné quitus Route de Montceau 21360 LUSIGNY-SUR-OUCHE et l'a déchargé de son mandat,

- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Mention sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis.

AL210329200

AVIS

DELABAYS, SARL au capital de 7 620 euros, siège social et de liquidation : 21110 ECHIGEY, 352 514 780 RCS DIJON, AGO du 31/10/2020 : approbation du compte définitif de liquidation, décharge de son mandat de liquidateur et donne quitus de sa gestion à M. Bertrand DELABAYS, constate la clôture de la liquidation. Pour avis

AL210329253

DISSOLUTION

TEMPORAL SENSORY INNOVATION
Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 15 000 euros
Siège social : 35 rue Parmentier
21000 DIJON
Siège de liquidation : 35 rue Parmentier - 21000 DIJON
817 733 280 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 20/11/2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Madame Christine URBANO, demeurant 35 rue Parmentier - 21000 DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 35 rue Parmentier - 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis-Le Liquidateur.

AL210329270

AVIS

SCCV «CLEMENT MARILLIER» Au capital de 1 000 euros - Siège social : 1 clos Pingat 21370 VELARS SUR OUCHE - 837 749 704 RCS DIJON : l'AGE du 18.12.2020 a décidé la dissolution anticipée à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, a nommé liquidateur Bernard LORIOT - 1 clos Pingat 21370 VELARS SUR OUCHE pour toute la durée de la liquidation, a fixé le siège de la liquidation 1 clos PIngat 21370 VELARS SUR OUCHE, C'est à cette adresse les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Dépôt légal au RCS DIJON - Pour avis - Le Liquidateur.

AL210329272

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SCI A & S

FORME : Société civile immobilière

CAPITAL : 1 000 €

SIEGE SOCIAL : Rue Sous la Velle 21190 NANTOUX (France)

OBJET : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers

DUREE : 99 ans

APPORTS EN NUMERAIRE : 1 000 €

COGERANCE : Pierre-Alexandre SOLTANA demeurant 4 Rue des Prévoles 21200 BEAUNE et Alexandre AIRES demeurant 6 Place Jules Marey 21200 BEAUNE

CESSION DE PARTS : Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable de l'unanimité des associés, y compris pour les cessions consenties aux ascendants ou descendants du cédant.

RCS DIJON

AL210329263

AVIS DE CONSTITUTION

DENOMINATION : BEAUN'OCCAZ

FORME : Société par actions simplifiée

CAPITAL : 5 000 €

SIEGE : 4 Rue des Prévoles 21200 BEAUNE (France)

OBJET : L'achat-revente, le dépôt-vente, la location de véhicules automobiles neufs ou d'occasion. La vente d'accessoires pour automobiles. L'activité de mandataire automobile. Le nettoyage des véhicules. L'entretien et la réparation des véhicules

DUREE : 99 ans

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé a la droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Chaque action donne droit à une voix au moins

PREEMPTION : Toutes les cessions d'actions, même entre associés, sont soumises au respect du droit de préemption conféré aux autres associés

AGREMENT : Les actions ne peuvent être cédées, même entre associés, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés

PRESIDENT : Pierre-Alexandre SOLTANA demeurant 4 Rue des Prévoles 21200 BEAUNE

DIRECTEUR GENERAL : Oualid KHELIFI demeurant 7 Rue du Comté Jules Lafon 21190 MEURSAULT

IMMATRICULATION au RCS de DIJON

AL210329265

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte sous seing privé, en date du 08 janvier 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : FORME : Société A Responsabilité Limitée unipersonnelle; OBJET : L'exploitation d'un fonds de commerce de type supermarché sis à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR (21800) Place de la Liberté à l'enseigne CARREFOUR CITY ou toute autre enseigne appartenant au Groupe CARREFOUR, à l'exclusion de toute autre. Et à titre accessoire la fourniture de tous services, de toutes prestations de service à la clientèle et la vente de marchandises y afférentes. L'activité de location à court terme de véhicules terrestres à moteur, sans chauffeur. DENOMINATION : PEQUI DISTRIBUTION; SIEGE SOCIAL : CHEVIGNY SAINT SAUVEUR (21800) Place de la Liberté.DUREE : 30 ans; CAPITAL : 3 000 euros; GERANCE : Monsieur Jonathan WEISS demeurant Rue d'Amont 21580 SALIVES.La société sera immatriculée au RCS de DIJON

AL210329269

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
6 rue Louis de Broglie
21000 DIJON

AIN' REVETEMENT

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 €
Siège social : 9001 Allée du Château
21130 LES MAILLYS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à GENLIS du 14 janvier 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : AIN'REVETEMENT

Siège social : 9001 Allée du Château – 21130 LES MAILLYS

Objet social : La pose de carrelage, faïence, mosaïque et plus généralement de tous revêtements de sols et murs. Le négoce de tous les matériaux sus-visés

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros

Gérance : Monsieur Frédéric TACHIN demeurant 37 C rue Bizot – 21130 LES MAILLYS, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis : La Gérance

AL210329278

AVIS DE CONSTITUTION

SAS MAISON SANDERS

Avis est donné de la constitution, svt acte reçu par Me Camille SAUVADET-PERRIAU, Notaire associé de la Société d'Exercice Libéral A Responsabilité Limitée « DU PARC - NOTAIRES », titulaire d'un Office Notarial à BEAUNE, 45 route de Verdun, le 30 décembre 2020 de la société par actions simplifiée ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : MAISON SANDERS

Siège social : 3 route de Chassagne, SANTENAY (21590)

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Objet : l'acquisition, la gestion, la prise en crédit-bail et l'administration de tous biens mobiliers ou immobiliers, la location ou la sous-location desdits biens.

Capital social : MILLE EUROS (1 000,00 EUR) par apport en numéraire en totalité.

Président : Monsieur Thierry SANDERS, 2311 PS LEINDEN (PAYS-BAS), Hoefstraat 6B.

Cessions d'actions en cas de pluralité d'associés : les cessions entre associés seuls sont libres. Les autres sont soumises à l'agrément de la majorité en nbre des associés représentant au moins les 2/3 des actions.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis et mention

AL210329282

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 18/01/2021

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

MELOISEY: Ensemble immobilier constitué d'un bâtiment désaffecté, de parcelles de vignes Bourgogne Hautes Côtes de Beaune, Rouge, Aligoté, Coteaux Bourguignons et landes - Classification d'urbanisme : Zone AZ du PLU, à l'exception de la parcelle G 138 qui est classée en zone UA du PLU

4 ha 81 a 55 ca

- Aux aubus ouest: ZD-21[F1]-21[F2] - Aux grandes raies: ZD-106 - Beutry: ZD-56 - Du tilleul: G-138 - La lie: ZH-32(A)-32(B)-33(*)[F1]-33(*)[F2] - La place: ZH-49[F1]-49[F2]-56 - La rave nord: ZD-15-16-17

- Le clou: ZH-123[F1]-123[F2]-125 - Lormin: ZI-50(*)[F1]-50(*)[F2] - Molchot: ZH-190-198 - Sur le chemin de beaune: B-352-353

REULLE-VERGY : Vignes situées en AOP Bourgogne Hautes Côtes de Nuits et Bourggogne Aligoté - Classification d'urbanisme : Zone A du PLU

73 a 78 ca

- Combe rose: ZD-71 - La violette: ZD-75[F1]-75[F2]-81

PREMEAUX-PRISSEY : Parcelle en nature de vignes située en aire AOP BOURGOGNE - Classification d'urbanisme : zone Ua et A du PLU de PREMEAUX PRISSEY

29 a 76 ca

- Les clusers: AL-354[39][F1]-354[39][F2]

MANLAY: Parcelles en nature de Bois - Terre - Pré - Urbanisme : RNU

2 ha 49 a 19 ca - Pre au roi: C-376[160] - Vau mernat: C-103-105-112

77 a 68 ca - Vau mernat: C-106

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 08/02/2021** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL210329286

ACTIGEST S.A.R.L

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ARC SUR TILLE du 14 JANVIER 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : POINT FUNERAIRE DE LA TILLE

Siège : 17 rue de Dijon, 21560 ARC SUR TILLE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 10 000 euros

Objet : La société a pour objet en France et à l'étranger :

La création, l'acquisition, l'exploitation de tout fonds de commerce de Pompes funèbres-Marbrerie-Articles funéraires,

L'activité de pompes funèbres avec vente d'articles funéraires, d'accessoires, de cercueil, de compositions florales naturelles et artificielles, prestations de fossoyage et d'exhumations (reprises de concession), et tous soins de thanatopraxie. Tous transports funéraires, location de voitures et voitures funéraires. Gestion de chambres funéraires. L'activité de marbrerie avec, notamment, la fabrication, la pose et la réparation de tous monuments funéraires : gravures, remise en peinture, cavurne, jardin du souvenir, columbarium, cimetière paysager, cimetière pour animaux, extension de cimetière, neuf et rénovation, ainsi que tous travaux de cimetières (muret, crépi façade, ouverture,...).

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés

Président : Mme Aline CHAMPION demeurant 8 Rue des Murgers, 21310 MIREBEAU SUR BEZE

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

POUR AVIS LE PRESIDENT

AL210329285

NIÈVRE

SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 6 mai 2011,

Monsieur Roland Victor MONORY, demeurant à NEVERS, 3 Impasse Bellevue.

Né à SERMOISE-SUR-LOIRE, le 22/02/1939.

Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Décédé à NEVERS le 03/10/2020.

A consenti un legs universel.

Ledit testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Dominique MARTIN, Notaire Associé de la «SCP MARTIN & MARIE», à NEVERS (58000), 1 Rue Saint Martin, le 12/01/2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Dominique MARTIN, notaire à NEVERS 1 rue Saint Martin, référence CRPCEN : 58002, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL580329346

→ TRANSFERT DE SIÈGE

SA ORECA
Expertise Comptable
19 rue Delorme 03000 MOULINS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI LES MESANGES BLEUES
S.C.I. au capital de 1 500 euros
Siège social : 3, Route de l'Allier - Chambon
58240 LIVRY
510 975 006 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 15/12/2020, l'A.G.E. a décidé de transférer le siège social du 3 Route de l'Allier Chambon 58240 LIVRY au 19 Rue de Livry 58240 SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER à compter du 15/12/2020, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS. Pour avis

AL580329329

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

SCI DE LA GARE DE ROMAGNIEU
au capital de 1000 euros
RCS de VIENNE numéro 882 418 171

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 janvier 2021 la société susvisée, dont le gérant est Jean-Baptiste PLAIN 469 chemin des Vieilles Bruyères 38490 Chimilin, a décidé de transférer son siège social au 4 rue de la fontaine Jacot 89440 Annoux, à compter du 10 janvier 2021.

Les statuts seront modifiés en conséquence et la société qui était immatriculée au RCS de VIENNE sous le n° 882 418 171, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de AUXERRE.

Pour avis,

La gérance

AL580329356

→ MODIFICATION DE CAPITAL

ASMIN

SNC au capital de 1 000,00 Euros
Siège social :
11 Avenue de la Paix
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
R.C.S. Nevers n° 829 175 033

L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 9/12/2020 a décidé d'augmenter le montant du capital social de 1 000 euros à 100 000 euros par voie d'émission de 9 900 parts sociales ayant chacune une valeur nominale de 10 euros. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifié en conséquence.

Modification au registre du commerce et des sociétés de Nevers.

Pour avis et mention.

AL580329138

→ CONVOCATION

Groupama
RHÔNE-ALPES AUVERGNE

AVIS DE CONVOCATION

Les Assemblées générales de vos Caisses Locales Groupama du département de la NIEVRE se tiendront : Caisses Grand Nevers, Entre Loire et Allier, Les Amognes, Canton de Prémery, l'Abron, Les Bords de Loire, Bazois, Saint Saulge, Moulins Engilbert, Bas Nivernais, Sud Morvan et Haut Morvan, le 09/02/2021 à 14 heures à Groupama Rhône-Alpes Auvergne, 4 Esplanade Walter Benjamin 58000 NEVERS.

L'ordre du jour de ces Assemblées générales est le suivant :

- Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale de 2020
- Lecture du rapport du conseil d'administration
- Lecture du rapport de la commission de contrôle et de surveillance
- Approbation des comptes annuels
- Affectation du résultat 2020
- Nomination de la commission de contrôle le cas échéant
- Renouvellement des administrateurs le cas échéant

Compte tenu du contexte sanitaire actuel lié au Coronavirus, les Assemblées générales SE TIENDRONT A HUIS CLOS*.

Nous vous remercions DE NE PAS VOUS DÉPLACER. VOUS AVEZ TOUTEFOIS LA FACULTÉ DE VOUS EXPRIMER PAR UN VOTE PAR CORRESPONDANCE OU PAR PROCURATION en faisant la demande d'un bulletin de vote à l'adresse suivante agcl2021vote@groupama-ra.fr en nous le retournant complété et signé à la même adresse.

Pour le cas où l'assemblée générale présentement convoquée ne pourrait se tenir et délibérer, faute de réunir le quorum requis des sociétaires, ceux-ci sont avisés qu'ils seront convoqués à l'assemblée générale ordinaire de leur Caisse locale à une autre date et au lieu qui leur seront précisés dans cette convocation.

*c'est-à-dire en la présence exclusive du Président, des membres du Conseil d'administration, de deux scrutateurs ou assesseurs, d'un secrétaire de séance, d'un membre de la Commission de Contrôle et de Surveillance de votre Caisse Locale à l'exclusion de toutes autres personnes.

AL580329338

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

JUGEMENTS RENDUS À L'AUDIENCE DU 19/10/2020

Le 11/01/2021, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de :

Monsieur David, Guy, René DUBUIT

2 rue Jean-Jacques Rousseau 58300 Decize

RCS de Nevers n° A 807 633 987

LE GREFFIER

AL580329336

AVIS DE CONVOCATION

Les Assemblées générales de vos Caisses Locales Groupama du département de la NIEVRE se tiendront : Caisses Locales de Puisaye Nohain-Forterre, Région de Cosne-sur-Loire, Mont Saint Alban, Vaux d'Yonne, Région de Tannay, Région de Varzy, Brinon-sur-Beuvron, Région de Corbigny, Donziais, Les Lacs du Morvan, Pouilly-sur-Loire, La Charité-sur-Loire, le 26/01/2021 à 14 heures à Groupama Rhône-Alpes Auvergne, 4 Esplanade Walter Benjamin 58000 NEVERS.

L'ordre du jour de ces Assemblées générales est le suivant :

- Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale de 2020
- Lecture du rapport du conseil d'administration
- Lecture du rapport de la commission de contrôle et de surveillance
- Approbation des comptes annuels
- Affectation du résultat 2020
- Nomination de la commission de contrôle le cas échéant
- Renouvellement des administrateurs le cas échéant

Compte tenu du contexte sanitaire actuel lié au Coronavirus, les Assemblées générales SE TIENDRONT A HUIS CLOS*.

Nous vous remercions DE NE PAS VOUS DÉPLACER. VOUS AVEZ TOUTEFOIS LA FACULTÉ DE VOUS EXPRIMER PAR UN VOTE PAR CORRESPONDANCE OU PAR PROCURATION en faisant la demande d'un bulletin de vote à l'adresse suivante agcl2021vote@groupama-ra.fr en nous le retournant complété et signé à la même adresse.

Pour le cas où l'assemblée générale présentement convoquée ne pourrait se tenir et délibérer, faute de réunir le quorum requis des sociétaires, ceux-ci sont avisés qu'ils seront convoqués à l'assemblée générale ordinaire de leur Caisse locale à une autre date et au lieu qui leur seront précisés dans cette convocation.

*c'est-à-dire en la présence exclusive du Président, des membres du Conseil d'administration, de deux scrutateurs ou assesseurs, d'un secrétaire de séance, d'un membre de la Commission de Contrôle et de Surveillance de votre Caisse Locale à l'exclusion de toutes autres personnes.

AL580329339

→ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

OFFICE NOTARIAL
DU VAL CHARITOIS
Notaires à La Charité-sur-Loire
(Nièvre)
37 ter, avenue Maréchal Leclerc

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Avis est donné de la modification du régime matrimonial par M. Gilbert Pierre GARCIA, retraité, et Mme Isabelle Madeleine Laurence MEGEL, infirmière, son épouse, demeurant à RAVEAU (58400) 56 route de Chazué. M. né à LA-CHARITE-SUR-LOIRE (58400) le 28 juillet 1951, Mme née à NANCY (54000) le 11 mars 1966. Modification opérée : communauté universelle Notaire rédacteur de l'acte : Me Valérie CLERGET, notaire à l'office notarial de LA CHARITE SUR LOIRE. Date de l'acte : 14 janvier 2021. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet. Pour insertion Le notaire.

AL580329344

→ MODIFICATION DE STATUTS

TRANSFORMATION DE LA SOCIETE EN SAS

FAIENCERIE D'ART ET CREATIONS COLAS
3 FAUBOURG DE BETHLEEM -
58500 CLAMECY
RCS NEVERS 887 320 01

Au terme du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2020, la collectivité des associés de la SARL FAIENCERIE D'ART ET CREATIONS COLAS a pris les décisions suivantes :

1°) transformation de la société en société par actions simplifiée ;

2°) augmentation du capital social par incorporation de réserves ;

3°) transfert du siège social.

Ces modifications entraînent la publication des mentions suivantes :

Forme :

Ancienne mention : société à responsabilité limitée

Nouvelle mention : société par actions simplifiée

Administration :

Ancienne mention : M. COLAS Alexandre, gérant

Nouvelle mention : M. COLAS Alexandre, Président

Admission aux assemblées et droit de vote :

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Agrément :

Tous les mouvements de titres sont soumis à l'agrément de la collectivité des associés.

Augmentation du capital social :

Le capital social a été augmenté d'un montant de 139 520 euros par voie d'incorporation de réserves. Cette augmentation de capital a été réalisée par l'élévation du montant nominal de chacune des actions anciennes portant cette valeur de 31 euros à 95 euros.

Ancienne mention : le capital est fixé à 67 580 euros divisé en 2 180 parts sociales de 31euros

Nouvelle mention : le capital est fixé à 207 100 euros divisé en 2 180 actions de 95 euros

Transfert du siège social :

Le siège social qui était fixé 3 Faubourg de Bethléem à CLAMECY est transféré 2 rue Jules Renard à CLAMECY (58500).

L'ensemble de ces modifications a pris effet à la date de l'assemblée.

Pour avis.

AL580329334

AVIS

En date du 15/01/2021, les associés de la société RMI18, SCI au capital de 1 500 euros, 37 Quai des Marais (37400) AMBOISE 808 393 854 RCS Tours, ont décidé :

- d'adopter comme nouvelle dénomination sociale « RI 18 ». L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

Ancienne mention : RMI18

Nouvelle mention : RI 18

- de transférer le siège social de 37 Quai des Marais (37400) AMBOISE à Rue Clément Ader (58500) CLAMECY à compter du 15/01/2021. En conséquence, la Société immatriculée au RCS de TOURS fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de NEVERS. L'article 4 - Siège social des statuts a été modifié en conséquence de constater la démission de M. Fabrice MOISY de son mandat de Gérant à compter du 15/01/2021 et a décidé de ne pas le remplacer.

Pour avis.

AL580329354

→ CESSION

Me Pouviaud, Notaire à Fours
(Nièvre),
13 Rte de Dezize

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me POUVIAUD, notaire à FOURS, du 05/01/2021 enregistré le 11/01/2021 au service de l'enregistrement de NEVERS, dossier 2021 799 réf.5804P012021N00010, M. Bruno TARTERAT, né à NEVERS (58000), le 05/02/1972, et Mme Vanessa TARTERAT, son épouse, née à NEVERS (58000), le 19/12/1979, dt à CERCY LA TOUR (58340), 1 rue Jean Bienvenu, immatriculé au RCS de NEVERS sous le n°393680871, ont cédé à Mme Noémie LE COMTE, dt à FOURS (58250), 16 rte de Montambert, née à DECIZE (58300), le 22/05/2000, un fonds de commerce de boulangerie-pâtisserie exploité à CERCY LA TOUR (58340), La Croix de Vauilly. Cette vente a été consentie au prix de 120.000,00euros, avec entrée en jouissance au 05/01/2021 Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les formes légales dans les dix jours de la publication au BODACC, en l'étude Me POUVIAUD, notaire à FOURS (58250), 13 Route de Dezize.

Pour avis et mention, Me POUVIAUD.

AL580329343

→ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14, rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

SCI FLOPIR

Société Civile Immobilière
au capital de 1.200 euros
Siège social : La Fontaine Boutot
58320 PARIGNY LES VAUX
507 764 900 RCS NEVERS

Il résulte d'un acte sous seing privé en date du 04 janvier 2021 les modifications ci-après à publier :

Ancien gérant

Madame Carole LARIPPE dt « La Fontaine Boutot » 58320 PARIGNY LES VAUX

Nouveau gérant

Monsieur David TENBOURET dt « La Fontaine Boutot » 58320 PARIGNY LES VAUX

Pour avis, la gérance

AL580329332

NANCYBOX

Société A Responsabilité Limitée
au capital de 3.000 euros
Siège social : 18 rue Molière - 58000 NEVERS
822 932 711 RCS NEVERS

Il résulte des décisions de l'associée unique en date du 21 décembre 2020, les mentions ci-après à publier :

Ancienne mention

Gérants :

- M. Jean-Philippe JARDINIER - 5 route du port-neuf - 33360 CAMBLANES ET MEYNAC
- M. Eric MOULOIS - 20 La Drouillère - 35760 SAINT GREGOIRE

Nouvelle mention

Gérant : M. Eric MOULOIS - 20 La Drouillère - 35760 SAINT GREGOIRE

Pour avis

AL580329349

→ NON DISSOLUTION

ETS BUTEAU

Continuation de la société malgré la perte de plus de la moitié du capital social

Dénomination : ETS BUTEAU.

Forme : SARL.

Capital social : 10000 euros.

Siège social : 26 Rue de la République, 58300 DECIZE.

839098258 RCS de Nevers.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 décembre 2020, les associés ont décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.

AL580329355

→ DISSOLUTION LIQUIDATION

JMP DISTRIBUTION

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 6 000 euros
Siège social : 10 rue Marie Davy
58500 CLAMECY
Siège de liquidation : 10 rue Marie Davy
58500 CLAMECY
804 647 618 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 30/11/2020 au 10 rue Marie Davy 58500 CLAMECY, l'associée unique, en sa qualité de liquidateur, a établi les comptes de liquidation, s'est donné quitus, s'est déchargé de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL580329134

SOCIÉTÉ CIVILE POUR FAVORISER L'HABITAT À CHATILLON EN BAZOIS

Société Civile en liquidation au capital de 1524,49€ Siège social : 15 rue Sankt Goar 58110 Chatillon en Bazois 399714609 RCS Nevers L'AGE du 17/10/2020 a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 17/10/2020. Dépôt au RCS de Nevers

AL580329288

SOCIÉTÉ CIVILE POUR FAVORISER L'HABITAT

Société Civile en liquidation au capital de 298,80€ Siège social : 15 rue Sankt Goar 58110 Chatillon en Bazois 329664189 RCS Nevers L'AGE du 17/10/2020 a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 17/10/2020. Dépôt au RCS de Nevers

AL580329289

PILOTE INGENIERIE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 8 000,00 €
Siège social : 2 Ruelle Saint-Agnan
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
399 206 994 RCS NEVERS

Clôture de liquidation

Liquidateur : Monsieur Francis GERVAIS

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 01 décembre 2020, les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat, puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS. Pour avis, le liquidateu

AL580329295

safer Bourgogne Franche-Comté

→ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIEVRE

Appel à Candidatures

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange substitution ou Intermédiation Locative tout ou partie des biens suivants :

Cession de la globalité d'une exploitation agricole d'une surface totale de 133 ha 91 a 81 ca (ventes et locations par intermédiations locatives) située sur les communes de LUZY (58) et CHARBONNAT (71), avec bâtiments d'habitation et d'exploitation.

Biens à vendre :

Cmne de LUZY: ZONE RNU

70 ha 03 a 63 ca - La grande montagne des bau: E-530-531(J)-531(K)-532 - La montagne des courots: E-533-535(A)-535(B)-537-539-540 - La taille grivot: E-671-675 - Les boulets: E-556-557-558 - Les campagnes: E-589-597 - Les courots: E-542(A)-542(Z)-543-544-552-555(A)-555(Z)-965[541]-966[541] - Les grands boulets: E-561-563(J)-563(K)-571 - Les hauts de la bourse: E-811[659] - Montagne de la bourse: E-613-616 - Moragne: E-667

Biens à louer par intermédiation locative :

Cmne de LUZY: ZONE RNU

66 a 21 ca -'Moragne': E- 641

Cmne de LUZY: ZONE RNU

18 ha 92 a 67 ca - 'Les campagnes': E- 593- 595- 596 - 'Les courots': E- 554 - 'Les entrevots': E- 579 - 'Montagne de la bourse': E- 612 - 'Moragne': E- 629- 631- 632- 634(A)- 638- 639- 640- 642- 643

Cmne de CHARBONNAT(71) ZONE RNU

8 ha 42 a 70 ca - 'Combe balancier': D-698(*)- 701(A)- 702 - 'Combe mathey': D- 712 - 'Montagne des menetraux': D-703- 704- 705

Cmne de LUZY: ZONE RNU

35 ha 86 a 60 ca - 'Bois de talon bois': E-696- 698- 699- 701- 702 - 'La montagne de mouron': E- 382- 383- 384 - 'Les campagnes': E- 585- 587 - 'Les entrevots': E- 582 - 'Les guittards': E- 498- 501- 502-504- 506- 507- 508- 510- 511- 810[509](*)- 981[515](*)

Cmne de MONTIGNY-SUR-CANNE: ZONE RNU

Avec bâtiment d'exploitation

4 ha 30 a 71 ca - Les chetifs quartiers: B-11(*)-158[7](*)

Cmne de SAINT-BENIN-D'AZY: ZONE RNU

69 a 39 ca - Les usages d azy: AM-143-144-151 - Rongefer: AO-161

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 08/02/2021** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL580329351

THYNAD IMMO

SCI au capital de 100 €
Siège social : Prunevaux
58700 NOLAY
838872869 RCS de NEVERS

Par AGE du 11/01/2021, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 11/01/2021. M. CHARRIER Thierry Prunevaux 58700 NOLAY a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Mention au RCS de NEVERS

AL580329328

SARL LE RELAIS D'AUNAY

En liquidation au capital de 7 650 €
Siège social : Le bourg
58110 AUNAY-EN-BAZOIS
RCS de NEVERS 443 643 614

L'assemble générale du 15/01/2021 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2020.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.

AL580329345

→ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Forme : sasu; Dénomination : TŸR Sécurité; Siège : 5 Route Des Bertranges 58400 RAVEAU; Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS; Capital : 1000 eurosObjet : Service de surveillance humaine ou surveillance par systèmes électroniques de sécurité, gardiennage de biens meubles ou immeubles, ainsi que la sécurité des personnes auprès de particuliers, sur site administratif ou industriel. Prévention sécurité privée et incendie. Conseil et audit en ingénierie sécurité et incendie.Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.La cession des actions de l'associé unique est libre.Président : Rudy RUELLE demeurant 5 Route Des Bertranges 58400 RAVEAU

AL580329208

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 15/12/2020 il a été constitué une SCI dénommée : **SCI MG IMMO 58**
Siège social : 41 rue de volleron 58660 Coulanges les nevers

Capital : 20 € **Objet social :** L'acquisition, par voie d'achat, d'apport ou autrement, la détention, l'administration, la restauration et/ou la construction de tous immeubles bâtis et/ou non bâtis, leur mise à disposition au bénéfice de tout ou partie des associés et/ou leur mise en location **Gérance :**

M Geoffrey Jollet demeurant 41 rue de volleron 58660 Coulanges les nevers

M Malik Kheloufi demeurant 4 impasse hippolyte Pigalle 58000 Nevers

Clause d'agrément : Cession libre entre associés, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants. **Durée :** 99 ans **Immatriculation** au RCS de NEVERS

AL580329219

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 23/12/2020, il a été constitué une EURL dénommée ENERLAP. Siège social: 28b avenue de remilly 58360 Saint-honoré-les-bains. Capital: 1 000€. Objet: la programmation et le développement informatique, le conseil en informatique et l'étude des systèmes informatiques. Gérance: M. Florian Guyot, 28b avenue de remilly 58360 Saint-honoré-les-bains. Durée: 99 ans. Immatriculation au RCS de NEVERS.

AL580329240

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 22/12/2020, il a été constitué une EURL dénommée XAGROSE. Siège social: 77 grande rue 58310 Saint-amand-en-puisaye. Capital: 100€. Objet: la programmation et le développement informatique, le conseil en informatique et l'étude des systèmes informatiques. Gérance: M. Pooyan Borzabadi Farahani, 77 grande rue 58310 Saint-amand-en-puisaye. Durée: 99 ans. Immatriculation au RCS de NEVERS.

AL580329242

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 16/12/2020, il a été constitué une SAS dénommée AU P'TIT ARQUINOIS.
Siège social: 03 les gros giblins 58310 Saint amand en puisaye.**Capital:** 200€. **Objet:** le commerce de détail de produits d'alimentation, produits non réglementés, services.
Président: M. ALEXANDRE HENNIN, 03 les gros giblins 58310 Saint amand en puisaye. **DG:** Mme OLGA HENNIN, 06 chemin du jules mennemois 89630 Quarre les tombes.**Durée:** 99 ans. Immatriculation au RCS de NEVERS.

AL580329250

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SAS BERTIN-ROUX PAYSAGE

Forme sociale : SAS

Capital social : 3 000 euros

Siège social : Chemin de Germignon - 40, rue Daniel Bollon - 58640 VARENNES VAUZELLES

Objet social : Entretien et création d'espaces verts (plantation, engazonnement, fleurissement) - Travaux de taille, d'élagage et d'abattage - Activité de paysagiste - Aménagement paysager - Achat, vente de végétaux et de plantes - Traitements herbicides, fongicides, insecticides, anti-mousse et enlèvement des déchets verts - Réalisation de tous travaux de maçonnerie paysagère décorative - Achat, vente, installation de piscines hors sol et enterrée

Durée : 99 ans

Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix

Transmission d'actions : La cession d'actions est libre tant que la société est unipersonnelle. Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés

Président : M. Frédéric ROUX dt à SAINT ELOI (58) - Les Rues - Route de Château-Chinon

Immatriculation : RCS de NEVERS

AL580329327

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à FOURCHAMBAULT en date du 11/01/2021, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SARL LE CAD,

Siège social : 19 rue Benoît d'Azy, FOURCHAMBAULT (Nièvre)

Objet : l'activité de brasserie et restauration rapide, la fourniture au comptoir de plats cuisinés, crêperie, saladerie, sandwicherie, pizzeria, glaces, food-truck, la vente de boissons conformément à la législation

en vigueur, et plus généralement le commerce d'alimentation générale produit du terroir y compris sur foire et marché et livraison à domicile.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 5 000 euros

Gérance : Sylvie TERRAT NENOT, demeurant 76D Résidence Le Lac, COURS LES BARRES (Cher),

Immatriculation : Au RCS de NEVERS,

Pour avis, le gérant

AL580329340

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : DE WULF IMMOBILIER

Forme sociale : SAS

Capital social : 1 000 €

Siège social : 4, rue Jean Jaurès – 58200 COSNE COURS SUR LOIRE

Objet social : Réalisation de transactions sur immeubles et fonds de commerce

Durée : 99 ans

Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix

Transmission d'actions : Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés

Président : M. Mathias MOREAU dt à NARCY (58) – 1, Chemin du Cry

Immatriculation : RCS de NEVERS

AL580329342

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SARL en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS, dénommée MONTOIRBOX au capital de 1.000 €, ayant pour activité l'achat, la vente et la location d'emplacements de stockage et de stationnement. Le siège social est fixé 18 rue Molière - 58000 NEVERS. Le gérant est Monsieur Eric MOULOIS demeurant 20 La Drouillère - 35760 SAINT GREGOIRE.

AL580329348

ALPHA EXPERTS

HOLDING THILLOU

Par acte SSP du 14/01/2021, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : HOLDING THILLOU. Objet social : acquisition, détention et gestion de titres de sociétés de capitaux de tous secteurs d'activité, toutes opérations de trésorerie avec les sociétés ayant avec elle directement ou indirectement des liens de capital conférant à l'une des entreprises liées un pouvoir de contrôle effectif sur les autres et notamment l'octroi de prêts, d'avances en compte courant, de garanties... Siège social : 6 rue du 19 mars 1962, 58000 Challuy. Capital : 2000 €. Durée : 99 ans. Président : M. THILLOU Landry, demeurant Revillon, 58160 Imphy. Admission aux assemblées et droits de votes : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société et a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Clause d'agrément : cession libre entre associés, agrément dans les autres cas Immatriculation au RCS de Nevers

AL580329350

ALPHA EXPERTS

SCI DES VIGNES CHASSIGNOLLES

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à CHALLUY en date du 14/01/2021, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : SCI DES VIGNES CHASSIGNOLLES. SIEGE SOCIAL : 6 rue du 19 Mars 1962 - 58000 CHALLUY. OBJET : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement, de tous immeubles et biens immobiliers. DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés. CAPITAL : 1 000 euros. GERANCE : Monsieur Landry THILLOU, demeurant Revillon - 58160 IMPHY. AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des tiers étrangers à la société (y compris le conjoint et membre de la famille du cédant) qu'avec le consentement des associés, représentant plus des trois quarts des parts sociales. IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL580329353

YONNE

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de Nanterre du 06/01/2021 prononçant la reprise de la procédure de liquidation judiciaire ouverte au profit de la **Sàrl ELYMO** 28 rue Lucile Cormier 89130 Toucy, marchand de biens (RCS Nanterre 348 305 137), liquidateur : Selarl C. Basse Mission Conduite Par Me Christophe Basse 171 Av Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine.

AL890329689

➜ SUCCESSION

Maître Johanna COFFRE SANCHIS-AOUSTIN
Notaire
65 Rue Franche
89310 NOYERS-SUR-SEREIN

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL-DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du code civil/
Art 1378-1 du Code procédure civile/
Loi n° 2016-1547 du 18 Novembre 2016

Envoi en possession

Suivant testament olographe en date du 24 avril 2015, Monsieur Jean Georges OSWALD, veuf de Madame Marceline FACON, né à SEDAN (08200) le 15 juin 1927, demeurant à la Maison de Retraite, 35 Rue des Vignerons, 89310 NOYERS-SUR-SEREIN, décédé à TONNERRE (89700), le 4 octobre 2020, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Johanna COFFRE SANCHIS-AOUSTIN, Notaire à NOYERS-SUR-SEREIN (89310), 65 Rue Franche, le 29 décembre 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé de la succession : Maître Johanna COFFRE SANCHIS-AOUSTIN, Notaire à NOYERS-SURSERIN (89310), 65 rue Franche, référence CRPCEN : 89101.

Dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL890329671

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 15 mars 2020,

Madame Jeannine Gilberte POTART, en son vivant retraitée , veuve de Monsieur André Louis OUDIN, , demeurant à AUXERRE (89000) 1 rue Courtillière Résidence Puits Guérin.

Née à AUXERRE (89000), le 9 janvier 1924.

Décédée à AUXERRE (89000) (FRANCE), le 2 février 2020.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître BRISSON Caroline , Notaire à AUXERRE (Yonne), 18-20 Boulevard du 11 Novembre , le 16 juillet 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Caroline BRISSON, notaire à AUXERRE 18 et 20 Boulevard du Onze Novembre, référence CRPCEN : 89003, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL890329682

Notaires

Laurent FRANCIN - Stéphanie FAIVRE FRANCIN &
Elise LAROCHE SAUTEREL
Notaire Associés

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil 3
article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 18/10/2011, déposé au rang des minutes de Maître Elise LAROCHE SAUTEREL, notaire associé à AUXERRE (89000), 10 bld Davout, suivant acte contenant procès-verbal d'ouverture de testament en date du 14/01/2021, Mademoiselle Josiane BORDAT, demeurant à AUXERRE (89000) 2 rue de Belfort, Résidence Le Saule, célibataire, née à MAILLY LE CHATEAU (89660), le 14 avril 1933, décédée à AUXERRE (89000), le 28 octobre 2020, a institué des légataires universels.

Les oppositions à l'exercice de leurs droits seront reçues entre les mains dudit notaire chargé du règlement de la succession dans le délai d'un mois à compter de la réception par le greffe du TJ d'AUXERRE de la copie authentique du procès-verbal susvisé et de la copie figurée de ce testament.

Pour avis, le notaire.

AL890329688

➜ NOMINATION

SAS RUZE

Siège social Le Buisson l'Oiseau
89 400 MIGENNES
RCS SENS 426 520 557

NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

Aux termes d'un procès-verbal établi suite à la tenue d'une AGO en date du 18 décembre 2020, il a été décidé de nommer le cabinet MORIZE AUDIT au poste de commissaire aux comptes suppléant.

Les actes seront déposés au RCS de Sens,

Pour avis , la Présidence,

AL890329617

ATELIERS DE JOIGNY

SAS au capital de 501 600 euros
Siège social : 89300 JOIGNY
rte de Chamvres
506 850 015 R.C.S. SENS

Par décision de l'associé unique le 14/12/2020, il a été décidé de nommer en qualité de président M. Thomas JUSSEN demeurant Triftstrasse 13, 21075 HAMBURG, Allemagne en remplacement de M. Pierre CHARBONNIER. Le dépôt légal sera effectué au RCS de SENS.

AL890329695

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

C.H.M

SCI au capital de 248000€ Siège social: 6 B rue des moines 89300 joigny 440 026 664 RCS sens Le 02/12/2020, les associés ont: décidé de transférer le siège social au 6 rue du Pressoir 89116 La Celle-Saint-Cyr à compter du 03/12/2020 ; Mention au RCS de sens.

AL890329390

LES CINQ PECHERS

SCI au capital de 1 500 €
Siège social : 7, rue des Champs Ribeaux
89100 MAILLOT
437 856 784 RCS SENS

Le 01/09/2020, les associées ont décidé de transférer le siège social de MAILLOT (89100), 7 rue des Champs Ribeaux à SENS (89100), 3 rue Pasteur, à compter du 01/09/2020. En conséquence l'article 4 des statuts a été modifié.

AL890329537

SCP DEJUST PRINCET

Société civile au capital de 1524€ Siège social : 23 boulevard Davout 89000 Auxerre 398255570 RCS Auxerre L'AGE du 29/12/2020, a décidé de transférer le siège social de la société au 3 Ter rue Michel Lepeletier de Saint-Fargeau, 89000 Auxerre à compter du 02/01/2021, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts. Dépôt : RCS Auxerre

AL890329574

les avocats

CABINET ROBERT TOUZEAU

SARL au capital de 20 000 euros
Siège social : PARIS 8ème (75008)
28, rue de Moscou
RCS PARIS 524 193 158

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 12/01/2021, il résulte que le siège social a été transféré à TOUCY (89130) 1, Place de l'Hôtel de Ville, à compter du 12/01/2021. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Objet social : gestion, administration de tous immeubles, conseil immobilier, toutes transactions mobilières et immobilières, création, achat, vente, prise de bail, location, gérance, exploitation directe ou indirectes. Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS jusqu'en 2109Gérant: Monsieur Robert TOUZEAU demeurant à TOUCY (89130) 30 avenue général de Gaulle. La Société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS d'Auxerre. Le Gérant

AL890329694

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

RACINE EXPANSION II

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 34, grande rue Aristide Briand
89200 AVALLON
RCS AUXERRE 888 184 595

L'Assemblée Générale Mixte du 15 décembre 2020 a décidé d'augmenter le capital social de 1 225 995 pour le porter de 10 000 euros à 1 235 995 euros par voie d'apport en nature, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention : Capital social : 10 000 euros

Nouvelle mention : Capital social : 1 235 995 euros

Pour avis, le Président

AL890329666

Me Anne REGNIER-GANDRE
Notaire associée,
6 rue Saint-Nicolas
89700 TONNERRE

MODIFICATION DU CAPITAL

Avis d'augmentation de capital social

Suivant acte reçu par Me Anne REGNIER-GANDRE, Notaire à TONNERRE, le 25 Septembre 2020, il a été procédé à une augmentation de capital de la société civile dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination «GFA DE GLATON», immatriculation auprès du registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE, sous le n° 380 914 788

Siège social : POILLY SUR SEREIN (89310), 1 route de Lichères,

Capital social initial de : DEUX CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUINZE EUROS ET QUATRE-VINGT-DIX CENTIMES (272.395,90 euros),

Augmentation de capital réalisée par voie d'apport en nature de parcelles situées à POILLY SUR SEREIN (Yonne) afin de le porter à la somme de TROIS CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE SEPT CENT TRENTE-CINQ EUROS (392.735,00 euros).

Pour avis

AL890329675

ABELIA SCIENCE

EURL au capital de 2 000 euros
Siège social :
1 Allée des Sablons
89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE
792 623 795 RCS AUXERRE

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15/01/2021 :

Le **capital** a été réduit de 6000 euros pour être ramené à 14 000 euros.

Aux termes de la même délibération, le **capital** a été ensuite augmenté d'une somme de 6000 euros pour être porté à 20 000 euros au moyen d'intégration des réserves.

L'article 8 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS : Auxerre.

Pour avis,

AL890329692

S.J.B.
Société d'Avocats

LAJAMBENERGY

Avis

Société par actions simplifiée au capital de 20 000 euros porté à 8 000 euros Siège social : 8 Rue d'Agueseau 89580 COULANGES LA VINEUSE, 528 799 802 RCS AUXERRE. L'Assemblée Générale Mixte des associés du 10 décembre 2020 a décidé de réduire le capital social de 12 000 euros pour le ramener de 20 000 euros à 8 000 euros par voie de rachat et d'annulation de 1200 actions. Le Président a constaté en date du 5 janvier 2021 que cette réduction de capital se trouvait définitivement réalisée à cette même date. Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées : ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL - Ancienne mention : Le capital social est fixé à vingt mille euros (20 000 euros). Nouvelle mention : Le capital social est fixé à huit mille euros (8 000 euros). Aux termes de cette même Assemblée, M. Julien LAJAMBE, demeurant 10, rue Croix au Maître 89580 COULANGES LA VINEUSE a été nommé en qualité de Président pour une durée illimitée à compter du 5 janvier 2021 en remplacement de M. Guy LAJAMBE, démissionnaire.

AL890329696

➜ AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DES DISPOSITIONS DU PLU DE CHEMILLY/YONNE AVEC UNE DÉCLARATION DE PROJET

Depuis le 21 janvier 2021 une enquête publique relative au projet de mise en compatibilité des dispositions du PLU de Chemilly/Yonne avec une déclaration de projet se déroule à la mairie de Chemilly/Yonne.

A cet effet, M. Pascal Fougère a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. le Président du Tribunal Administratif de Dijon

Cette adaptation du PLU concerne le classement en zone naturelle et l'identification en tant que secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol, dans lequel les constructions et installations nécessaires à la mise en valeur de ces ressources naturelles sont autorisées conformément à l'article R.151-34 du Code de l'Urbanisme des parcelles ZC 46 et ZD 164 actuellement classées en zone AUm, zone d'urbanisation future, pour permettre une réurbanisation des emprises militaires depuis la cessation des activités militaires du site.

Le public est informé que l'enquête se déroulera en mairie de Chemilly/Yonne jusqu'au vendredi 19 février 2021 à 17h00, aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête est consultable en mairie aux jours et heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : http://www.chemillysuryonne.fr/

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête déposé en mairie, ou les transmettre par voie électronique à :

chemilly-yonne

M. le Commissaire Enquêteur

Mairie

2 rue Paul Bert

89250 CHEMILLY SUR YONNE

A noter que les observations du public sur le projet pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie, ou transmises par voie électronique à l'adresse mail suivante :

chemilly-yonne@wanadoo.fr en spécifiant en objet qu'il s'agit de l'enquête publique.

Le commissaire enquêteur recevra à la Mairie de Chemilly/Yonne en 2021 :

- Le samedi 30 janvier de 9h00 à 12h00 ;
- Le mercredi 10 février de 15h00 à 18h00 ;
- Le vendredi 19 février de 14h00 à 17h00 (Clôture enquête).

En cette période de crise sanitaire, le commissaire enquêteur assurera exceptionnellement des permanences téléphoniques sur rendez-vous préalable auprès du secrétariat de mairie de Chemilly/Yonne (tél :03 86 47 71 06). Le commissaire enquêteur contactera aux dates et heures souhaitées les personnes ayant pris un rendez-vous.

Un protocole sanitaire établi par le maire de Chemilly/Yonne, consultable en mairie ainsi que sur le site http://www.chemillysuryonne.fr/ est mis en place pendant toute la durée de l'enquête publique.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie, aux jours et heures d'ouverture de la mairie, et sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : http://www.chemillysuryonne.fr/, dès qu'ils seront transmis à la commune.

AL890329385

➜ MODIFICATION DE STATUTS

SAS RUZE

Siège social Le Buisson l'Oiseau
89 400 MIGENNES
RCS SENS 426 520 557

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Aux termes d'un procès -verbal établi suite à la tenue d'une AGE en date du 15 janvier 2021 , il a été décidé de modifier l'objet social comme suit :

- supprimer Conseil et préconisations d'applications phyto pharmaceutiques

L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence

Les actes seront déposés au RCS de Sens,

Pour avis , la Présidence,

AL890329618

EARL LE PERICHOIS

Société civile au capital de 120 000 €
Siège social : Le Périchois
77 720 GRANDPUITS / BAILLY-CARROIS
RCS MELUN 477 781 215

AVIS DE MODIFICATION

Par décision de l'AGE du 31 décembre 2020, l'associé unique a décidé de changer la dénomination de l'EARL le PERICHOIS, de transférer son siège social dans l'Yonne et de modifier la gérance.

Suite à ces modifications, les caractéristiques de l'EARL sont les suivantes :

Ancienne Dénomination : EARL LE PERICHOIS

Nouvelle Dénomination « LA FERME DU BOIS-DIEU «

Le siège social anciennement au Périchois 77 720 GRANDPUITS / BAILLY-CARROIS

est transféré au 11, rue de la Goulotte 89200 AVALLON

Monsieur HUYGHE Hubert a démissionné de ses fonctions de gérant le 31 décembre 2020 minuit. Madame HUYGHE née BERTIN Sylvie demeurant 11 rue de la Goulotte 89200 AVALLON a été nommée gérante en remplacement au 1er janvier 2021 zéro heure pour une durée indéterminée.

Les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées.

Mentions en seront faites au R.C.S. d'Auxerre (89) et de Melun (77)

Pour avis et mention la gérance

AL890329667

EARL DE L'ENGRAIN

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée au capital de 373 800 euros . Siège social : 4 rue du Château - 89420 VASSY SOUS PISY. 819 099 334 RCS AUXERRE. Par une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2020, la collectivité des associés a décidé de 2 : - transformer la société, sans création d'un être moral nouveau, en un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun. Celui-ci a été préalablement agréé par Monsieur le Préfet de l'Yonne le 30 novembre 2020. - Nommé M. Romain CODRAN, demeurant à VASSY SOUS PISY (Yonne), 51 Grand rue, aux fonctions de gérant. Les caractéristiques de la société sous sa nouvelle forme sont les suivantes : Dénomination sociale : GAEC DE L'ENGRAIN. Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun régi par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, L.323-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime, et par les décrets pris pour leur application. Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural et de la pêche maritime. Capital social : 373 800,00 €. Siège social : 4 rue du Château - 89420 VASSY SOUS PISY. Durée : Jusqu'au 4 avril 2115. Gérants : M. Julien CODRAN demeurant à VASSY SOUS PISY (Yonne), 13 Grande rue et M. Romain CODRAN demeurant à VASSY SOUS PISY (Yonne), 51 Grande rue. Pour avis, la gérance.

AL890329668

GAEC DE CHAMPEAUX

GAEC agréé au capital de 247 200 €. Siège social : 1 rue de la Mairie - 89440 DISSANGIS. 410 180 848 RCS AUXERRE. Par une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2020, la collectivité des associés a : - Pris acte des démissions de M. Jean-Noël DONDAINE et M. Luc DONDAINE de leurs fonctions de gérants. - Prorogé la durée de la société de 97 ans, reportant son terme au 16 novembre 2119. - Décidé de transférer le siège social à : Chemin sous Champeaux, 89440 DISSANGIS. Cette adresse dépend du greffe tu tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne) où la société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés. - Décidé de transformer le groupement, sans création d'un être moral nouveau, en une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée. Les caractéristiques de la société sous sa nouvelle forme sont les suivantes : Dénomination sociale : EARL DE CHAMPEAUX. Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article 1844-5, par les articles L. 324-1 à L.324-10 du Code rural et de la pêche maritime, et par les décrets pris pour leur application Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime. Capital social : 247 200 €. Siège social : Chemin sous Champeaux - 89440 DISSANGIS. Durée : Jusqu'au 16 novembre 2119. Gérant : M. Julien DONDAINE demeurant 10 Grande rue, 89440 DISSANGIS. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés. Pour avis, la gérance.

AL890329670

AVIS

Le 16.12.2020 l'associé unique de la SAS CONCEPT BOIS AGENCEMENT, au capital de 5.000 euros, ayant son siège social à AUXERRE (89) 5, rue Héric, 823 692 249 RCS AUXERRE a décidé de changer la dénomination et d'étendre l'objet social. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : Dénomination : CONCEPT BOIS AGENCEMENT - Objet : conception, vente, réalisation, agencement, aménagement de tous biens immobiliers (bureaux, maisons individuelles, hangars, etc...). NOUVELLES MENTIONS : Dénomination : CONSTRUCTION BOIS AGENCEMENT - Objet : conception, vente, réalisation, construction, agencement, aménagement, de maisons à ossature bois et de tous biens immobiliers (bureaux, maisons individuelles, hangars, etc...).

AL890329672

ETABLISSEMENT JOLLY

SARL unipersonnelle au capital de 7623 €
Siège social : 11 Grande Rue
89210 BRIENON SUR ARMANÇON
349505446 RCS de SENS

En date du 01/12/2020, il a été décidé à compter de ce même jour :

- réduction de l'objet social aux activités suivantes: plomberie, sanitaire, chauffage, ventilation, climatisation
- augmentation du capital de 7623 Euros à 50000 Euros
- Transformation de la Société en Société par Action simplifiée unipersonnelle

Mention au RCS de SENS

AL890329676

FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

COMMISSAIRE AUX COMPTES

LIP GESTION, SAS au capital de 104500 €. Siège social : 33 Rue du Port, 89100 SAINT CLEMENT. 794487629 RCS SENS. Aux termes de l'AGO du 30/09/2020, les associés ont pris acte de la fin des mandats des commissaires aux comptes : - AUDIT EUROPE EXPERTISE (titulaire partant) - LE MAOUT Alain (suppléant partant) A compter de ce jour et ont décidé de ne pas renouveler lesdits mandats. Mention sera portée au RCS du GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE SENS.

AL890329680

OBJET SOCIAL

Dénomination : JBMF FORMATIONS. Forme : SARL au capital de 10000 euros. Siège social : 21 Boulevard DU 11 NOVEMBRE, 89000 AUXERRE. 888151123 RCS d'Auxerre. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 6 janvier 2021, les associés ont décidé à compter du 6 janvier 2021 d'étendre l'objet social aux activités de : - Tests psychotechniques - Stages de récupération de points - Stages justice - Location de salles de formation - Mise en place et hébergement de formations de titre pro ECSR - Mise en place et hébergement de toutes autres formations en lien avec l'objet social. Mention sera portée au RCS d'Auxerre.

AL890329687

PASCAL BONORON

Société par actions simplifiée
au capital de 100 000.00 euros
Siège social : L'Huis - Raquin
89630 CHASTELLUX-SUR-CURE
483 625 190 RCS Auxerre

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une délibération en date du 31 Décembre 2020, l'assemblée générale extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La nouvelle dénomination sociale de la société sera « SAS PASCAL BONORON »

L'objet de la société, son siège, sa durée, et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 100 000.00 euros divisé en 1000 actions de 100.00 euros chacune.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

ADMISTRATION : Monsieur Pascal BONORON, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, monsieur Pascal BONORON demeurant à : l'Huis – Raquin – 89630 CHASTELLUX-SUR-CURE est nommé Président pour une durée illimitée.

Mention sera faite au RCS de Auxerre

Pour avis,

AL890329693

SCEA SAMAGALSKI

Société civile d'exploitation agricole au capital de 5 000 euros - Siège social : 16 Route de Mézières - Ouzouer le Marche - 41240 BEAUCE LA ROMAINE - 512 418 294 RCS BLOIS. Aux termes de l'AG en date du 15/01/2021, les associés ont décidé de transférer le siège social au 5 La Gomette - 89500 BUSSY LE REPOS à effet au 31/12/2020, d'agréer la démission de M. Hervé SAMAGALSKI de ses fonctions de gérant et de nommer Madame Céline JEANTY née SAMAGALSKI gérante à effet au 31/12/2020. La société immatriculée au RCS de BLOIS sous le numéro 818 863 029 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de SENS. Pour avis.

AL890329708

FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE ET D'OBJET SOCIAL

SAINT GEORGES OPTIQUE Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 7 500 euros Siège social : 8 Rue des Bretons – 89240 LINDRY 489 821 041 RCS AUXERRE Le 18 Janvier 2021, l'associé unique a décidé, à compter de ce jour, de : - Modifier l'objet social qui est désormais : Toutes prestations d'installation de fibre optique, réseau télécom, câblage, domotique, travaux d'électricité courant faible auprès des particuliers et des entreprises - Modifier l'article 2 des statuts - Modifier la dénomination sociale qui est désormais « TECHNI'FIBRE 89 » - Modification l'article 3 des statuts - Refondre en totalité le pacte social

AL890329709

VENTE

AVIS DE VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par **Maître Jean-Marie ODIN , Notaire à VERMENTON (Yonne), Place de l'Eglise**, le 31 décembre 2020, enregistré à Service de la publicité foncière et de l'enregistrement d'AUXERRE 1, le 7 janvier 2021, 2021N13 a été cédé un fonds de commerce par :

La Société **AGS FORMATION**, SAS au capital de 100000 €, dont le siège est à MONETEAU (89470), 6 rue Des caillotes, identifiée au SIREN sous le numéro 833434061 et immatriculée au RCS de AUXERRE.

En liquidation judiciaire et représentée par la SELARL Me François CARLO, Mandataire judiciaire à JOIGNY, 2 Chemin de la Guimbarde,

A VENDU A :

La Société **EFCO FORMATION AUXERRE**, SAS au capital de 5000 €, dont le siège est à CHALON-SUR-SAONE (71100), 11 rue Gabriel Lippmann, identifiée au SIREN sous le numéro 887869592 et immatriculée au RCS de CHALON-SUR-SAONE.

Désignation du fonds : fonds de commerce de Formation Continue sis à MONETEAU, 6 rue des Caillottes, connu sous le nom commercial ENEO FORMATION, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE, sous le numéro 833434061.

Le **CESSIONNAIRE** a la propriété du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a eu lieu le 27 mai 2020.

moyennant le prix principal de TRENTE-DEUX MILLE EUROS (32.000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour SEPT MILLE SEPT CENT SOIXANTE EUROS (7.760,00 EUR),

- au matériel pour VINGT-QUATRE MILLE DEUX CENT QUARANTE EUROS (24.240,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au siège du mandataire judiciaire susnommé vendeur dans l'acte, où domicile a été élu à cet effet.

Pour unique insertion

Le notaire

AL890329684

CESSION

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Jean-Luc BARDE , soussigné, Notaire à SENS (Yonne), le 31 décembre 2020, enregistré AU SPFE AUXERRE, le 11 janvier 2021, Dossier 2021 00000706, référence 8904P01 2021 N 00022, a été cédé un fonds de commerce par :

Madame Christiane Eugénie Marceline LOURY, exploitante d'un débit de boissons, demeurant à LES SIEGES (89190) 1 place de l'Eglise.

Née à ESNON (89210), le 16 décembre 1950.

Divorcée de Monsieur Jacky Henri André THIESSON, suivant jugement rendu par le Tribunal de grande instance de SENS (89100), le 8 février 1990, et non remariée.

A :

Monsieur Quentin Vincent MOAL-AUDEBERT, sans profession, et Madame Jocelyne Christine Sophie HUGUENIN, vendeuse, son épouse, demeurant ensemble à ETIGNY (89510) 3 rue du Chateau.

Monsieur est né à MONTEREAU-FAULT-YONNE (77130), le 9 mai 1986,

Madame est née à MONTEREAU-FAULT-YONNE (77130), le 28 décembre 1985.

Désignation du fonds : fonds de commerce de BAR - RESTAURANT - DEBIT DE BOISSON et les activités annexes et accessoire de TABAC et JOURNAUX sis à LES SIEGES (89190) 1 place de l'Eglise, lui appartenant, connu sous le nom commercial AU BON COIN, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de SENS, sous le numéro 391 254 687.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de QUARANTE MILLE EUROS (40 000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour VINGT-HUIT MILLE HUIT CENT CINQUANTE EUROS (28 850,00 EUR),

- au matériel pour ONZE MILLE CENT CINQUANTE EUROS (11 150,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL890329681

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Selon un acte SSP à JOIGNY, en date du 29/12/2020 - :enregistré le 11/01/2021 au SIE AUXERRE 1, dossier 2021 00000747 / référence 8904P01 2021 A 00031.

Madame Frédérique LEMARQUAND, demeurant 7, rue du Canada, 89300 Joigny, n° 334393600, RCS Sens.

A cédé à : PHARMACIE DE L'HOPITAL SELARL au capital de 10000 euros, sise 14-16 avenue Gambetta, 89300 Joigny, n° 891973380 RCS Sens

Moyennant le prix de 2650000 euros son fonds de commerce de Officine de pharmacie exploité 14-16 avenue Gambetta, 89300 Joigny.

Entrée en jouissance au 30/12/2020.

Réception des oppositions, domicile est élu chez la SCP BERTRAND PFAFF à SENS (89100), 12 Place des Héros.

AL890329703

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

LES JURISTES ASSOCIES DU CENTRE
Société d'Avocats -
57 rue du Clos Notre Dame
CS 79913
63057 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

NOMINATION CO-GERANT

AVALLON
Société Civile Immobilière
au capital de 1 500 €
Siège social : 75 route de la Mothe
89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
RCS SENS 440 718 278

Aux termes d'une assemblée du 07/12/2020 il a été décidé ce qui suit :

Nouvelle Mention :

CO-GERANT : M. Jacky IMBERT, 75 route de la Mothe, 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE, à compter de ce jour,

Pour avis et mention : la Gérance

AL890329660

S.J.B.
Société d'Avocats

CLINIQUE VETERINAIRE DES BREANDES

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros Siège social : 8, rue de l'Auge 89000 PERRIGNY PRES AUXERRE 532 182 540 RCS AUXERRE Aux termes d'une délibération en date du 9 DECEMBRE 2020, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Mademoiselle Dorothée AILLERIE de ses fonctions de co-gérante et de la cessation de son activité professionnelle au sein de la société à compter du 9 DECEMBRE 2020 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement dans ses fonctions de co-gérante. Monsieur Eric BOUILLOT reste seul gérant. Pour avis

AL890329664

A.S.A. AUTOMOBILES SERVICES AUXERROIS

EURL au capital de 50000 € Siège social : Allée de Vaucorbon ZA les Mignottes 89000 AUXERRE RCS AUXERRE 438037400 Par décision de l'associé Unique du 13/01/2020, il a été pris acte de la démission du co-gérant M LUIZARD Gaétan à compter du 01/01/2020 . Modification au RCS de AUXERRE.

AL890329678

SCI DE L'AGRION ORNE

SCI au capital de 100 €
dt le siège est à JUNAY (89700),
34 rue Grande
identifiée au RCS d'AUXERRE,
sous le n°888381498

Le 11/10/2020, Véronique Henriette Reine SOLIVEAU dt 58 bis rue de la liberté 89200 Sauvigny le Bois a démissioné de ses fonctions de gérante. Reste seul gérant : Ludovic Stéphane LHOMME demeurant 34 rue Grande à JUNAY (89700).

AL890329698

NON DISSOLUTION

ROMA MODE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 5000 euros
Siège social : Cha Cha Cha
16 place de l'hôtel de Ville
89000 Auxerre
81180306300015 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31 décembre 2020, il résulte que: L'assemblée générale ordinaire, statuant conformément à l'article L 223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société malgré la perte de capitaux propres. Mention sera faite au RCS : AUXERRE.

Pour avis,

AL890329691

AVIS DE NON DISSOLUTION

C.C.T.A.J. - Centre de Contrôle
Technique Automobiles Jovinien
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 65 Bis Avenue Jean Jaurès
89000 AUXERRE
521443036 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 8 janvier 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis

AL890329705

DISSOLUTION LIQUIDATION

LANGLOIS ELECTRICITÉ

SARL au capital de 5 000 €
Siège social : 9, Impasse du Maréchal Joffre
89100 SENS
523 587 772 RCS SENS

Le 31/12/2020, l'associé unique a : -décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable, -nommé M. Nicolas LANGLOIS, domicilié à SENS (89100), 67 rue de la République, liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci, -fixé, pour les besoins de la correspondance, le siège de la liquidation au siège social.

Mention en sera faite au RCS de SENS.

AL890329643

HELLO AGENCEMENT

SAS au Capital de 2500 euros.
Siège social, 7, rue Marceau
89300 Chamvres

L'AG du 10 janvier 2021 a approuvé, les comptes de liquidation volontaire, et donné quitus au liquidateur, M. Patrice Hello, demeurant 7, rue Marceau à Chamvres, pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé de facto la clôture de liquidation de la société. Mention en sera faite au RCS de Sens

AL890329673

CARAT BOSS CONSEILS

S.A.R.L. au Capital de 5 000 Euros
11 rue des Hospitaliers
Résidence Les Hospitaliers
89000 - AUXERRE
R.C.S. AUXERRE B 509 022 174 (2008 B 343)

DISSOLUTION ANTICIPEE DE LA SOCIETE

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2020, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale a nommé comme Liquidateur Monsieur RENAULT Sylvain, demeurant à AUXERRE (89000) Résidence les Hospitaliers 11 rue des Hospitaliers, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de liquidation est fixé au siège social.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.

Pour avis : Le Liquidateur,

AL890329674

8Y9

SCI au capital de 1000 €
Siège social : Chemin Du Halage Bateau Nills
89330 VILLEVALLIER
837608033 RCS de SENS

Par AGE du 31/12/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 31/12/2020. M. CHAUVIER Laurent Quai Des Platanes Bateau Nills 91280 ST PIERRE DU PERRAY a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé à l'adresse du liquidateur ci-dessus, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Mention au RCS de SENS

AL890329679

CABINET INFIRMIER DE L'ARMANÇON

SCM au capital de 400 € Siège social : 8A rue des prés 89400 CHENY RCS SENS 499323111

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 30/12/2020 il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation; de donner quitus au liquidateur, Mme Coquille Christelle demeurant 7 b rue des Cavons 89400 CHENY pour sa gestion et décharge de son mandat; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2020 . Radiation au RCS de SENS.

AL890329690

FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

AVIS DE DISSOLUTION

«DOMAINE LETESSIER-TIXIER» Exploitation Agricole à responsabilité limitée au capital de 61 690 euros Siège social : 7 Chemin des Sanguinots 89800 COURGIS 795 045 897 RCS Auxerre Le 15/12/2020, l'unanimité des associés a décidé : - la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions de l'article 28 des statuts et de l'article L 225-246 du Code de commerce. - De désigner aux fonctions de liquidateur, à compter de ce jour, Madame Martine FAVIER, née LETESSIER, demeurant au 7 Chemin des Sanguinots – 89800 COURGIS ; de mettre fin, en conséquence, à son mandat de gérante. - De fixer le siège de la liquidation 7 Chemin des Sanguinots – 89800 COURGIS. Pour avis

AL890329702

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE DISSOLUTION

CAJEMAR Société par actions simplifiée en liquidation Au capital de 10 000 euros Siège social : 45 Rue de la Gare, 89570 NEUVY SAUTOUR 481715985 RCS AUXERRE Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jean-Marie TRITTO, demeurant 45 Rue de la Gare 89570 NEUVY SAUTOUR, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 45 Rue de la Gare 89570 NEUVY SAUTOUR. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL890329711

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 18/11/2020, il a été constitué une SAS à capital variable dénommée FLEUR DE VIE.**Siège social:** 31 rue arrault 89130 Toucy.**Capital minimum:** 1000€, **capital initial:** 10000€, **capital maximum:** 1000000€.

Objet: Vente produits diététiques biologiques négoces divers conseils consultations soins bien être santé beauté hébergement table d'hôtes salon de thé ateliers expressions artistiques et de bien être. **Président:** Mme malika sahnoune, 2 chemin des dumands 89120 Charny orée de puisaye. **DG:** Mme Emma Chaïb Eddour, 29 rue jacques duclos 91120 Palaiseau. **Durée:** 99 ans. Immatriculation au RCS de AUXERRE

AL890329441

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 18/12/2020, il a été constitué une SAS à associé unique dénommée L'ARBRE POYAUDIN.**Siège social:** le ferrier 89350 Villeneuve-les-genêts.**Capital:** 2000€.**Objet:** Travaux paysagers, tailles, élagage, plantation et petites créations (engazonnement..) Paysagiste chargé de l'entretien d'espaces verts. Petits travaux de bricolage.**Président:** M. Quentin MARCOU, le ferrier 89350 Villeneuve-les-genêts. **Durée:** 99 ans. Immatriculation au RCS de SENS.

AL890329481

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 16/11/2020, constitution de la SASU dénommée : LORART 75 TP CENTRE. Siège : 3 rue de Montréal 89170 Ronchères. Capital : 400€ Objet : Prestations de terrassement, voirie, location et achat vente de matériel lié et entretien paysager. Président : Hubert LALUC, 3 rue de Montréal 89170 Ronchères. Cession soumise à agrément. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Auxerre.

AL890329508

AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 4 janvier 2021, il a été constitué une société à responsabilité limitée, répondant aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SARL Nouvelle Immobilière

Forme : Société à responsabilité limitée

Capital : 1 000 euros

Siège social : 26 rue de Jonches – Lieudit Laborde – 89000 Auxerre

Objet : La société a pour objet :

- Prise de toutes participations dans toutes entreprises ou sociétés, quel qu'en soit la nature juridique ou l'objet et gestion et disposition de ces participations ;

- Assistance et conseil ;

- Acquisition, gestion, administration, mise en valeur, transformation, location de tous immeubles ou biens immobiliers ;

- et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Durée : 99 ans

Gérant : Monsieur Olivier MOLINA, demeurant 26 rue de Jonches, lieudit Laborde – 89000 Auxerre

Immatriculation : au RCS d'Auxerre

La Gérance

AL890329625

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

MONETEAU - bois

2 ha 46 a 67 ca - Bois des clouzeaux: B-1397-1404-1406-1434-1440-1446

zonage : zone N du PLU

ASQUINS – vigne en appellation Vézelay et Coteaux bourguignons à louer par bail rural de 9 ans

1 ha 39 a 88 ca - 'Les champs cadet': ZA-81[F1]- 81[F2] - 'Les champs denis': ZN-81- 82(J)- 84

zonage : zone ND du POS

SAINT-PERE – vigne en appellation Vézelay et Bourgogne rouge à louer par bail rural de 9 ans

2 ha 99 a 22 ca - 'Caume de gros mont': WB- 25- 26 - 'Sur les roches': ZB- 67- 68

zonage : RNU

CHAMPLOST

- 8 a 84 ca - maison d'habitation occupée : De paris ham vachy: AB-87 - Hameau de vachy: AB-86

- 60 a 19 ca - terre : Dessus la grande vente: ZD-45 - Hameau de vachy: AB-163[130] - Le cul de vachy: ZD-95(J)-95(K) - Terres de vachy: ZD-130[292]

zonage : RNU

CHENEY

- en vente : 18 a 86 ca – terre à planter AOC Bourgogne : Saint martin: B-99-103

- à louer par bail rural de 30 ans - 5 ha 49 a 04 ca - terre à planter Bourgogne Rouge ou Blanc : 'Le vaux': B- 356- 361- 365- 368- 373- 381- 384-510- 511- 512- 513 - 'Saint martin': B-97[F1]- 97[F2]- 98[F1]- 98[F2]- 481(A)-481(B)- 482- 483- 484

zonage : RNU

RUGNY - terre et lande - fonds occupé

3 ha 98 a 70 ca - Les charmoy: ZD-34[4] - Les ronces: ZO-6(J)-6(K)-11(B)-11(C)-11(AJ)-11(AK)

zonage : RNU

THOREY - terre - fonds occupé

2 ha 74 a 10 ca - Charmoy: ZC-11(J)-11(K)-66[9]-67[6]-70[7]-71[6]

zonage : RNU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 8 février 2021** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo-localiser les parcelles et télécharger une fiche de candidature.

AL890329710

48 Ave Jean Médecin
06000 NICE
contact@lacour-avocats.com

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte du 30/11/2020, il a été constitué une SAS dont les caractéristiques sont les suivantes : Dénomination sociale : SENS LOGISTIQUE SERVICES. Capital :10.000 Euros. Siège social : ZI des Vuguillettes, 5, rue des Longues Raies, 89100 Sens. Objet : Prestations et conseil de logistique, stockage, entreposage, préparation de commande, de courtage de transport. Conditionnement et reconditionnement de tous produits non règlementés, leur déchargement et chargement pour la livraison aux clients professionnels et particuliers, achat, revente de tous produits non règlementés. Toutes prestations de services commerciales, administratives, financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou tous objets similaires ou connexes. Président : M. Grégory GAUDFRIN, né le 21/07/1979 à Grenoble (38) et demeurant 2, Crisp Road Queens Wharf, Flat 128 W6 9PF, Londres ; Directeur général : M. Ghislain, Armand, Noel GALLINA, né le 27 juin 1977 à Nice, demeurant 16, avenue Scudéri – Les Orchidées – 06100 Nice ; Directeur général délégué : Monsieur Cédric, Roland VALENTIN, né le 6 novembre 1978 à Noisy-le-Sec, de nationalité française, demeurant 23, Boulevard Gallieni – 94130 Nogent-sur-Marne ; Transmission des actions : soumise à l'agrément des actionnaires statuant à la majorité des ¾ des voix. Admission aux Assemblées : Tout actionnaire peut participer aux Assemblées et a le droit à une voix par action. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Immatriculation : au RCS de Sens. Pour avis.

AL890329590

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique en date du 30 décembre 2020 reçu par Maître LELIÈVRE, notaire à AVALLON (89200), il a été constitué, à compter du 1er janvier 2021, un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun, préalablement agréé par Monsieur le Préfet de l'Yonne le 30 novembre 2020. Dénomination sociale : GAEC DALLEAU. Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun, société civile de personnes, régi par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, par les articles L.323-1 à L.323-16, R.323-1 à R.323-53 du code rural et de la pêche maritime. Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural et de la pêche maritime. Capital social : 30 000 €. Siège social : 3 rue sous l'Orme - Valloux - 89200 VAULT DE LUGNY. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports: Biens immeubles pour un montant net de 6 408,67 € Biens meubles pour un montant net de 8 591,33 €. Numéraire : 15 000 € Gérant : Mme Adeline HYPOLITE épouse DALLEAU et M. Guillaume DALLEAU demeurant tous deux : 3 rue sous l'Orme, Valloux, 89200 VAULT DE LUGNY. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, sauf les cessions entre associés qui sont libres lorsque le groupement a deux associés. Le groupement sera immatriculé au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000). Pour avis et mention, un fondateur.

AL890329665

AVIS DE CONSTITUTION

FORME : Société à responsabilité limitée

DENOMINATION SOCIALE : AHANG AGENCY

OBJET SOCIAL : La commercialisation sur internet, la conception, la fabrication de vêtements et autres accessoires.

SIEGE SOCIAL : 27 rue des Francs Bourgeois 89 100 SENS

DUREE : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des Sociétés

CAPITAL SOCIAL : 1 000 euros divisé en 100 parts de 10 euros

GERANTS : Mademoiselle EMILIE AHANG demeurant 1 rue du stade 89260 THORIGNY SUR OREUSE et Madame CECCALDI demeurant 3 square d'Olympie 49 300 CHOLET

IMMATRICULATION : RCS de SENS

AL890329663

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Anaïs COMOY, Notaire à VILLENEUVE LA GUYARD, 1 Avenue des promenades, le 9 janvier 2021, a été constituée une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : DEMOPATRIMOINE.

Objet social : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : PONT-SUR-YONNE (89140), 23 rue de la fosse du cierge.

Capital : DEUX CENT QUARANTE-DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (242 500,00 EUR).

Gérance : Monsieur DEVOUGE Jean demeurant à MONTIGNY-SUR-LOING (77690) 7 chemin creux et Madame Marianie MONESTIME épouse DEVOUGE demeurant à MONTIGNY-SUR-LOING (77690) 7 chemin creux

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de SENS.

Pour avis.

AL890329697

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 18/01/2021 il a été constitué une SCI dénommée :

FIDEM

Siège social : 47 rue des romains 89400 CHARMOY **Capital :** 1000 € **Objet social :** L'acquisition de tous biens mobiliers et immobiliers construits, à construire ou en cours de construction, en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit ; la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, la gestion par location ou autrement desdits biens acquis ; l'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet social ainsi que l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet social et susceptibles d'en favoriser le développement ; plus généralement, la réalisation de toutes opérations, de quelque nature que ce soit se rapportant directement ou indirectement à cet objet social, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la Société. **Gérance :** Mme Demir Filiz demeurant 47 rue des romains 89400 CHARMOY **Cession de parts sociales :** Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la Société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en Assemblée Générale. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AUXERRE.

AL890329700

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 12/01/2021, il a été constitué une SAS

Dénomination :

ADR FIBRE

Siège social : 3 Rue De La Compagnie Ferry Résidence Du Bellay 89100 SENS

Capital : 1000 €

Activités principales : télécommunication filaires, installation de la fibre optique dans le réseau télécom, intervention dans la pose et la dépose des câbles souterrains et aériens, travaux d'installation électrique dans tous locaux.

Durée : 99 ans

Président : M. EL HATTAB Lanouar 3 Rue De La Compagnie Ferry RESIDENCE DU BELLAY 89100 SENS

Cession d'actions : LIBRE

Immatriculation au RCS de SENS

AL890329701

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VILLEBLEVIN du 07/01/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière - Dénomination sociale : ASLEE - Siège social : 87 Ter Grande Rue, 89340 VILLEBLEVIN - Objet social : L'acquisition, la cession, la gestion, l'exploitation par bail ou autrement de tous droits ou biens immobiliers - La mise en valeur de ces immeubles, notamment par l'édification de construction pour toute destination et la réalisation de tous travaux y compris de construction - Le recours à l'emprunt ou à toute autre forme de financement (crédit-bail,...), ainsi que la prise de toute garantie hypothécaire ou non, pour la réalisation de l'objet social - Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS - Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire - Gérance : Mme Sarah GONZALEZ, demeurant 87 Ter Grande Rue 89340 VILLEBLEVIN - Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas sauf cession entre associés - agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales - Immatriculation de la Société au RCS de SENS. Pour avis - La Gérance

AL890329704

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Hervé CHANTIER, Notaire à APPOIGNY (Yonne), le 30 décembre 2020, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement AUXERRE 1 le 06/01/2021 dossier 2021 00000223, référence 8904P01 2021 N 00010 a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI DU BOIS MATHIE.

Siège social : CHARBUY (89113), Chemin du Bois Mathié.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital social : MILLE EUROS (1.000,00 EUR) .

Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers dont elle peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'échange d'apport ou autrement.

La possibilité par la société de loger ses associés à titre gratuit .

Et plus généralement la propriété et la gestion de tous immeubles ou droits immobiliers.

Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation des immeubles devenus inutiles à la société, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société.

- Pour la réalisation de cet objet ou pour faciliter celui-ci, la société peut recourir en tous lieux à tous actes et opérations, notamment acquisition, construction, constitution d'hypothèque ou tous autres sûretés réelles sur les biens sociaux dès lors que ces actes et opérations ne portent pas atteinte à la nature civile de cet objet.

Cessions de parts : Les parts sont librement cessibles ou transmissibles uniquement entre associés et aux descendants des associés. L'agrément est de la compétence de la collectivité des associés se prononçant par décision extraordinaire.

Premier Co-gérant : Monsieur Christian **ROCHE**, Retraité, demeurant à CHEVANNES (89240) 31 Rue du Moulin La Villotte Et Madame Muriel Marie **SOUAILLAT**, responsable de secteur GrDF, demeurant à CHARBUY (89113) 17 Chemin des Archiens.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.

Pour avis et mention

Le notaire.

AL890329712



bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :

TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 110 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*

- ◯ pour 1 an 52 €
- ◯ pour 2 ans 104 €

TOTAL

AVEC VOTRE ABONNEMENT

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**

AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ◯ Bovins viande
- ◯ Grandes cultures
- ◯ Lait élevage
- ◯ Porcs
- ◯ Vigne
- ◯ Volailles
- ◯ Fruits & légumes
- ◯ Pâtre
- ◯ Chèvre

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

Email @

◯ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

◯ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

◯ Je règle € par carte bancaire N° ___/___/___/___

date d'expiration: ___/___

SIGNATURE



BAS-RHIN (67)

Paroles de jeune


© Germain Schmitt.

Victor Brumpter et son père Jean-Philippe cultivent la vigne, des céréales et des asperges, à Furdenheim. À 19 ans, Victor a saisi l'opportunité de s'installer, grâce à la reprise de 4 ha de vignes. Brillant, le jeune homme a arrêté ses études : sans regret !

Y'a pas d'âge pour s'installer

« *C'est ce que je voulais faire, alors pourquoi attendre ?* », s'exclame Victor Brumpter. Ses premières siestes, il les a savourées sur le tracteur de son père, bébé. À 4 ans et demi, il reçoit un quad. Deux ans plus tard, il attelle des outils traînés à son tracteur à pédales : pour égaliser le gravier. Il a son propre carré de verger, qu'il nettoie. Il apporte l'herbe aux lapins de l'arrière-grand-père. Avec les pommes, les Brumpter pressent un délicieux jus et vont même jusqu'à créer une belle étiquette « Au verger de Victor ». « *Il avait l'impression d'avoir une terre et une production à lui* », remarque son père. Victor adapte ensuite des machines à son quad pour ramasser les pieds noirs, dans les vignes, et les cailloux, dans les champs. « *C'était pour jouer mais je l'ai laissé faire, ça lui a permis d'apprendre,* constate Jean-Philippe. *Et c'était du boulot ! Le travail était fait, intégralement. Il est si méticuleux, perfectionniste, et impliqué ! Chaque soir, quand je le couchais, enfant, il me demandait ce qu'on allait faire le lendemain. Il se réveillait à 6h30, avec moi, pour chercher le pain. Et, quand je sortais, après le petit-déjeuner, le matériel était prêt.* »

Victor est reconnaissant de la liberté qu'il a eue. Il rosit sous son masque, ravi et un peu gêné de tant de compliments. « *On a toujours été très complices, on a toujours travaillé ensemble et on va continuer. C'est une belle aventure humaine. On en est conscient* », reconnaît Jean-Philippe, qui a seulement 44 ans. Jean-Philippe a perdu son père très jeune et a été autorisé à reprendre la ferme familiale à 17 ans. Victor a 19 ans. Il s'est installé juste après son bac, à sa majorité. Pour de meilleures raisons, bien heureusement, puisque son installation a eu lieu à la faveur d'une reprise de 4 ha de vignes.


Victor et Jean-Philippe Brumpter, sur une parcelle, à Furdenheim, fin novembre 2019. © Germain Schmitt.

il aime
- Se lever tôt, comme son père !
- Vivre de sa passion et la diversité des tâches.
- Être son propre patron.
- Travailler avec son père.

il n'aime pas
- La comptabilité, même s'il est conscient de l'importance de bien la tenir.
- La surévaluation du prix des terres.
- Les normes européennes non uniformisées.
- Les non-initiés qui veulent lui apprendre à faire son métier (sauf s'ils ont des arguments fondés).

« On a un meilleur rendement ensemble »

« *On s'entend très bien,* acquiesce Victor. *Depuis que je suis petit, Papa m'explique tout, avec passion, le bon comme le mauvais. On savait depuis longtemps qu'on voulait travailler ensemble. Dès que j'avais fini les cours, j'étais dehors. Mais ce que j'ai appris, en un an, sur l'exploitation, à y être sept jours sur sept, c'est énorme. Aucun jour ne se ressemble. Mon métier, c'est un plaisir. Je ne sais même pas quoi faire d'autre, je n'ai même pas envie d'autre chose ! Quand on aime, on ne compte pas !* »

Le radieux jeune homme avait les moyens de continuer ses études et d'enchaîner sur un BTS. De toute évidence, il ne regrette pas son choix. Il a saisi une opportunité. Sans forcer ! Il confie, d'ailleurs, une préférence pour la vigne, une culture « *technique* ». « *Dans les vignes, on est chacun dans sa ligne et on se motive. On a un meilleur rendement ensemble. C'est le moment où on parle de tout, où on récapitule, où on fait des projets* », raconte Victor. Le jeune homme a une idée originale. « *Une nouvelle machine à vendanger va arriver. L'ancienne, je vais la démonter entièrement et en faire un porte-outil pour travailler le sol, sur un rang complet. Aller à l'atelier, c'est ma passion. J'aime fabriquer des machines* », s'enthousiasme Victor. « *Il soude mieux que moi* », lâche son père, fier. Mais, c'est le plus âgé des deux qui a la meilleure oreille : Jean-Philippe reconnaît le bruit du moteur de tous les tracteurs du village. Il sait même qui conduit !

« Il faut être transparent »

Sur la conduite des vignes, le père lâche aussi la bride au fils. « *Il est super ouvert* », apprécie Victor. Alors, il ne se prive pas pour tester différents engrais verts : un à sa sauce sur 2 ha (mélange de seigle, de moutarde, de trèfle incarnat et de phacélie), un autre du Comptoir agricole (VitiVina). Le but est de prévenir le court noué qui touche 40 ares de leurs vignes. Les Brumpter ont aussi mis à disposition de leur coopérative une parcelle de 60 ares pour essayer sept modalités d'engrais verts. Ils ont semé 15 ares de fleurs (50 % de fleurs sauvages et 50 % de graminées) sur un grand cru, à Marlenheim, grâce à la coop. « *C'est magnifique, avec les murs en pierre, la vieille cave. Si elles se développent un amateur y posera une ruche. Le fleurissement améliore notre image aussi* », relève Victor. Jean-Philippe a la réputation d'être avant-gardiste. Apparemment, c'est héréditaire. Le comptable des Brumpter l'a tout de suite saisi. Denis Fritsch a poussé pour que l'installation ait lieu, et en Gaec. Le Crédit agricole a suivi. Victor est engagé syndicalement, auprès des Jeunes agriculteurs et des jeunes de la Cave du Roi Dagobert. De sa maman, il a hérité l'éloquence, d'après Jean-Philippe. Victor aime le contact avec les clients. Durant le confinement, il a livré les asperges à domicile. « *Il faut être transparent, répondre à leurs questions sur notre empreinte écologique* », estime-t-il.■

Anne Frintz

LEUR PROFIL

• Le Gaec Brumpter et fils a été créé en 2020 : SAU de 98 ha ; 21 ha de blé tendre (en contrat avec le Comptoir agricole, pour Banette : 200 t/an) ; 9,45 ha d'orge ; 20 ha de betterave (livrés à la sucrerie d'Erstein) ; 39 ha de maïs ; 7,25 ha de vignes (apporteur total à la coopérative Cave du Roi Dagobert) ; 1 ha d'asperges (vendues en direct de la ferme) et 27 ares de verger. Les vignes représentent presque la moitié du chiffre d'affaires de l'exploitation.

• Ils sont 2 associés, Victor (à 35 %) et Jean-Philippe Brumpter (à 65 %). 2,5 UTH ; la conjointe de Jean-Philippe, mère de Victor, est salariée à mi-temps sur l'exploitation. Ils emploient des saisonniers pour les vendanges.

• Les Brumpter vendent aussi des prestations. Ils réalisent, chaque année, près de 130 ha de semis de blé, 30 ha de pré-taillage en vigne, 25 ha d'effeuillage en vigne, 25 ha de vendanges mécaniques et un peu de traitements en grandes cultures.

• **Formation :** Victor a obtenu son bac pro CGEA (conduite et gestion d'une exploitation agricole), avec la mention Très bien, en 2019. Élève méritant, selon la Chambre d'agriculture d'Alsace, il était au lycée agricole d'Obernai (67).

• **Concours :** vainqueur du labour à plat, à la finale régionale de labour du Grand Est, en 2019, Victor, qui tentait ce type de compétition depuis deux ans, est arrivé cinquième au concours national la même année. À 18 ans, il était le plus jeune en lice.

• **Projet :** la surface en vigne a doublé, à l'installation de Victor. Il souhaite développer cette culture, en conventionnel toujours pour le moment, puisque la Cave du Roi Dagobert a déjà assez de raisins bio. Il essaie différents engrais verts sur quelques hectares, pour les comparer : premiers résultats dans deux ou trois ans. Il espère augmenter encore la surface en vigne.

Nature

Dans le jardin-forêt de Fabrice Desjours

En Saône-et-Loire, un ancien infirmier, qui a parcouru le monde pour son travail, en a rapporté des semences et des savoir-faire sur la culture des arbres et des plantes qu'il teste dans son jardin-forêt. Des connaissances originales qui pourraient être transposées au monde agricole pour différents usages.



Le millier d'espèces végétales présent dans la Forêt Gourmande créée par Fabrice Desjours permet une cueillette toute l'année.

Croquant en passant, tout au long de la visite, une feuille de-ci de-là, Fabrice Desjours prouve par le geste que sa forêt est vraiment gourmande. Même au cœur du mois de décembre, alors que la période de repos végétal s'est installée ici comme ailleurs, on peut y découvrir des saveurs salées, anisées, poivrées, etc. d'un ensemble de végétaux. Évidemment, rien à profusion en ce moment, *« mais du printemps à l'automne, on mange fruits, feuilles, fleurs, racines, graines, baies, champignons, épices, sève, sirops, noix et pulpes de certains fruits »*, détaille ce jardinier-chercheur. En tout, plus de mille espèces végétales se côtoient sur les 2,5 ha de ce qui n'était encore qu'une prairie il y a dix ans, dans cette campagne bressane de Diconne, à l'est de Chalon-sur-Saône. Depuis, l'ensemble a été aménagé en plusieurs espaces pour tester une multitude de variétés végétales et des associations entre elles, différents types de terrains et divers projets de productions.

Sept strates végétales

Le principe du jardin-forêt comprend jusqu'à sept strates, depuis les arbres pouvant dépasser les 10 mètres jusqu'aux légumes-racines et plantes tuberculeuses en passant par les petits arbres, les arbustes, les lianes, les plantes couvre-sol et les champignons. Tout cela est implanté de manière très consciencieuse et s'il faut l'aide d'un support, d'une claie ombragère ou d'un arrosage, ceux-ci ne sont présents ou apportés que le temps nécessaire, souvent les deux-trois premières années de la vie du jeune plant. Ensuite, aucune fertilisation ni arrosage, *« on veut reproduire ce qui se passe dans une forêt naturelle où tout pousse grâce à la présence protectrice et aux apports des végétaux environnants »*, explique Fabrice Desjours. Ainsi tout se poursuit naturellement, la croissance des végétaux comme leur essaimage. Seule un peu de tailles s'avèrent parfois nécessaires… *« On laisse même les monticules de terre témoignant de la présence de certains petits animaux, car cela permet aux graines qui ont besoin d'un terrain nu de s'implanter »*, explique le jardinier-chercheur au détour d'une allée. Sur la parcelle, nombreux sont les arbres associés à des lianes pour leur servir de support. Certains ne serviront qu'à cela, d'autres produisent des fruits ou des feuilles exploitables. Il se trouve également plusieurs arbres têtards servant de trogne alimentaire.

Terrain de tests

« Pour passer de la prairie originelle à la forêt-jardin actuelle, nous avons donc eu besoin de plantes et d'arbres AFI, pour Architectural, Fertilisant, Ingénieur, détaille Fabrice Desjours, *cela nous permet de jouer avec les jeux d'ombre et de lumière »*. Ainsi, outre un parcours entre différents fruitiers, la Forêt Gourmande compte également une mini butte asséchante, une claire potagère avec des légumes anciens, voire oubliés (beaucoup sont pérennes comme le poireau perpétuel), des mares hébergeant des plantes aquatiques alimentaires mais aussi des végétaux semi-aquatiques sur leurs berges. D'ailleurs, certaines de ces mares s'assèchent en été ce qui permet de tester diverses variétés qui pourraient s'avérer intéressantes dans les zones inondables…

Si le concept intéresse tout propriétaire d'un terrain *« dès 200-300 m² »*, sa déclinaison dans un contexte agricole peut tout à fait s'envisager et surtout être multiple. Avant de se lancer cependant, *« il faut bien déterminer ce que l'on recherche : une forêt jardin pour soi, donc pour une production vivrière familiale, pour du fourrage ou pour une production à commercialiser, etc. »*, énumère Fabrice Desjours. Autre élément primordial : assurer le débouché. *« Cela peut passer par une entente avec un restaurateur intéressé pour proposer à sa carte des légumes et des saveurs qui sortent de l'ordinaire. Ce peut être également des plantes médicinales, des plantes tinctoriales permettant les teintures naturelles »*, la production de tuteur, de bois de chauffage, ou encore une production réputée exotique : *« nous faisons venir des grenades de l'autre bout du monde alors que l'asiminier, un arbre résistant jusqu'à -25 °C, produit un parfait équivalent de ces fruits »*. Cela pourrait concerner la production des plants eux-mêmes tant le concept commence à avoir le vent en poupe et la demande (de la part des particuliers, des collectivités, des professionnels) explose pour ces variétés d'arbres atypiques, oubliées, exotiques.

Intervenir le moins possible

Si l'on souhaite développer une production commerciale, l'aménagement peut ne compter que quelques dizaines de variétés, *« la mise en place en linéaire ou par zone est possible, puisqu'il faut aussi dans ces cas-là penser l'implantation qui facilitera les récoltes »*. Le principe est basé sur une véritable réflexion en amont pour avoir le moins possible à intervenir ensuite, en gros, juste pour la récolte. De ce fait *« chaque jardin-forêt est unique, adapté au sol, au budget, au temps que l'on peut y consacrer, aux objectifs »*, rappelle Fabrice Desjours. Dans un contexte de réchauffement climatique, il faut surtout trouver des solutions dans la nature. Ainsi, revenir uniquement aux espèces ou provenances locales est en partie une erreur : *« il vaut mieux planter 30 % d'espèces locales, 30 % originaires de pays nordiques car avec la baisse d'influence du Gulf Stream on risque de connaître des hivers particulièrement froids et 40 % d'espèces du sud, habituées aux conditions climatiques plus chaudes et plus sèches que nous commençons à avoir »*. Fabrice Desjours teste ce principe avec de la vigne : *« nous avons ici des ceps qui viennent du Japon, d'autres d'Ouzbékistan, de Syrie, etc. forcément ces plants ne réagiront pas de la même façon que nos plants historiques. Le climat change, il faut changer nos plants et s'inspirer de ce qui pousse ailleurs »*. Par ailleurs, avec des floraisons décalées, dont certaines en plein hiver, cela garantit aux insectes butineurs de la nourriture tout au long de l'année lorsqu'un redoux en pleine saison froide les fait ressortir. Les solutions végétales que propose Fabrice Desjours sont certes à raisonner à l'échelle d'une parcelle, mais elles obligent à aborder notre rapport au végétal sous un autre angle, en se basant sur les capacités intrinsèques du végétal, plutôt que de faire en sorte que ce soit au végétal de fournir ce que l'on attend de lui.

Françoise Thomas

Association La Forêt Gourmande : www.foretgourmande.fr



Située près de Diconne, dans la Bresse, la Forêt Gourmande de Fabrice Desjours couvre 2,5 hectares.

Des demandes nombreuses

Fabrice Desjours croule sous les demandes : *« mon urgence est désormais d'instruire des formateurs car nous n'arrivons pas à répondre à toutes les sollicitations »*. Avec des centaines de personnes sur liste d'attente et des visites de la parcelle de la Forêt Gourmande désormais uniquement réservées à un public influenceur (porteurs de projets communautaires, scientifiques, médias, etc.), il est temps d'intensifier le réseau. L'association la Forêt Gourmande peut compter sur de nombreux bénévoles, et certains sont en formation. Peu de temps après notre visite, Fabrice Desjours et plusieurs bénévoles installaient haie et parcours boisés chez des éleveurs de chèvres du Clunisois : *« l'idée est d'implanter une trentaine d'espèces ligneuses (arbres et lianes) dans le but de fournir du fourrage aux chèvres avec des variétés permettant de renforcer leurs défenses immunitaires »*, en plus de l'aspect brise-vent et rafraîchissant. Une approche qui commence à se faire connaître et à intéresser les Chambres d'agriculture : *« nous avons des contacts du côté de la Bretagne, du Jura ou de la Sarthe pour monter différents projets »*. De nombreuses communes cherchent également à installer des mini-forêts urbaines, pour leur côté nourricier mais aussi pédagogique, rafraîchissant, apaisant, apte à séquestrer du carbone…